



**FONDS POUR L'ARBRE**

# Rapport d'activité 2022-2023





L'année 2023 a été une année riche d'accomplissements et d'apprentissages pour le Fonds pour l'Arbre. Notre ambition à l'échelle nationale, de réconcilier largement les paysages agricoles et l'arbre, nous pousse à agir de manière collective et à nous coordonner. Nous appliquons des méthodes éprouvées et expertes du réseau Afac-Agroforesteries pour stopper l'érosion des haies, reconstituer les linéaires perdus, et créer les conditions de pérennité de nos actions.

A l'issue de ces trois années, le Fonds pour l'Arbre est devenu bien plus qu'une structure de mécénat, mais un collectif d'acteurs engagés qui apprennent, dialoguent et construisent de nouvelles solidarités. En effet, la stabilité de notre Conseil d'Administration, l'engagement à long terme de nos membres et nos temps collectifs de réflexion et de visites sur le terrain sont essentiels pour réfléchir et adapter notre stratégie. La diversité des mécènes du Fonds renforce l'action et fait progresser les solutions nécessaires pour développer notre programme. Cette année, de nouveaux partenaires nous ont rejoint et notre programme sur le terrain s'est encore élargi, nous les en remercions.

Le Fonds pour l'Arbre est un outil qui s'adapte pour maximiser l'accomplissement de notre mission. En effet, au cœur de nos préoccupations se trouve la nécessité d'adapter nos aides aux réalités du terrain et au contexte national. Aujourd'hui, nos aides sont structurées à différentes échelles d'action : national, régional et local. Notre mission est en constante évolution pour rester en cohérence avec les besoins et les politiques publiques, l'agilité est devenue essentielle.

Faire connaître davantage la haie et son importance dans

notre quotidien est un défi que nous souhaitons relever en impliquant un public plus large. Au niveau politique, nous avons relayé les actions de l'Afac-Agroforesteries pour plaider en faveur de politiques ambitieuses de l'État. Nous sommes fiers d'avoir contribué aux mesures historiques de l'Etat Français en faveur des haies.

A la Fondation Yves Rocher, l'actualité internationale nous touche aussi particulièrement, nous sommes conscients des défis mondiaux. L'urgence d'agir pour les humains, les ressources et la paix est devenue une préoccupation globale, et notre travail en France trouve écho au-delà des frontières.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance envers l'équipe de l'Afac-Agroforesteries pour leur détermination, leur expertise et leur implication essentielle dans la réalisation de notre programme. Bravo à tout le réseau Afac, aux opérateurs et aux gestionnaires de haies pour leur engagement et leur travail sur le terrain.

Je tiens également à remercier nos mécènes pour leur investissement et leur engagement.

En continuant à travailler ensemble, nous pouvons atteindre des objectifs encore plus ambitieux et contribuer à des paysages plus arborés, plus durable et plus vivants.



**Marie-Anne Gasnier,**  
*Membre administratrice suppléante de la*  
**Fondation Yves Rocher**  
**Déléguée Générale chez Fondation Yves Rocher**



L'année 2023 a à nouveau été prolifique pour le Fonds pour l'Arbre, avec des temps forts d'échanges et de rencontres entre les mécènes du Fonds et la mise en place d'une Commission « Fonds pour l'arbre » au sein de l'Afac-Agroforesteries.

Notre objectif ? Ne pas se contenter de planter des arbres pour planter des arbres, mais plutôt développer une vision stratégique des enjeux autour des haies et des agroforesteries. Pour cela, il s'agissait d'analyser, poursuivre et renforcer les aides qui permettent de répondre à ces enjeux ; à savoir pour 2022-2023 :

- Des aides pour préserver l'existant via le soutien au déploiement du Label Haie,
- Mailler le territoire avec des acteurs locaux engagés dans une animation de territoire visant autant la plantation, la sensibilisation-formation des agriculteurs et acteurs locaux, la mise en place de filières de valorisation du bois bocager ou encore le soutien à la filière de jeunes plants de la marque Végétal local.
- A ceci s'ajoute un soutien à la création d'AFAC Régionales, visant à fédérer en Région les acteurs œuvrant sur le sujet, pour encore plus d'échanges, de mise en réseau et de montée en compétence.

Rappelons que ce Fonds est original car co-fondé entre une association nationale œuvrant en faveur des arbres hors forêts et s'appuyant sur un réseau de très nombreuses structures de terrain ; et des mécènes souhaitant comprendre, s'investir et investir le sujet.

De nouveaux mécènes nous ont rejoint cette année. Chacun a pu être accompagné tant par des administrateurs du Fonds pour le côté « acteurs techniques » que par

des administrateurs « mécènes ». Pour ces nouveaux partenaires, cette double voix est originale, complémentaire et motivante.

L'année écoulée a également été pour le Fonds pour l'Arbre l'occasion, une nouvelle fois, de communiquer et relayer une stratégie en faveur des haies et agroforesteries, notamment en lien avec l'actualité liée à l'émergence du Pacte en faveur de la haie, co-porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le Fonds a joué son rôle de porte-voix auprès de la presse et des ministères et a participé à différentes instances de concertation. Le Fonds pour l'Arbre n'est pas qu'un groupe de mécènes soutenant une stratégie en faveur des haies, c'est un acteur qui joue son rôle au niveau national et sait faire entendre les enjeux et besoins.

Continuons sur cette lancée, bravo à l'ensemble des opérateurs qui s'investissent au quotidien dans nos campagnes et merci aux mécènes pour leur investissement et leur envie de s'engager !

Bonne lecture à tous.



**Sylvie Monier,**  
*Présidente du Fonds pour l'Arbre,  
Administratrice de l'Afac Agroforesteries,  
Directrice de Mission Haies Union des forêts et des  
haies, Auvergne Rhône-Alpes*



## Rapport d'activité du Fonds pour l'Arbre :

### Rédaction :

- Paule Pointereau, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries

### Relecture :

- Marine Segura, responsable du projet Plantons pour la Planète, Fondation Yves Rocher
- Paule Pointereau, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries

## Bilan du programme 2022-23 :

### Rédaction :

- Isaure Quillien, Responsable gestion et animation du programme du Fonds pour l'Arbre
- Emma Houplain, Chargée de projet Label Haie
- Maxime Pinsard, Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local
- Catherine Moret, secrétaire générale et responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries
- Paule Pointereau, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries
- Baptiste Sanson, responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries

### Traitement des données et cartographie :

- Isaure Quillien, Responsable gestion et animation du programme du Fonds pour l'Arbre
- Maxime Pinsard, Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local
- Lauranne Pille, géomaticienne - programmatrice et gestionnaire de base de données, Afac-Agroforesteries

## Conception graphique et mise en page :

- Clara Picot, chargée de communication, Afac-Agroforesteries
- Maya Vavasseur, assistante communication, Afac-Agroforesteries

### Relecture :

- Marine Segura, responsable du programme Plant For Life, Fondation Yves Rocher
- Isis Gonzalez Amaral, cheffe de projets Plantons pour la Planète, Fondation Yves Rocher
- Marie-Anne Gasnier, déléguée générale Fondation Yves Rocher

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS POUR L'ARBRE****p. 11****BILAN DU PROGRAMME 2022-2023****p. 23****I - L'accompagnement aux plantations****p. 29**

Les plantations

p. 30

Les gestionnaires de haies

P. 40

Les opérateurs : experts techniques de la haie

p. 48

**II - Le déploiement du Label Haie****p. 61**

La mise en œuvre territoriale du Label Haie

p. 62

Les référents régionaux Label Haie

p. 72

**III - Végétal local****p. 79**

Un programme prescripteur de Végétal local

p. 80

Une filière en pleine expansion

p. 84

Un accompagnement des filières territoriales par les correspondants locaux

p. 90

Trois actions nationales pour structurer la filière

p. 94

**IV - Afac Régionales****p. 107**

Définition d'une Afac Régionale et ses objectifs

p. 108

Portrait des Afac Régionales constituées

p. 110

Perspectives de constitution de nouvelles Afac

p. 122

**Opérateurs :** Organismes agissant en faveur du maintien et du développement de l'arbre hors forêt, des haies, du bocage et de l'agroforesterie. Ces structures ont la compétence d'accompagnement d'animation technique sur le domaine de la haie champêtre et constituent le réseau Afac-Agroforesteries.

Types d'organismes : les structures locales dédiées à l'arbre et à la haie, les structures environnementales, les structures d'accompagnement agricole, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

**Gestionnaire de haie ou gestionnaire planteur :** Individu ou entreprise possédant le terrain sur lequel a lieu la plantation (majoritairement des agriculteurs). Ils sont accompagnés par des opérateurs dans leurs projets de plantation d'arbres et de haies : de la conception à la valorisation des haies en passant par la gestion.

**Réfèrent Label Haie :** Le référent régional Label Haie accompagne le déploiement du Label Haie dans sa région en promouvant les tenants et aboutissants du Label Haie, en ayant une très fine connaissance du label et en formant de nouveaux auditeurs Label Haie. Chaque région dispose d'un ou plusieurs référent(s) régional(aux) issu(s) d'une ou plusieurs structures.

**Pré-audit Label Haie :** Etape qui consiste à évaluer les pratiques de gestion des haies d'un agriculteur et à vérifier si ce dernier peut être labellisé Label Haie. La réalisation d'un pré-audit, effectué par un auditeur Label Haie habilité, est recommandée mais non obligatoire dans la procédure de certification.

**Correspondant Végétal local :** Issus des Conservatoires botaniques nationaux et de l'Afac-Agroforesteries, les 34 correspondants locaux Végétal local assurent l'interface entre l'animation nationale de la marque Végétal local et les acteurs dans les territoires (bénéficiaires, candidats, utilisateurs et prescripteurs...). Rattachés géographiquement à une ou plusieurs régions biogéographiques (région d'origine au sens de la Marque), ils ont pour mission d'assurer une expertise technique, de contribuer à la communication et à la diffusion des informations, d'assurer des formations et d'apporter un appui à l'émergence des filières de collecte et de production de végétaux marqués Végétal local.

**PGDH** : Plan de gestion durable des haies. Outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation. Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques.

**AMI** : Appel à manifestation d'intérêt.

**OCG** : Organisation collective de gestionnaires. L'ensemble des gestionnaires (agriculteurs ou autres gestionnaires gérant des haies) affiliés à l'OCG bénéficie de fait de la certification Label Haie. L'OCG en tant qu'entité légale, est le détenteur du certificat Label Haie.



Le Fonds pour l'Arbre se structure autour de son programme de soutien aux actions territoriales, régionales et nationales pour déployer l'arbre et la haie, dont nous avons fait le rapport exhaustif et l'analyse dans ce document. Le Fonds pour l'Arbre a aussi deux autres missions clairement identifiées :

- Développer le mécénat collectif pour une philanthropie environnementale engagé pour la haie qui participe à la transition écologique, sociale et économique des paysages ruraux en France et au plus près des enjeux des acteurs de terrain reconnus
- Assurer un rôle de porte-voix pour la haie auprès des entreprises et potentiels mécènes, du grand public, des institutions et d'une diversité d'acteurs en lien avec l'arbre et la haie

Les mécènes du Fonds pour l'Arbre en 2022-23 :





# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU FONDS POUR L'ARBRE

---



## a. Notre ambition

L'ambition du Fonds pour l'Arbre est fondée sur la nécessaire conciliation de l'agriculture et de l'arbre. En appliquant des méthodes éprouvées pour stopper l'érosion des haies, reconstituer les linéaires perdus et en créant les conditions de pérennité de nos actions : appui au développement d'un réseau de techniciens compétents, tant sur la gestion durable des haies que leur plantation pérennes en région, la structuration de filières amont de plants d'arbres et d'arbustes d'origine génétique locale et diversifiée et aval pour la valorisation des haies et la mobilisation année après année davantage de gestionnaires de haies conscients de leur impact et de citoyens concernés par la transition de notre époque. Le Fonds pour l'Arbre à travers le soutien au programme d'actions régionales et nationales, joue aussi un rôle d'influence et d'inspirateur de la construction de politiques régionales ambitieuses en Région et au national. Notre objectif est de démontrer et de soutenir concrètement l'agroforesterie en tant que solution puissante pour répondre aux défis nationaux de transition à travers deux missions :

### PORTER UN PROGRAMME NATIONAL EN FAVEUR DES HAIES

Le Fonds pour l'Arbre entend développer et porter un programme national de

soutien aux actions en faveur de la haie répondant à tous ses enjeux : gestion durable des haies, plantation, développement de filières amont et aval, renforcement de l'échelon régional. Aussi, le programme national annuel qui vise à apporter un soutien financier.

### DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LE MÉCÉNAT COLLECTIF

Depuis sa création, le Fonds pour l'Arbre invente une nouvelle manière de faire du mécénat. Non seulement les mécènes du Fonds pour l'Arbre accompagnent financièrement l'action des opérateurs territoriaux, mais ils participent également à la réflexion stratégique de développement du Fonds. Par son alliance inouïe d'une association experte et d'un collectif de mécènes qui veulent travailler ensemble, une nouvelle forme de mécénat collectif s'invente pour imaginer de nouvelles manières de soutenir une action complexe comme la sauvegarde et le redéploiement des haies en France, en collant au plus près des enjeux de terrain.

### JOUER UN RÔLE DE PORTE-VOIX EN FAVEUR DES HAIES

En parallèle du soutien apporté aux actions locales, régionales et nationales, le Fonds pour l'Arbre souhaite jouer un rôle de porte-voix pour la cause de la

haie, encore trop peu connue du grand public et non reconnue par le monde agricole, et faire connaître le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie comme ressources d'intérêt général.

Notre manière de faire, notre prisme est résolument collectif : nous croyons fortement au mécénat collectif et au faire ensemble pour faire avancer les solutions et expérimentations nécessaires aux défis du dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité.



## b. Nos succès : ensemble on va plus loin !

### UN PROGRAMME POUR LA HAIE TOUJOURS PLUS AMBITIEUX GRÂCE AU MÉCÉNAT COLLECTIF

Le soutien de 9 mécènes engagés, la pérennité financière apportée au Fonds pour l'Arbre apporte une solidité et une continuité au programme indispensable à sa réussite. En effet, les actions pour la haie à conduire sur un territoire, avec les différents acteurs, s'inscrivent dans le temps long. En 2022-2023, le soutien de nouveaux mécènes que sont Caudalie et le Groupe M6, a permis de renforcer le programme du Fonds pour l'Arbre sur tout le territoire national cette année encore.

Cet engagement dans la durée est nécessaire pour bien comprendre les enjeux : agir à la source et développer un programme ambitieux. Le soutien doit aussi mesurer ses ambitions pour mener à bien une montée en compétence des acteurs de terrain (opérateurs, gestionnaire de haies) sur les axes les plus novateurs et les outils associés.

Le soutien apporté aux 89 opérateurs leur a permis d'accompagner l'implantation de 409 km de haies, dont 49% des plants sont de la marque Végétal local, et la gestion durable de près de 900 km dans le cadre du Label Haie.

### UN COLLECTIF D'ACTEURS PÉRENNES ET COMPLÉMENTAIRES

La stabilité des membres conseil d'Administration, leur engagement dans la durée est un facteur clé de succès pour mener à bien notre mission. La continuité permet une compréhension fine des enjeux pour suivre au mieux le programme du Fonds pour l'Arbre et cela favorise une approche cohérente pour ajuster notre stratégie. De même, la diversité des modèles d'affaires des mécènes et l'expertise individuelle complémentaire de chacun est l'une de nos forces. Nos expériences variées, nos savoirs faire singuliers et nos réseaux complémentaires nous permettent d'aborder les défis de manière holistique et créative, renforçant ainsi notre capacité à innover et à trouver des solutions adaptées.

Cette année 2022-2023, trois réunions de conseil d'administration se sont tenues :

- 16 décembre 2022 : Conseil d'administration
- 17 mars 2023 : Conseil d'administration
- 3 juillet 2023 : Conseil d'administration

Ces moments de discussions entre les mécènes, permis par le Fonds pour l'Arbre, sont essentiels pour réfléchir aux nouveaux enjeux liés à la haie. Ils nous permettent de partager nos idées, nos difficultés, nos objectifs afin d'évoluer et d'apprendre des expériences de chacun. C'est un axe-clé du développement du Fonds pour l'Arbre.

Cette année 2022-2023, les membres du Fonds pour l'Arbre se sont réunis dans le cadre de séminaires de travail (le 2 mars 2023 et les 3-4 juillet 2023) et prochainement lors d'une visite de terrain programmée en octobre 2023.

## LE RÔLE DE PORTE-VOIX ET D'APPUI AU PLAIDOYER DE L'AFAC-AGROFORESTERIES : UNE RECONNAISSANCE DE LA HAIE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ÉTAT

Une des missions clés du Fonds pour l'Arbre est de porter la cause de la haie aux côtés de l'Afac-Agroforesteries auprès du public et des politiques publiques. Sur l'année 2022 – 2023, le Fonds pour l'Arbre s'est fortement impliqué dans l'appui à l'Afac-Agroforesteries sur deux actions phares :

- En démultipliant l'impact de la campagne de mobilisation « Appel de la haie » lancée par l'Afac-Agroforesteries en février 2023 à travers la signature de l'Appel de la haie par les mécènes et un relais de la tribune aux publics des mécènes ;
- en participant à l'émergence d'une nouvelle politique publique dédiée à la haie : Le Pacte en faveur des haies à travers des courriers adressés à l'Élysée, aux ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, des interventions de mécènes lors des réunions de concertation (GT n°1 : connaissance et savoirs / GT n°2 : filières locales / GT n°3 : la haie, objet durable) du Pacte en faveur de la haie.

Ces différents soutiens, tout au long de l'année, ont été une aide précieuse pour plaider en faveur d'une nouvelle politique ambitieuse de l'État pour la haie. Cela montre le souhait du Fonds pour l'Arbre d'agir avec les politiques publiques en étant fer de lance et en se positionnant en laboratoire d'expérimentation pour les pouvoirs publics. Le Fonds pour l'Arbre, à travers son rôle de vitrine, a fait preuve d'agilité et de prise de risque pour aider à construire les politiques publiques.

En parallèle et pour consolider le rôle de porte-voix de la haie, Fonds pour l'Arbre a pris la décision de devenir mécène du Concours Général des Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie à partir de l'année 2023-2024. Cette décision s'inscrit dans le prolongement du soutien qui a été apporté dès la création du Concours par trois des mécènes du Fonds pour l'Arbre : la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et Olga.

Ce Concours qui a été créé à l'initiative du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Afac-Agroforesteries et de Chambre d'agriculture France, récompense les meilleurs pratiques en matière d'agroforesterie. En ce sens, il est un symbole fort de reconnaissance institutionnelle considérant l'arbre comme un élément central des systèmes d'exploitation agricole. Aussi, le Fonds

pour l'Arbre considère le Concours Général Agricole comme un outil de valorisation remarquable qui permet de réunir de multiples acteurs autour de son organisation et tout au long de son déroulement, dans les territoires puis au niveau national.

En 2022, quatre lauréats nationaux (sur 8 finalistes locaux) ont été désignés sur deux catégories, implantation et gestion de haies. Ils ont été récompensés

lors d'une remise de prix au Salon International de l'Agriculture 2022 le 4 mars par les mécènes du CGA (la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et Olga) en présence des deux ministres.

*Ci-dessous :*

**Remise des prix aux lauréats du Concours Général des Pratiques Agroécologiques - Agroforesterie en présence des ministres Marc FESNEAU et Bérangère COUILLARD ainsi que des mécènes Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et Olga.**



## C. Nos apprentissages : rester agile !

### SE METTRE EN COHÉRENCE AVEC LE CONTEXTE NATIONAL ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'année 2022-2023 est marquée par une forte croissance du domaine de la haie du fait d'un contexte politique porteur et d'effets du changement climatique accélérant la demande d'accompagnement à l'intégration de la haie dans les exploitations agricoles.

En effet, en février 2023, l'Afac-Agroforesteries a lancé une campagne de mobilisation, « l'Appel de la haie », et à renforcer son plaidoyer technique auprès des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, appuyé par les mécènes du Fonds pour l'Arbre. Cette dynamique a eu un effet déclencheur. L'État français a décidé d'engager une grande politique en faveur des haies, le Pacte en faveur des haies, fixant un objectif à 2030 de + 50 000 km de haies net et avec un budget annuel de 110 millions d'euros à partir de 2024. C'est un virage historique dans l'histoire de la haie qui engage un réel changement d'échelle.

Ces financements publics, même conséquents, nécessiteront une part de co-financements privés pour les structures déployant les actions en faveur des haies. L'apport en financements privés du Fonds pour

l'Arbre aux opérateurs locaux et régionaux est donc indispensable et doit être corrélé aux enveloppes publiques.

### LE MÉCÉNAT COLLECTIF, UNE FORCE AU SERVICE DE L'AGILITÉ DU FONDS POUR L'ARBRE

Le rapport du CGAAER commandé par le Ministre fait état de l'ampleur du phénomène de disparition des haies et souligne que loin d'être enrayé, le mouvement s'est accéléré ces dernières années, avec une perte annuelle moyenne de 23.500 km/an entre 2017 et 2021, contre 11.500 km/an entre 2006 et 2014. Ce constat engage une réelle prise de conscience sur les réels enjeux concernant les haies. L'urgence est de mettre tous les moyens, politiques, financiers et techniques pour arrêter la disparition des haies et retrouver un bon état écologique du linéaire français pour tous les services écosystémiques qu'on en attend, avant même de penser à en replanter. Aussi il est impératif d'adapter notre soutien sur le terrain en faisant monter le soutien apporté à la gestion durable des haies, en formant massivement au Label Haie, tant les techniciens que les collectivités et les agriculteurs. Nous devons également accompagner l'animation portant sur la création de filières et systèmes de valorisation de la haie pour susciter un intérêt durable à la maintenir et à la

gérer durablement.

le programme du Fonds pour l'Arbre par son exemplarité et sa force d'innovation se doit d'être toujours en avance sur les programmes publics pour anticiper les évolutions futures. Cela implique des évolutions rapides et importantes du programme. Le mécénat collectif est ici une réponse au besoin d'agilité du programme du Fonds pour l'Arbre qui

doit sans cesse se réinventer et s'ajuster par rapport à un contexte national sur la haie qui évolue très rapidement. Cette agilité est indispensable pour assurer une réponse cohérente et juste en termes d'actions soutenues par le Fonds pour l'Arbre. L'apport et l'expertise de l'Afac-Agroforesteries est ici cruciale pour donner toutes les clés d'analyse et les propositions de repositionnement aux mécènes du Fonds pour l'Arbre.

| NOM         | Prénom        | Fonction                            | Profession                                                              |
|-------------|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| MONIER      | Sylvie        | Co-Présidente                       | Mission Haies de l'Union des Forêts et des Haies d'Auvergne Rhône Alpes |
| SIRE        | Françoise     | Membre administrateur               | Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine                                        |
| FROMAGEOT   | Claude        | Co-Président                        | Groupe Rocher                                                           |
| BEAU-DOUEZY | Jean-Philippe | Trésorier                           | Fondation Yves Rocher                                                   |
| SEVE        | David         | Membre administrateur               | Fondation Nature & Découvertes                                          |
| MIMOUN      | Lisa          | Membre administrateur               | Maisons du Monde Foundation                                             |
| PEZET       | Nathan        | Membre administrateur               | Olga                                                                    |
| BARILLET    | Hélène        | Membre administrateur               | La Boulangère Bio                                                       |
| LOWENBACH   | Émilie        | Membre administrateur               | Ecotone                                                                 |
| BOUFFARD    | Pascal        | Membre administrateur               | Mercator                                                                |
| GUILLOU     | Alan          | Membre administrateur - suppléant   | planteur volontaire                                                     |
| GOUEZ       | YAnn          | Membre administrateur - suppléant   | Syndicat des Eaux du Bas Léon                                           |
| GASNIER     | Marie-Anne    | Membre administratrice - suppléante | Fondation Yves Rocher                                                   |



## d. Le mécénat collectif

### INTENSIFIER NOS MOYENS ET RÉUSSIR LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DU PROGRAMME

Plus que jamais, nous devons intensifier nos efforts de restauration des haies et de gestion durable, le rapport du CGAER est formel : chaque année 23 500 km de haies disparaissent. Les moyens sont insuffisants aujourd'hui. En témoigne le taux de 60% d'abattement au montant total du soutien financier demandé qu'il a été nécessaire d'appliquer dans le cadre de l'appel à projets 22-23 du Fonds pour l'Arbre. Conscient de l'ampleur des actions à conduire pour stopper l'érosion des haies, l'État promet un grand plan et des moyens conséquents pour les haies qui engagera un véritable changement d'échelle.

Le défi du Fonds pour l'Arbre sera de créer et de soutenir les moyens pour assurer un passage à l'échelle qualitatif, en particulier sur le travail de restauration et de gestion durable des haies. Il est nécessaire pour cela de soutenir en particulier des postes en région avec l'ambition d'avoir :

- des Afac régionales dans chaque région afin d'accompagner l'émergence et le déploiement de programmes publics régionaux en faveur des haies afin qu'ils portent sur l'ensemble des enjeux liés à la haie (valorisation, préservation,

déploiement) et intègrent les outils de qualité ;

- des référents régionaux Label Haie dans chaque région (à hauteur de 2 ETP) pour former et accompagner les opérateurs locaux qui souhaitent déployer le Label Haie sur leur territoire ) afin de s'assurer d'une restauration du patrimoine de haies ;
- des référents régionaux Végétal local dans chaque région (à hauteur de 2 ETP) pour stimuler et coordonner les filières de production de plants Végétal local par région et former les acteurs de la filière (collecteurs, pépiniéristes) afin de s'assurer d'un matériel végétal de qualité et en quantité.

L'échelon régional est la clé de voûte pour s'assurer d'un passage à l'échelle d'actions en faveur des haies de qualité. Conscients que cette dernière est insuffisamment aidée par les pouvoirs publics, le Fonds pour l'Arbre dédie plusieurs aides pour conforter cette échelle d'animation.

### S'ADAPTER AUX BOULEVERSEMENTS CLIMATIQUES

L'adaptation au changement climatique est devenue essentielle, en particulier face à la sécheresse accrue pour s'assurer de la réussite des plantations.

Les fenêtres de plantation sont de plus en plus courtes (démarrage plus tardif en novembre et arrivée du printemps plus tôt) qui ne facilitent pas le travail des opérateurs. La question de la survie des plants est elle aussi challengée.

De plus, la pénurie de plants végétaux locaux cette saison a mis en évidence un besoin urgent d'aider la structuration de la filière de plants locaux et de faciliter la visibilité sur le long terme de la demande pour des programmes d'ampleur tels que celui du Fonds pour l'Arbre. Cette pénurie de plants pourra s'accroître à l'annonce du Pacte en faveur de la Haie.

De nouvelles techniques de régénération naturelle – assistée sont expérimentées par le réseau Afac-Agroforesteries et sont une alternative très efficace aux plantations et qui pourraient présenter dans certains contextes une meilleure résilience au changement climatique. Cette thématique sera à suivre dans les prochaines années.

### CONTINUER D'EXPÉRIMENTER ET D'INNOVER POUR OUVRIR DES VOIES DE VALORISATION À LA HAIE

Dans ce contexte d'évolution du climat et d'urgence à trouver des solutions pour stopper la disparition des haies, la promotion de l'expérimentation

et de l'innovation est essentielle pour développer des approches plus efficaces et durables en matière d'agroforesterie. Sur les terrains les opérateurs et gestionnaires testent de nouvelles techniques : semi de haies, arbres fourragers, litière plaquette, bois énergie... Ces valorisations de la haie et ces techniques d'implantation et de gestion durables sont de véritables solutions territoriales tant pour les agriculteurs que pour une collectivité. Elles nécessitent du temps de mobilisation des élus, d'accompagnement des agriculteurs et des investissements supplémentaires pour développer ces nouveaux axes de durabilité.

### FAIRE CONNAÎTRE D'AVANTAGE LA HAIE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

La haie et l'arbre champêtre sont plus qu'essentiels pour notre avenir. Ces arbres touchent à notre quotidien, notre alimentation, nos choix énergétiques... nous souhaitons toucher un public plus large, sensibiliser davantage aux enjeux de la haie et aux messages prioritaires à faire passer. Dans cette perspective, le Fonds pour l'Arbre élargit ses modalités d'action pour sensibiliser et former un large public aux rôles de la haie. Pour ce faire, nous avons développé un savoir-faire d'animation de terrain grand public pour participer aux chantiers de

plantation participatif réalisés par les opérateurs du programme. Cette autre approche complémentaire en termes de public visé et de modalité d'action, est une occasion de mobiliser et d'impliquer concrètement un public citoyen dans des actions participatives et locales en faveur des haies et de sensibiliser, former et éduquer le public aux rôles que jouent la haie et l'arbre dans les écosystèmes et qui constitue une des ambitions du Fonds pour l'Arbre.

Aujourd'hui, ce sont 15 animations qui sont réalisées par an et qui sont réservées au public mobilisé par les mécènes du Fonds pour l'Arbre. Plus de 600 bénévoles viennent chaque année prêter main forte à la plantation de haie.

Dans les années à venir ces animations organisées par les opérateurs du programme du Fonds pour l'Arbre seront ouvertes à toutes et tous à travers la mise en place d'une plateforme d'inscription de ces chantiers participatifs portant sur la haie.

## **APPORTER AU MONDE AGRICOLE UNE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE DE LA HAIE PAR LE CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE**

En parallèle du soutien apporté aux actions de terrain, le Fonds pour l'Arbre souhaite jouer un rôle de porte-voix pour la cause de la haie, encore trop peu reconnue par le monde agricole, et faire connaître le rôle écologique clé de l'arbre champêtre et de la haie

comme ressources d'intérêt général. Dans cet objectif, le Fonds pour l'Arbre s'engage à faire reconnaître de manière institutionnelle et au plus haut niveau, la haie et l'intérêt de sa place dans tous les systèmes agricoles en soutenant le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques - Agroforesterie, coordonné par l'Afac-Agroforesteries et Chambre d'Agriculture France. Le Concours Général Agricole est un outil de reconnaissance et de valorisation remarquable qui permet de réunir de multiples acteurs autour de son organisation et tout au long de son déroulement, dans les territoires puis au niveau national.

Aussi, c'est dans le cadre du développement de sa mission de porte-voix et dans la continuité du soutien apporté durant les trois premières éditions de trois des mécènes du Fonds pour l'Arbre, la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et OLGA, que le Fonds pour l'Arbre a décidé, lors de son conseil d'administration du 8 juillet 2022, de soutenir l'organisation nationale du Concours Général Agricole (CGA) - pratiques agroforestières.

La remise des prix du CGA aux lauréats s'est tenue au salon de l'agriculture en février 2023. Les mécènes ont pu porter haut la voix de la haie aux côtés du ministre de l'agriculture, Marc Fesneau et de la secrétaire d'état à l'écologie, Bérangère Couillard.

## **APPROFONDIR NOS MÉTHODES DE MESURE D'IMPACT**

Nous devons continuer à développer nos méthodes de mesure de l'impact. Le Fonds pour l'Arbre est un véritable observatoire de la haie : développement territorial, montée en compétence des savoirs techniques, économique, politique, social. Une quantité de données remontent chaque saison du terrain, grâce au travail de reporting précis des opérateurs et à un traitement de données et une analyse fine et technique faite par l'Afac-Agroforesteries. L'enjeu sera de mettre en cohérence ces données à l'échelle nationale avec d'autres programmes nationaux et régionaux pour piloter aux mieux les orientations et les trajectoires sur le long terme des programmes publics et privés. Cette mesure d'impact renforcée contribuera aussi à une meilleure évaluation des complémentarités entre programmes et de nos réalisations pour ajuster, toujours, notre programme aux enjeux de changement d'échelle et de durabilité et le partager au plus grand nombre.

## **RECONNAISSANCE POUR LE TRAVAIL DE L'AFAC-AGROFORESTERIES**

Merci infiniment à l'équipe de l'Association Française des Arbres Champêtres et Agroforesteries. Votre expertise, vos conseils, vos ressources, votre enthousiasme, et votre implication ont été essentiels pour mener à bien le programme de terrain et les défis de la saison 2022-23. Bravo à tout le réseau Afac : opérateurs et gestionnaires de haies pour leur engagement et tout le travail accompli sur le terrain !

## e. Une répartition financière structurée à plusieurs échelles d'intervention

**Le Fonds pour l'Arbre est un fonds de dotation qui fonctionne comme un fonds opérationnel par son programme national dont les grands axes stratégiques sont définis par le Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre.**

A travers un appel à projets annuel, près de 90 structures locales (opérateurs) sont sélectionnées pour bénéficier d'un soutien financier pour leur mission d'animation d'un projet territorial dont la mise en œuvre repose sur des actions menées en faveur des haies et de toutes autres formes arborées hors forêt.

Le mécanisme de soutien financier du Fonds pour l'Arbre prévoit, en fonction du budget annuel acquis, de reverser entre les différentes échelles d'action. Cette année 2022-23, 1 067 699,73 (soit une augmentation significative de 140 459,13€) ont été répartis de la façon suivante :

### **ANIMATION TERRITORIALE :** (70 % du budget)

conduite par les opérateurs, elle consiste en une mission de portage d'un projet territorial dont la mise en œuvre repose

sur des actions menées en faveur des haies. Cet axe couvre les aides suivantes du programme :

#### • **Plantation de haies (33%)**

L'aide n°1 à la plantation a pour objectif de soutenir l'animation nécessaire à la réalisation des plantations de haies et autres formes d'agroforesterie. Le montant de l'aide est déterminé en fonction du nombre d'arbres plantés dans le cadre des projets accompagnés par l'opérateur, selon le barème suivant :

- Aide forfaitaire de 0,85€/ arbre planté faisant l'objet de l'animation territoriale de l'opérateur. Même si l'aide est calculée selon le nombre d'arbres plantés et son versement conditionné à la réalisation effective des plantations (indicateur de résultat), les fonds sont destinés à conduire une animation globale, assurant le développement d'un contexte favorable à la durabilité, à la restauration et au déploiement des haies et autres formes arborées hors forêt.

#### • **Développement de la filière Végétal local (20%)**

- Un bonus de 0,22 € s'ajoute à l'aide n°1 en fonction du nombre de plants de la marque Végétal local ayant été plantés grâce aux animations organisées par l'opérateur. Un bonus pour les plants Végétal local vise à stimuler l'utilisation

des plants d'origine génétique locale et diversifiée.

- L'aide n°2 au développement de la filière Végétal local vise à apporter un soutien supplémentaire aux opérateurs qui souhaitent renforcer leur implication dans le développement de la filière Végétal local sur leur territoire en participant à des réunions régionales sur la structuration de la filière, en mettant en place des contrats de cultures ou en formant des collecteurs... Un bonus de 0,81 € est accordé par plant Végétal local planté dans le cadre de l'aide n°1.

- L'aide n°7 vise à apporter un soutien à la mission de Correspondant local Végétal local pour assurer le rôle de référent et coordinateur régional sur le sujet auprès de tout acteur souhaitant s'investir dans la filière, en consolidant ses connaissances, en s'appuyant et déployant des outils nationaux dédiés.

#### • **Restauration des haies (14%)**

- L'aide n°3 la mise en œuvre du Label Haie vise à soutenir l'appropriation des outils de gestion des haies auprès d'un groupe d'agriculteurs par une structure d'accompagnement territorial.

- L'aide n°4 aux référents régionaux Label Haie vise à soutenir la mission de Référent régional Label Haie, dont le rôle est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence

sur la gestion des haies et la mise en œuvre du Label Haie.

#### **Sensibilisation grand public (2%)**

- L'aide n°8 vise à soutenir les opérateurs dans l'organisation d'animation-plantation sous la forme de chantiers participatifs qui ont pour vocation de sensibiliser et fédérer les communautés impliquées dans le Fonds pour l'Arbre par l'intermédiaire de ses mécènes.

Le Programme du Fonds pour l'Arbre oriente ses fonds vers une animation globale qui offre les conditions de durabilité des haies, qu'elles soient plantées ou restaurées. En effet, les aides sont soit fléchées vers la gestion durable des haies avec le Label Haie (animation territoriale et référent régional) soit fléchées vers la plantation durable avec en particulier le développement de Végétal local. Ces aides sont cumulables les unes avec les autres. C'est un dispositif incitatif qui pousse les opérateurs à diversifier leurs actions pour porter un projet global en faveur de la haie. L'ensemble des aides sont destinées à accompagner la vie de la haie selon son âge : redonner un bon état écologique aux haies préexistantes et vieillissantes et préparer l'implantation d'une nouvelle haie de la graine au chantier de plantation. L'objectif est d'assurer la restauration des haies et d'augmenter la cadence de plantation

tout en développant les filières de valorisation avec le Label Haie et de production de plants Végétal local.

## ANIMATION RÉGIONALE :

(4% du budget)

conduite par les Afac Régionales constituées, elle vise à :

- Co-construire, en amont, des stratégies et trajectoires d'actions cohérentes entre les différentes structures dédiées à l'arbre en région (programme de plantation, programme de gestion, ...) avec les organismes de politiques publiques,
- Constituer un guichet unique régional pour l'arbre et la haie combinant financement du fonds de dotation et financements publics territoriaux,
- Diffuser et porter les outils nationaux développés par l'Afac-Agroforesteries.

Cet axe couvre les aides suivantes du programme :

- L'Aide n°5 du programme du Fonds pour l'Arbre vise à apporter un soutien aux Afac Régionales constituées et l'aide n°6 aux Afac Régionales nouvellement constituées pour assurer la mission de fédérer les acteurs autour d'un projet commun régional, fort et doté, en faveur de l'arbre et de la haie, en s'appuyant sur les outils nationaux portés par l'Afac-Agroforesteries.

## ANIMATION NATIONALE :

(18% du budget)

Le Fonds pour l'Arbre apporte un soutien à l'Afac-Agroforesteries pour sa mission de coordination et l'animation du programme du Fonds pour l'Arbre. Elle gère l'appel à projets annuel, tient le rôle d'interlocuteur quotidien des opérateurs du programme, assure la gestion administrative et financière, veille au reporting des actions et établit le rapport annuel du programme du Fonds pour l'Arbre.

Au-delà de cette mission, l'aide apportée par le Fonds pour l'Arbre soutient l'Afac-Agroforesteries dans son fonctionnement afin qu'elle assure sa mission globale permettant de mettre à disposition des moyens conséquents et adaptés au déploiement du Fonds pour l'Arbre :

- Permettre de doter les opérateurs du Fonds pour l'Arbre d'outils garantissant une qualité et une pérennité de l'action (Label Haie, marque Végétal local, Plan de Gestion Durable des Haies, etc.).
- Installer l'action du fonds dans un paysage politique national favorable à la haie et l'agroforesterie. Cela relève des missions plus globales de l'Afac-Agroforesteries qui agit pour faire monter le sujet de l'arbre champêtre au sein des politiques publiques, des organismes nationaux liés au sujet.
- Ce travail au long court est porté par l'ensemble de l'équipe salariée de

l'Afac-Agroforesteries en lien étroit avec sa gouvernance.

## FONCTIONNEMENT DE L'ENTITÉ FONDS POUR L'ARBRE :

(8% du budget)

Cette partie du budget est dédiée aux charges de fonctionnement du Fonds pour l'Arbre avec un salarié à temps plein assurant le poste de chargée de mécénat et l'ensemble des charges nécessaires à la vie administrative, comptable, juridique... de l'entité fonds de dotation (commissaire aux comptes, expert-comptable, hébergement site internet, assistance juridique, actions de communication, séminaires pour les administrateurs, etc.).

# DÉPENSES

## 1 067 700€

### FONDS DÉDIÉS

14 371 €

### FONCTIONNEMENT DU FONDS

Commissaire aux comptes, expert comptable, hébergement site internet, hébergement base de données, assistance juridique, maintenance outil et hébergement BD, communication, ...) dont financement de la création de poste de chargée de mécénat pour 12 mois

88 126 €

### ANIMATION NATIONALE

Assurer la gestion globale du programme en lien avec les outils et contexte nationaux (Part Afac-Agroforesteries)

188 024 €

### ANIMATION RÉGIONALE

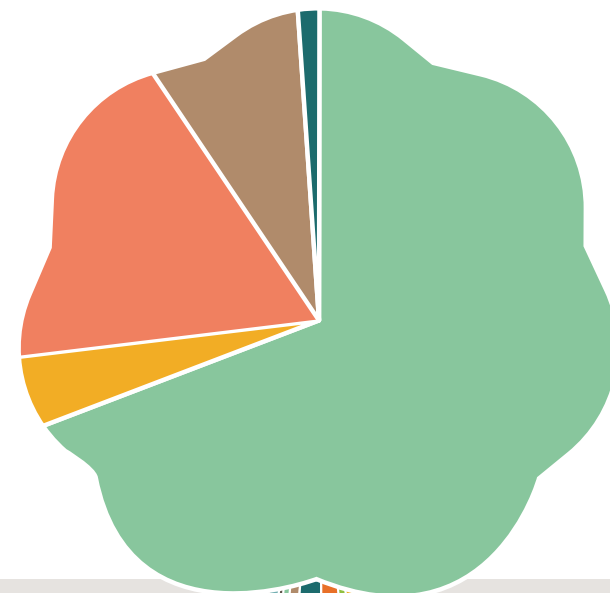
Développer une animation régionale pour l'arbre et la haie (Part Afac-Régionale)

39 040 €

### ANIMATION LOCALE

Accompagner la plantation et la gestion de haies (Part opérateurs)

738 139 €



# RESSOURCES

### Reprises de fonds non dépensés saison 2021-22

27 818 €

Olga

30 000 €

Maisons du Monde Foundation

41 666 €

La Boulangère & Co

52 826 €

Fondation Yves Rocher

385 000 €

Caudalie - 1 % for the planet

380 000 €

Fondation Ecotone

50 000 €

Bjorg et Compagnie

40 000 €

Fondation Nature & Découvertes

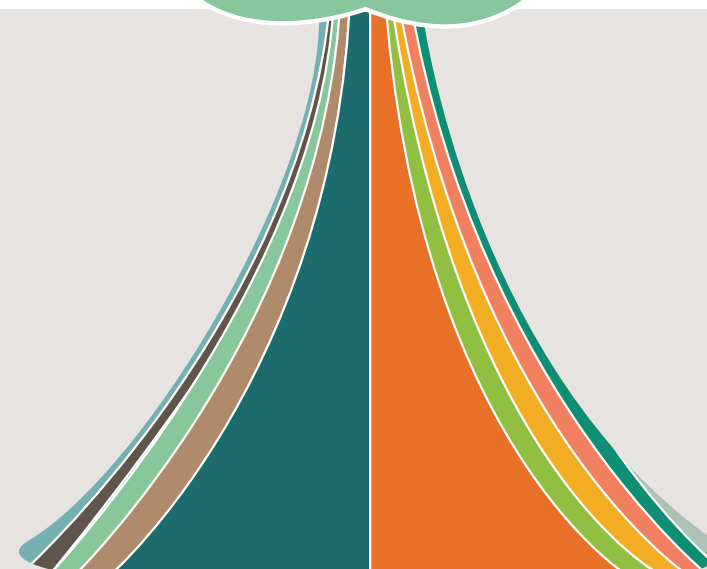
30 000 €

Groupe M6

30 000 €

Intérêts bancaires

390 €











BILAN DU PROGRAMME  
2022-2023

---



**L**a saison 2022-2023 marque donc la troisième année d'un programme national déployé dans un contexte de prise de conscience et d'engouement avéré par les agriculteurs mais aussi par les pouvoirs publics autour de la thématique de l'arbre et de la haie. En effet, une mesure dédiée à la haie a été inscrite dans le Plan France Relance du gouvernement et en parallèle, les négociations de la Politique Agricole Commune (PAC 2023-2027) ont abouti à une valorisation de la haie désormais considérée comme rémunératrice et non plus comme une obligation réglementaire contraignante. Le rapport du CGAAER publié par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire intitulé : « La haie, levier de la planification écologique » : il documente avec précision l'ampleur du phénomène de disparition

**des haies et souligne que loin d'être enrayé, le mouvement s'est accéléré ces dernières années, avec une perte annuelle moyenne de «23.500 km/an entre 2017 et 2021», contre «11.500 km/an entre 2006 et 2014».**

Dans ce contexte porteur, les aides sont déployées auprès des acteurs de la haie par le Fonds pour l'Arbre afin de soutenir tous les enjeux de la haie : **gestion durable des haies, plantation, développement de filières amont et aval de plants locaux et renforcement de l'échelon régional.**

Ce soutien holistique du Fonds pour l'Arbre, pose les fondements d'une organisation solide et efficace pour assurer un passage à l'échelle en démultipliant les projets, tout en maintenant une qualité d'action. Le soutien reste agile et à l'écoute des enjeux et contextes évolutifs autour des haies en France aujourd'hui.

De fait, le changement climatique engendre depuis quelques années un raccourcissement de la fenêtre de plantation pour les opérateurs. Ces aléas retardent également la disponibilité des plants chez les pépiniéristes, déjà affectés par un phénomène de pénurie dû à la forte dynamique de

plantation actuelle. Cette situation qui risque de s'inscrire dans le temps, va demander d'explorer de nouvelles formes d'implantation de haies comme la régénération naturelle assistée par exemple, réponse complémentaire et pertinente à l'action de plantation de plus en plus contrainte.

La diversification des actions de terrain, l'implication et la montée en compétences des acteurs de la haie sont au cœur du programme du Fonds pour l'Arbre pour une restauration et une implantation durable de la haie dans l'espace rural.

Structuré autour de 8 types d'aides différents permettant de soutenir tous les enjeux de la haie, et d'une enveloppe financière conséquente de 777 178,95€ (correspondant au budget cumulé cumulé de l'animation territoriale et régionale), le programme du Fonds pour l'Arbre a permis de soutenir :

- **89 structures opératrices** agissant au quotidien au pied des haies avec un équivalent de 190 temps plein ;
- **1 009 gestionnaires-planteurs** de haies ont été accompagnés dans le projet de plantation d'arbres et de haies, avec une très nette augmentation en mobilisation des agriculteurs (59% des planteurs) et avec comme

volonté première d'agir pour la biodiversité agricole ;

- **8 opérateurs ont bénéficié de l'aide à la mise en œuvre du Label Haie cette saison pour former des groupes d'agriculteurs** à la gestion durable des haies dans le cadre de la certification Label Haie. Grâce à cet accompagnement 120 agriculteurs et 900 km de haies seront labellisés d'ici fin 2023. Cet objectif de labellisation est amené à être **multiplié par 6 à horizon 2025** avec plus de **700 agriculteurs engagés et 5 500 km de haies labellisées.**
- **12 opérateurs ont reçu l'aide référent régional Label Haie sur 11 régions.** Le rôle d'un référent régional est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétences sur la gestion des haies et la mise en œuvre du Label Haie. Cette aide a permis aux Référents régionaux de dispenser des formations en local pour transférer des compétences d'animation du Label Haie auprès de **36 structures territoriales** et coconstruire une stratégie de déploiement du Label Haie à l'échelle de la région et participer au groupe de travail national Label Haie.

- **Un taux de 49% de plants Végétal local a été atteint**, avec 204 207<sup>1</sup> plants Végétal local plantés. Le nombre de plants Végétal local est en légère diminution du fait de l'épuisement des stocks de plants, en Végétal local ;

- **32 pépinières ont été impliquées** dans l'approvisionnement en plants pour le programme et **32 pépinières Végétal local accompagnées** dans leur création et leur diversification par l'Afac-Agroforesteries depuis 20-21 ;

- **34 opérateurs ont bénéficié d'une aide au déploiement de la filière Végétal local sur leur territoire** : en renforçant leur connaissance, en travaillant sur la collecte, en réalisant à des formations organisées par les correspondants locaux Végétal local de l'Afac-Agroforesteries en travaillant sur la collecte de graine, sur l'utilisation de l'outil Pepicollecte, sur la mise en place des contrats de culture, sur les savoir-faire (extraction et conservation des graines, stratification, culture) ; et en travaillant à l'identification

de nouveaux site de collecte de graines ;

- **18 correspondants locaux Végétal local** ont été soutenus pour leur mission d'accompagnement régional au déploiement des filières ligneuses Végétal local ;

- **4 Afac Régionales constituées ont bénéficié d'un soutien cette saison** : Afac Pays de la Loire, Afac Occitanie, Afac Haut-de-France, Afac Normandie. Ce soutien a permis de consolider les postes de salariés, de mobiliser et fédérer différents acteurs régionaux (institutionnels, acteurs techniques locaux de la haie, acteurs économiques, acteurs de développement agricole...), développer de la reconnaissance institutionnelle du sujet et de la structure et la recherche de financements publics, monter des projets multi-partenarial, participation au déploiement des outils nationaux en région : Label Haie, Végétal local, Plan de Gestion Durable des Haies. Cet échelon régional est crucial pour accélérer le déploiement de l'action territoriale, le structurer à grande échelle, mobiliser les acteurs et

assurer la montée en compétences et accompagner l'engagement des politiques régionales et des moyens publics nécessaires.

- **13 animations de plantation sous la forme de chantiers participatifs** destinées au grand public (salarié-es de magasins, collaborateurs des mécènes du Fonds pour l'Arbre, ou encore citoyens...) pour sensibiliser et faire connaître la grande cause que représente la haie.

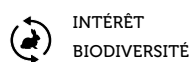
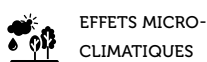
**Ce programme en faveur des haies, par son envergure nationale, son architecture et son inscription dans la durée, pose les grands axes et les principes d'un modèle de soutien aux actions en faveurs de la haie efficace et cohérent. Il démontre par l'expérience réussie et pose les pierres qui permettront d'assurer un réel changement d'échelle.**

Ce passage à l'échelle représente un saut considérable qui ne pourra être atteint que par une action collective de grande ampleur réunissant les forces et les moyens des acteurs privés (Fondations, entreprises) et des acteurs publics

institutionnels à travers des politiques publiques ambitieuses.

Pour initier cette dynamique de rassemblement, le Fonds pour l'Arbre entend, à court terme, contribuer à soutenir les animations territoriale, régionale et nationale pour permettre la restauration de près de 3 000 km de haies, la plantation de 1 200 km de haies et la montée en puissance du réseau des acteurs de la haie à chaque échelle. Ce niveau de contribution permet à la fois de respecter la capacité à suivre sur le terrain en termes de moyens humains et d'engager un effet levier en se combinant avec d'autres programmes publics.

| RÉGIONS                                                 | Auvergne-<br>Rhône-Alpes                               | Bourgogne-<br>Franche-<br>Comté                           | Bretagne                                 | Centre-Val<br>de Loire                            | Grand Est                                                 | Hauts-de-<br>France                             | Île-<br>de-France       | La Réunion                                                   | Normandie                     | Nouvelle-<br>Aquitaine                                  | Occitanie                                                     | Pays<br>de la Loire                                  | Provence-<br>Alpes-Côte<br>d'Azur                      | TOTAL                                                      |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| NOMBRE<br>D'OPÉRATEURS<br>ENGAGÉS DANS LA<br>PLANTATION | 8                                                      | 3                                                         | 2                                        | 4                                                 | 4                                                         | 10                                              | 3                       | 1                                                            | 8                             | 9                                                       | 12                                                            | 14                                                   | 2                                                      | 80                                                         |
| NOMBRE DE<br>GESTIONNAIRES<br>/PLANTEURS<br>ACCOMPAGNÉS | 78                                                     | 12                                                        | 55                                       | 31                                                | 39                                                        | 106                                             | 13                      | 1                                                            | 120                           | 96                                                      | 262                                                           | 179                                                  | 17                                                     | 1 009<br>et 1132 sites<br>de plantations                   |
| OBJECTIF<br>PRINCIPAL DE<br>PLANTATION                  | 33 %                                                   | 46 %                                                      | 77 %                                     | 58 %                                              | 27 %                                                      | 27 %                                            | 37 %                    | 100 %                                                        | 37 %                          | 27 %                                                    | 29 %                                                          | 40 %                                                 | 66 %                                                   | Biodiversité<br>Effets microclimatiques<br>Intérêt élevage |
| NOMBRE D'ARBRES<br>PLANTÉS                              | 42 266                                                 | 9 995                                                     | 4 987                                    | 9 012                                             | 23 837                                                    | 69 119                                          | 11 739                  | 374                                                          | 22 762                        | 55 268                                                  | 88 067                                                        | 66 270                                               | 6 767                                                  | 409 461                                                    |
| DENSITÉ DE HAIES<br>PLANTÉES<br>EN ML / HA SAU*         | 0,01                                                   | 0,003                                                     | 0,003                                    | 0,008                                             | 0,007                                                     | 0,031                                           | 0,02                    | 0,009                                                        | 0,034                         | 0,015                                                   | 0,03                                                          | 0,03                                                 | 0,011                                                  |                                                            |
| TAUX DE<br>VÉGÉTAL LOCAL                                | 47 %                                                   | 37 %                                                      | 49 %                                     | 48 %                                              | 40 %                                                      | 51 %                                            | 33 %                    | 0 %                                                          | 38 %                          | 44 %                                                    | 42 %                                                          | 38 %                                                 | 15 %                                                   | 49 %                                                       |
| TOP 3 DES<br>ESSENS LES PLUS<br>PLANTÉES                | Amélanchier<br>Cornouiller<br>sanguin<br>Troène commun | Cornouiller<br>sanguin<br>Troène commun<br>Viorne lantane | Charme<br>Noisetier<br>Aubépine monogyne | Cornouiller<br>sanguin<br>Prunellier<br>Noisetier | Cornouiller<br>sanguin<br>Viorne lantane<br>Troène commun | Aubépine monogyne<br>Charme<br>Erable champêtre | Charme<br>Troène commun | Bois de Demoiselle<br>Bois de Judas<br>Bois de senteur blanc | Noisetier<br>Erable champêtre | Noisetier<br>Cornouiller<br>sanguin<br>Erable champêtre | Cornouiller<br>sanguin<br>Aubépine monogyne<br>Saulx marsault | Charme<br>Cornouiller<br>sanguin<br>Erable champêtre | Laurier-tin<br>Cornouiller<br>sanguin<br>Laurier saucé | Cornouiller<br>sanguin<br>Noisetier<br>Aubépine monogyne   |



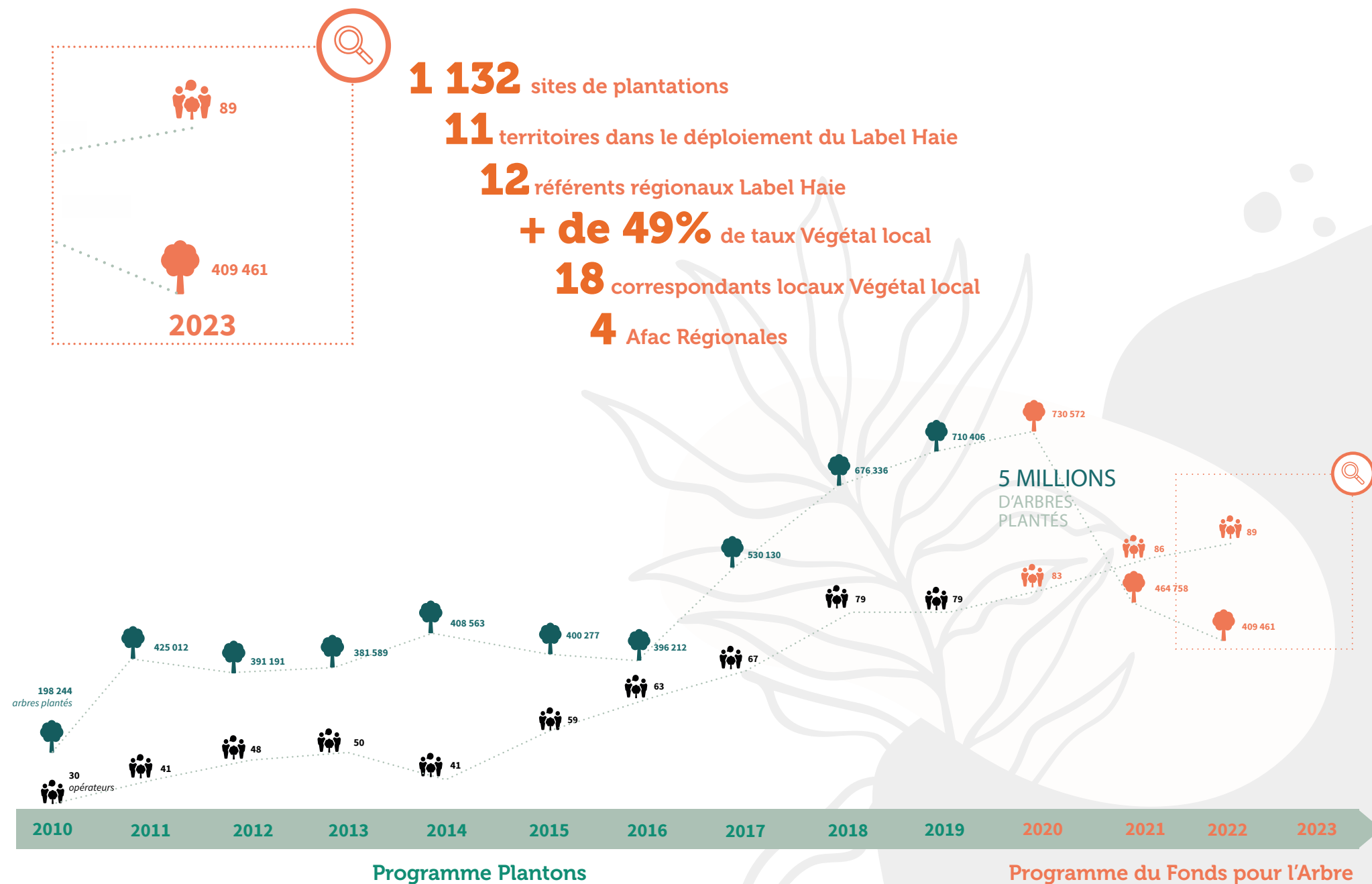
\* ML/HA SAU : mètre linéaire par hectare de surface agricole utile

L'unité mètre linéaire de haie par hectare (ml/ha) est une unité de mesure de densité de haies en rapportant le linéaire à une surface d'emprise agricole. Elle permet d'évaluer la maille de haies dans l'espace et sa fonctionnalité. En dessous de 100-110ml/ha, la bibliographie démontre que la maille bocagère perd une grande partie de sa fonctionnalité écosystémique.



Ci-dessous :

Évolution du nombre d'opérateurs et d'arbres plantés depuis le programme Plantons et la création du programme du Fonds pour l'Arbre en 2020



## Appel à projets

## Campagne 2022-23

## Cumul

depuis 2020 : 3 appels  
à projets - 3 campagnes

SITES DE PLANTATIONS

1 132

4 383

NOMBRE D'ARBRES  
PLANTÉS

1 245 326  
ARBRES DEMANDÉS

409 461

1 604 791

NOMBRE D'AGRICULTEURS

663

2 319\*

LINÉAIRE MOYEN/SITE  
DE PLANTATION

362

NOMBRE D'OPÉRATEURS  
POUR L'AIDE N°1 :  
PLANTATION

88  
CANDIDATS

80

108

ÉQUIVALENT  
TEMPS PLEINS

190,23

\* 1 980 si on retire les agriculteurs ayant  
déjà plantés avec le Fonds pour l'Arbre

A photograph of three people working in a field. In the foreground, there is a large pile of autumn leaves and branches. A woman on the left is looking down at the pile. A man in the center, wearing a red beanie and a dark jacket, is looking towards the right. Another person on the right, wearing a black beanie and a dark jacket, is also looking down. The background shows a field under a cloudy sky. The text 'I - LE PROGRAMME DE PLANTATIONS' is overlaid in the center of the image.

## I - LE PROGRAMME DE PLANTATIONS

---

# 1.

## Les plantations

2022-23

**1 132**

SITES DE PLANTATION

**409 461**

ARBRES PLANTÉS

**362**

MÈTRES LINÉAIRES DE HAIE PLANTÉS/SITE

2021-22

**1 262**

SITES DE PLANTATION

**464 458**

ARBRES PLANTÉS

**368**

MÈTRES LINÉAIRES DE HAIE PLANTÉS/SITE

CUMUL

**2 394**

SITES DE PLANTATION

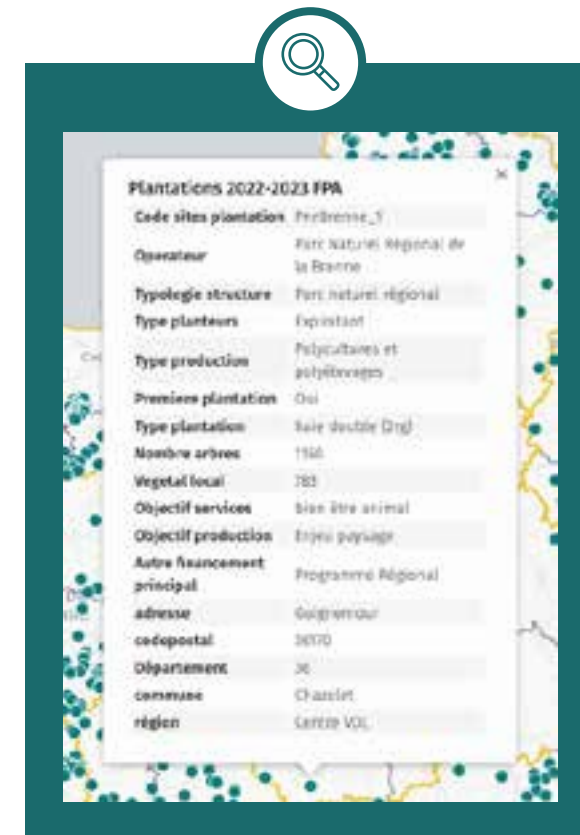
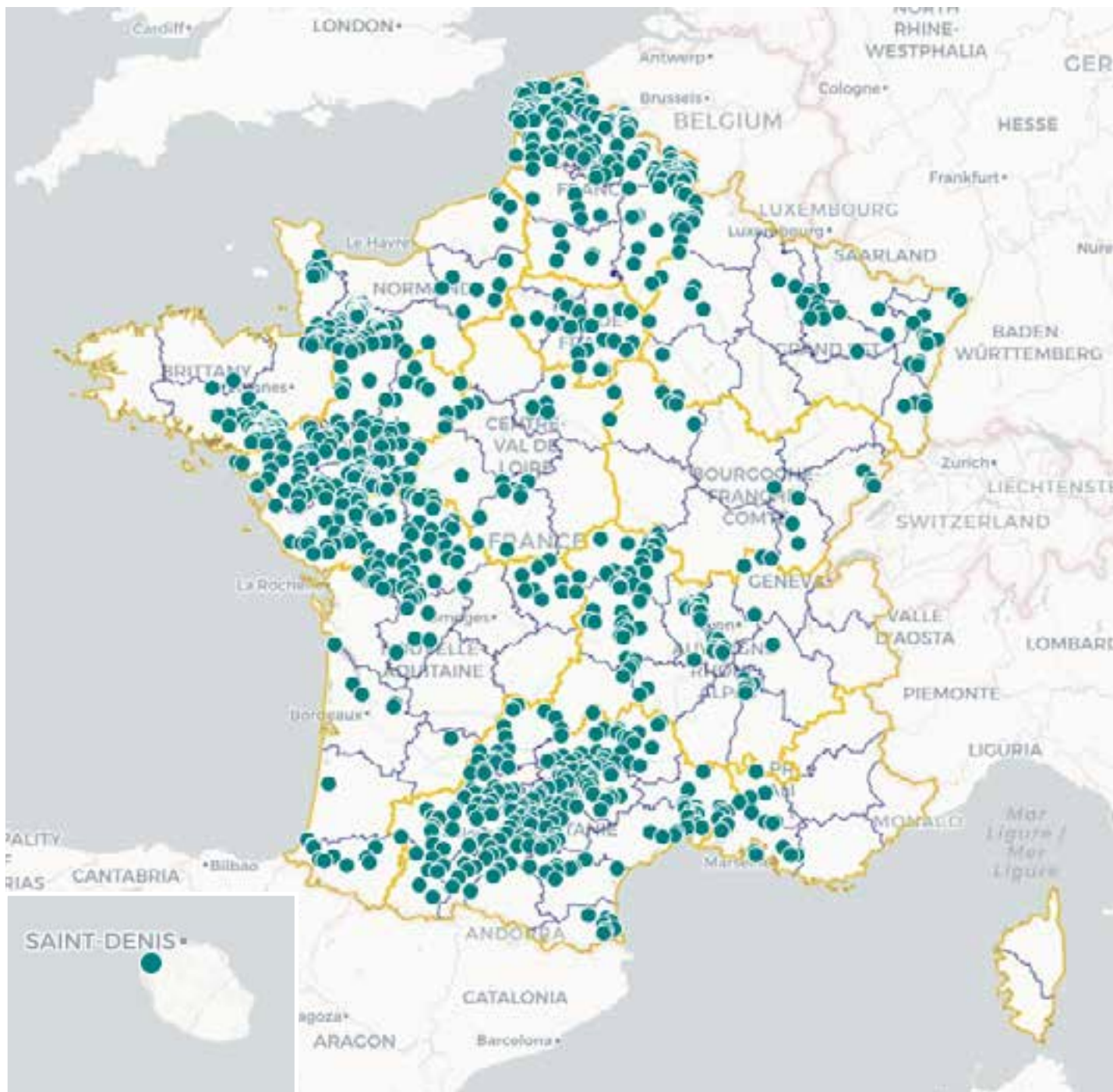
**873 919**

ARBRES PLANTÉS



©Photo : Karolina Samborska





Ci-contre :  
Répartition des chantiers de plantation 2022-2023

Accéder à la carte en ligne [ici](#)

## a. Un troisième appel à projets pour le Programme du Fonds pour l'Arbre

### LES CANDIDATURES

#### Des projets de plantations conséquents en augmentation

Pour ce nouvel appel à projets publié au printemps 2022, **104 candidatures** ont été reçues toutes aides confondues. Le nombre de candidatures augmente progressivement chaque année, 94 candidatures ont été déposées en 2020 et 102 candidatures en 2021.

Cette année, 88 structures sur 104 se sont positionnées sur l'aide à la réimplantation de la haie et de l'arbre champêtre en demandant 1 245 326 arbres. Les besoins en plantations se maintiennent, si le nombre d'opérateurs pour cette aide diminue légèrement cette année (88 contre 95 lors de l'appel à projets précédent), le nombre d'arbre demandé par opérateur augmente de 4% en moyenne (1296 995 arbres avaient été demandés par 95 candidats en 2021). L'ensemble de ces demandes représente cette année une enveloppe de 1 095 166€. L'engouement pour la plantation est toujours aussi important.

**Parmi les 89 structures retenues cette année par le jury pour l'ensemble des aides, 80 bénéficient de l'aide en soutien à l'animation territoriale en faveur de la réimplantation de la haie.** L'année dernière 77 des 86 opérateurs retenus bénéficiaient de l'aide à la

plantation.

Ces opérateurs ont sollicité 1 175 027 arbres. La moyenne d'arbres demandés par opérateur retenu se situe à 14 600 arbres. Cette moyenne s'élevait à 15 000 lors du programme précédent et à 13 000 lors de la première année du Programme.

Le nombre d'opérateurs portant des projets conséquents de plantations de 20 000 arbres et plus est en hausse et s'élève à 26% contre 20% l'année dernière soit 22 structures sur 80. 13 d'entre-elles sont spécialisées dans le domaine de l'arbre hors forêt, cinq dans l'environnement-développement durable (CPIE, Parc naturel régionaux, Fédérations de

chasse, etc.) et quatre relèvent du domaine de l'agriculture. Seules deux de ces structures candidatent pour la première fois. Le nombre de structures portant des projets intermédiaires, de 10 000 à 20 000 arbres, majoritaires l'année dernière, est en baisse : 36% contre 49% l'année dernière. **Trois structures ayant sollicité entre 10 000 et 20 000 arbres lors du précédent Programme ont demandé cette année plus de 20 000 arbres. Ces structures se développent pour accompagner la plantation. L'objectif du Programme est de permettre à d'autres structures d'assurer ce changement d'échelle.**

30 structures portent des projets de moins de 10 000 arbres, soit 38% des

structures contre 31% l'année dernière. Un tiers de ces 30 structures sont de nouvelles structures qui intègrent juste le programme cette année. Ces chiffres reflètent **un besoin croissant en volume d'arbres pour mener des projets de plus grande ampleur.**

### LA SÉLECTION DES CANDIDATS ET L'ATTRIBUTION DES ARBRES

La grille de notation et de sélection des candidatures a pour objectif d'évaluer d'une part les compétences techniques et l'expérience de l'opérateur et d'autre part le projet global de la structure en faveur de l'arbre champêtre et de la haie (critères d'évaluation à consulter dans la partie I/3.a.). Elle permet de vérifier les références techniques, l'expertise en matière de plantation et de gestion, la diversité d'actions, le portage d'un projet et d'une vision à long terme sur l'arbre et la haie ou encore l'implication dans les filières locales de Végétal Local...

En sélectionnant des structures engagées dans une stratégie territoriale ambitieuse, Le Fonds pour l'Arbre s'assure de soutenir l'accompagnement de projets de plantation s'inscrivant dans une démarche qualitative et durable, répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et

PART D'OPÉRATEURS  
AYANT DEMANDÉ  
20 000 ARBRES ET PLUS

PART D'OPÉRATEURS  
AYANT DEMANDÉ  
MOINS DE 10 000 ARBRES

PART D'OPÉRATEURS  
AYANT DEMANDÉ ENTRE  
10 000 ET 20 000 ARBRES



Ci-contre :  
Répartition des opérateurs par volume  
d'arbres demandé



| RÉGIONS                      | Auvergne-<br>Rhône-Alpes                                                                     | Bourgogne-<br>Franche-<br>Comté                                                             | Bretagne                                                                                    | Centre-Val<br>de Loire                                                                      | Grand Est                                                                                   | Hauts-de-<br>France                                                                            | Île-<br>de-France                                                                             | La Réunion                                                                                    | Normandie                                                                                     | Nouvelle-<br>Aquitaine                                                                         | Occitanie                                                                                      | Pays<br>de la Loire                                                                            | Provence-<br>Alpes-Côte<br>d'Azur                                                             | TOTAL     |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| NOMBRE<br>D'OPÉRATEURS       | <br>8       | <br>3      | <br>2      | <br>4      | <br>4      | <br>10      | <br>3      | <br>1      | <br>8      | <br>9       | <br>12      | <br>14      | <br>2      | 80        |
| PART DES<br>OPÉRATEURS ( % ) | <br>10 %    | <br>3,75 % | <br>2,5 %  | <br>5 %    | <br>5 %    | <br>12,5 %   | <br>3,75 % | <br>1,25 % | <br>10 %   | <br>11,25 % | <br>15 %    | <br>17,5 %  | <br>2,5 %  | 100 %     |
| NOMBRE D'ARBRES<br>DEMANDÉS  | <br>102 500 | <br>35 000 | <br>19 997 | <br>36 250 | <br>55 500 | <br>186 000 | <br>30 000 | <br>400    | <br>83 000 | <br>149 500 | <br>227 880 | <br>223 500 | <br>25 500 | 1 175 027 |
| PART DES ARBRES<br>DEMANDÉS  | <br>9 %     | <br>3 %    | <br>2 %    | <br>3 %    | <br>5 %    | <br>16 %     | <br>3 %    | <br>0 %    | <br>7 %    | <br>13 %    | <br>19 %    | <br>19 %    | <br>2 %    | 100 %     |

respectant les fonctionnalités des systèmes agroforestiers sous toutes ses formes. En s'appuyant sur cette grille de notation, le jury a écarté 16 candidatures dont la note finale n'était pas suffisante. Le même nombre de dossiers de candidatures avait été rejeté en 2021.

La grille sert également de support aux entretiens individuels sollicités par certaines structures qui souhaitent monter en compétences et s'ouvrir à d'autres aides. Grâce à la grille, il est possible d'avoir une vue d'ensemble sur leurs actions, leurs marges de progression et points faibles. Cette année, suite à l'appel à projets, trois structures ont

été encouragées à s'engager davantage dans le développement de la filière Végétal local et le déploiement du Label Haie lors d'un entretien personnalisé. Des structures qui n'ont pas été retenues ont pu avoir un retour personnalisé sur les pistes à engager afin d'améliorer leur projet territorial en faveur de la haie et peut-être intégrer lors d'une prochaine campagne le programme du Fonds pour l'Arbre.

Pour cette troisième saison du Fonds pour l'Arbre, le pari consistant à stabiliser le budget conventionnable à destination des opérateurs d'une année sur l'autre est gagné puisque nous

enregistrons une légère augmentation de l'enveloppe par rapport à la saison précédente malgré le contexte de crise économique qui impacte les mécènes. Le montant conventionnable s'élève donc à **751 750,95€** pour cette saison contre 734 045 € en 2021. Grâce à la constitution d'un collectif de mécènes, le budget du Fonds pour l'Arbre est d'avantage sécurisé, il permet de maintenir un budget global à peu près constant. Le budget précisément dédié au soutien à l'animation liée à la plantation et au bonus Végétal local s'élève à 398 308€.

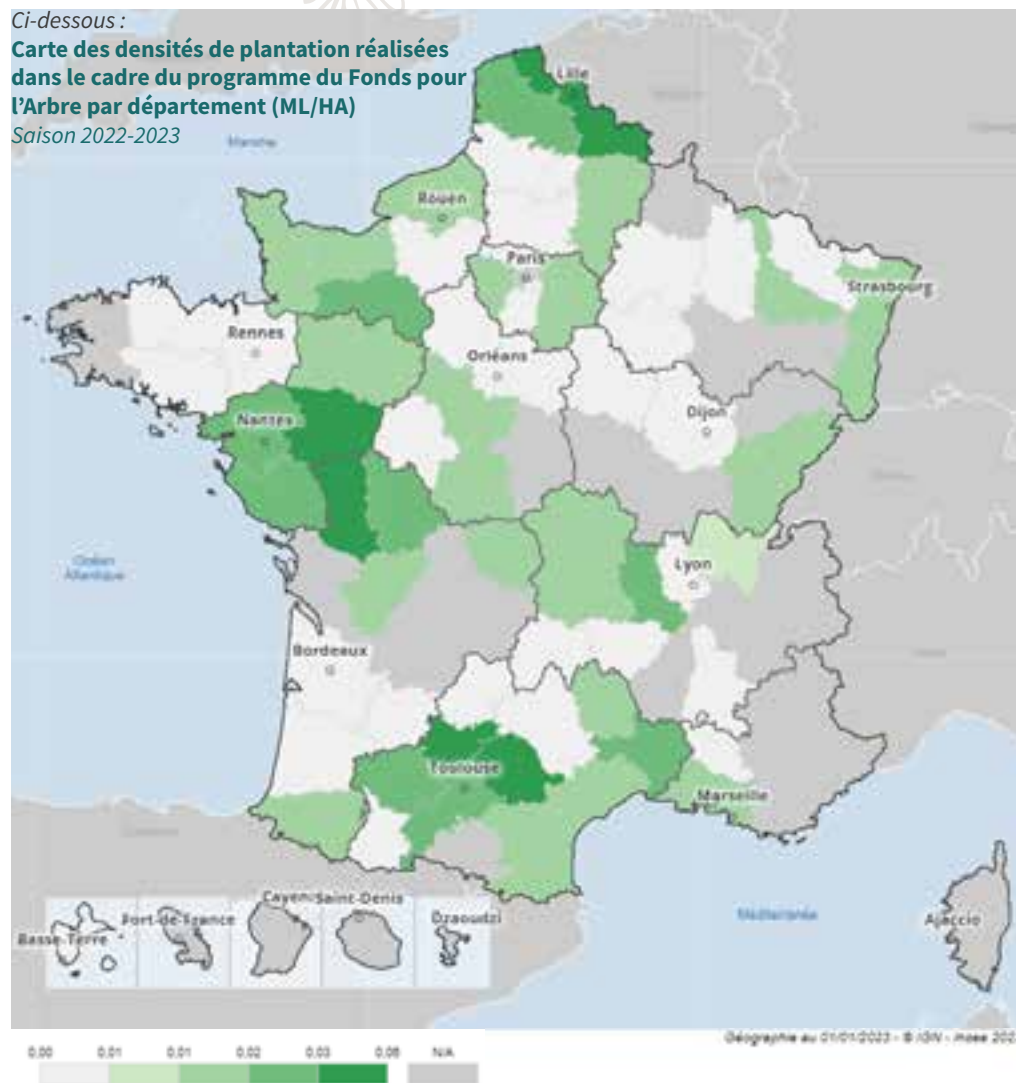
*Ci-dessus :*  
**Répartition de la demande d'arbres par opérateurs par région**

## b. Territoire et dynamique de plantations réalisées

### RÉPARTITION DES PLANTATIONS DANS LES RÉGIONS :

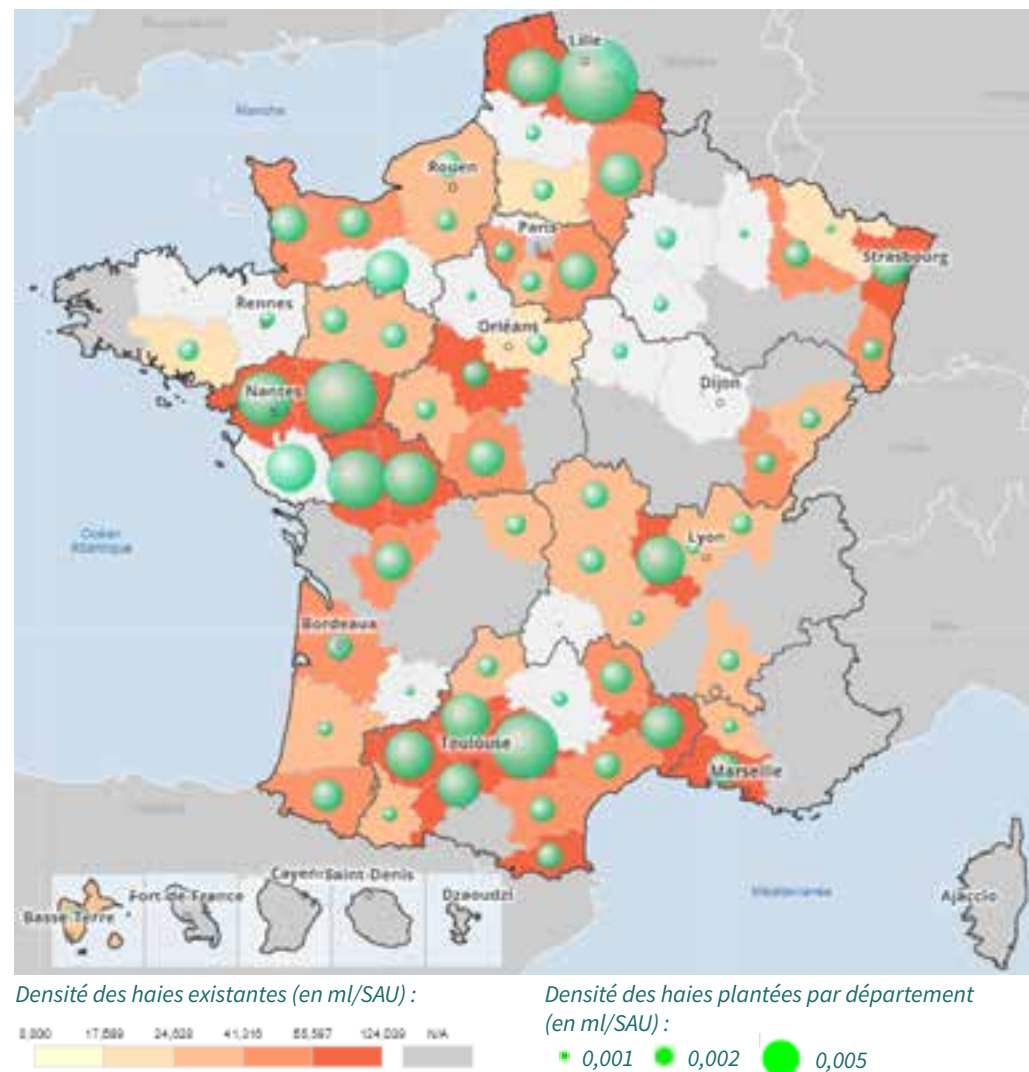
Une dynamique qui se confirme dans les régions céréalières

Ci-dessous :  
Carte des densités de plantation réalisées dans le cadre du programme du Fonds pour l'Arbre par département (ML/HA)  
Saison 2022-2023



Ci-dessous :

Carte des densités des haies existantes et densité des plantations réalisées par département dans le cadre du programme de Fonds pour l'Arbre  
Saison 2022-2023



Nous observons chaque année depuis le début du programme que **six régions se distinguent par le nombre d'arbres plantés** et la densité de ml/ha : Occitanie, Haut-de-France, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Normandie. **Les plantations dans ces territoires représentent 81% des plantations totales.**

Historiquement une partie de ces régions ont une culture bocagère qui fait de la plantation de haie une tradition qui perdure. On observe également que la répartition de l'arbre sur le territoire dépend fortement des types d'élevages qui viennent conditionner les paysages. Ainsi, les six régions qui présentent la densité de plantation la plus forte sont des régions d'élevage basé principalement sur l'herbe, ou des paysages de polyculture-élevage qui impliquent la présence de prairies associées aux cultures fourragères.

Par exemple, sur le secteur du Massif Central et en particulier les périphéries nord et ouest (Charolais, Limousin), le bocage est associé à une forte proportion de prairies permanentes. Les montagnes des Vosges, du Jura, des Alpes et des Pyrénées sont très herbagères et forestières, avec dans les vallées une présence de haies. Dans l'ouest ou le Nord-Ouest, l'élevage s'appuie sur un bocage historique parmi les plus denses aujourd'hui malgré les remembrements entourant un maillage de parcelles de prairies, maïs fourrage et céréales. La Bretagne ne figure pas ici parmi les six régions à la plus forte densité de plantation car un autre

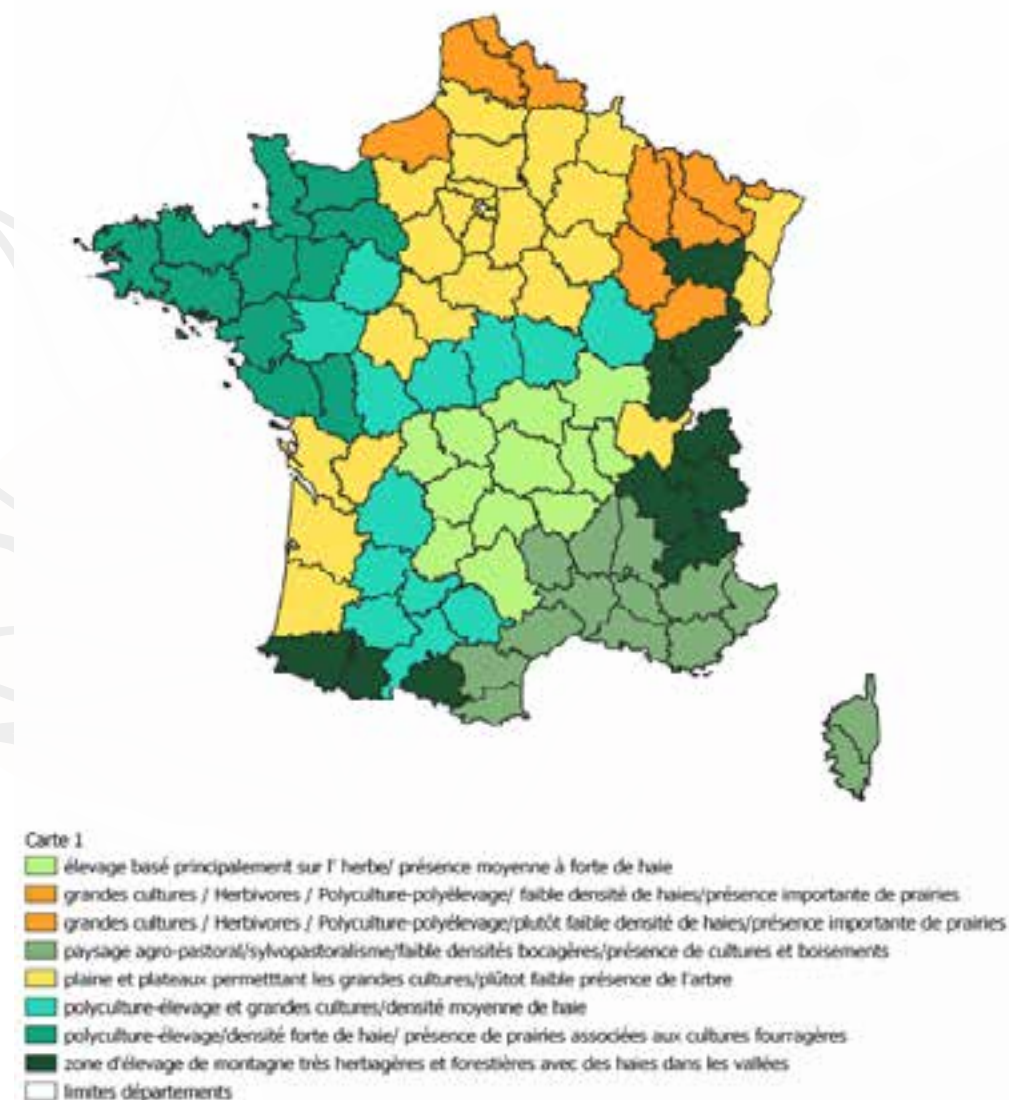
programme régional très mobilisateur et fortement doté n'incite pas les structures à solliciter d'autres aides, notamment l'aide à l'implantation proposée par le Fonds pour l'Arbre. Si bien que seuls deux opérateurs ont bénéficié cette année de cette aide dans la région Bretagne. Il s'agit de la région la moins couverte par le Programme au même titre que la région Provence-Alpes Côtes d'Azur et la Réunion, deux régions qui n'ont pas de tradition bocagère.

Par ailleurs on observe que les espaces de plaines et de plateaux laissant peu de place à l'arbre accueillent encore une faible densité de plantation dans le cadre du programme au regard des autres territoires identifiés ci-dessus. Cependant La plantation dans les régions céréalières est une tendance observée l'année dernière et qui se maintient. Par exemple, on observe une légère augmentation des plantations dans le Bassin parisien (+10%) qui se distingue historiquement comme la zone présentant la plus faible densité à l'hectare de haies. Les plantations augmentent de 80% en Meurthe et Moselle, département du Grand-est en openfields.

À l'inverse de la Bretagne, les Hauts-de-France et l'Occitanie se distinguent dans cette typologie comme une des régions où le programme accompagne de nombreuses plantations alors que la haie est faiblement présente dans le paysage. La dynamique de plantation dans ce cadre du programme s'explique par la présence d'opérateurs engagés dont certains depuis longtemps, reconnus

par les gestionnaires et très fortement implantés sur les territoires d'actions. Il s'agit par ailleurs aussi d'une région où une Afac régionale structure les acteurs et va permettre la diffusion des bonnes pratiques des structures historiques vers de nouveaux opérateurs.

Ci-dessous :  
**Carte de regroupement des départements selon les grandes dominances paysagères**  
 ©Afac-Agroforesteries, 2023





## c. Planter pour l'avenir

Une haie se compose d'essences qui peuvent être classées en plusieurs catégories en fonction de leurs rôles et caractéristiques. Les **essences ligneuses structurantes** tout d'abord composent le squelette de la haie. Les haut-jet, résineux, les arbustes structurants sont les espèces dominantes de la haie dont la durée de vie lui assure une longévité. Elles structurent le paysage et peuvent être source de production de bois grâce à leur volume notamment. Cette année 207 223 essences ligneuses dominantes ont été plantées toutes régions confondues soit 51% des essences plantées en Métropole dans le cadre du Programme. La Bretagne, les Pays de la Loire et l'Occitanie sont les régions qui plantent le plus d'arbres de haut-jets. Il s'agit de régions qui ont une culture bocagère. Les quatre essences ligneuses les plus plantées cette année dans le cadre du programme sont : l'Aubépine monogyne, le Noisetier, l'Érable champêtre et le Charme.

Les **essences dites d'accompagnement** (arbustes, lianes...) favorisent la biodiversité. Cette catégorie regroupe de nombreuses essences peu hautes, à la longévité moyenne et qui ont la spécificité de se reconstituer spontanément notamment grâce à la régénération naturelle. 37% des essences plantées dans le cadre du programme sont issues de cette catégorie. Les essences d'accompagnement les plus

plantées cette année dans le cadre du Programme sont les Cornouiller sanguin, Sureau noir, Fusain d'Europe, Troène commun, Nerprun purgatif, Viorne lantane, Bourdaine.

7% des essences plantées appartiennent à la catégorie **des essences de productions primaires ou de productions agricoles** (essences fruitières et aromatiques). Ces essences seront à terme pour les exploitants des ateliers de production. Les essences majoritaires de cette catégorie sont le : Cerisier, Framboisier, Groseiller doré ou à grappe, Pommier domestique.

Enfin, 4% des **espèces dites « palette étendue »** sont composées d'essences non endémique et parfois à vocation ornementale comme le Liquidambar, le Porcher ou le Bois de reinette, que l'on ne retrouve pas dans les compositions habituelles de haies champêtre. L'enjeu du conseiller technique est d'orienter le choix des planteurs pour limiter les essences qui ne s'inscrivent pas dans une démarche cohérente, répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et respectant les fonctionnalités des systèmes agroforestiers sous toutes ses formes.

La Réunion plante elle des **essences dites "exotiques"** que l'on ne retrouve pas en Métropole.

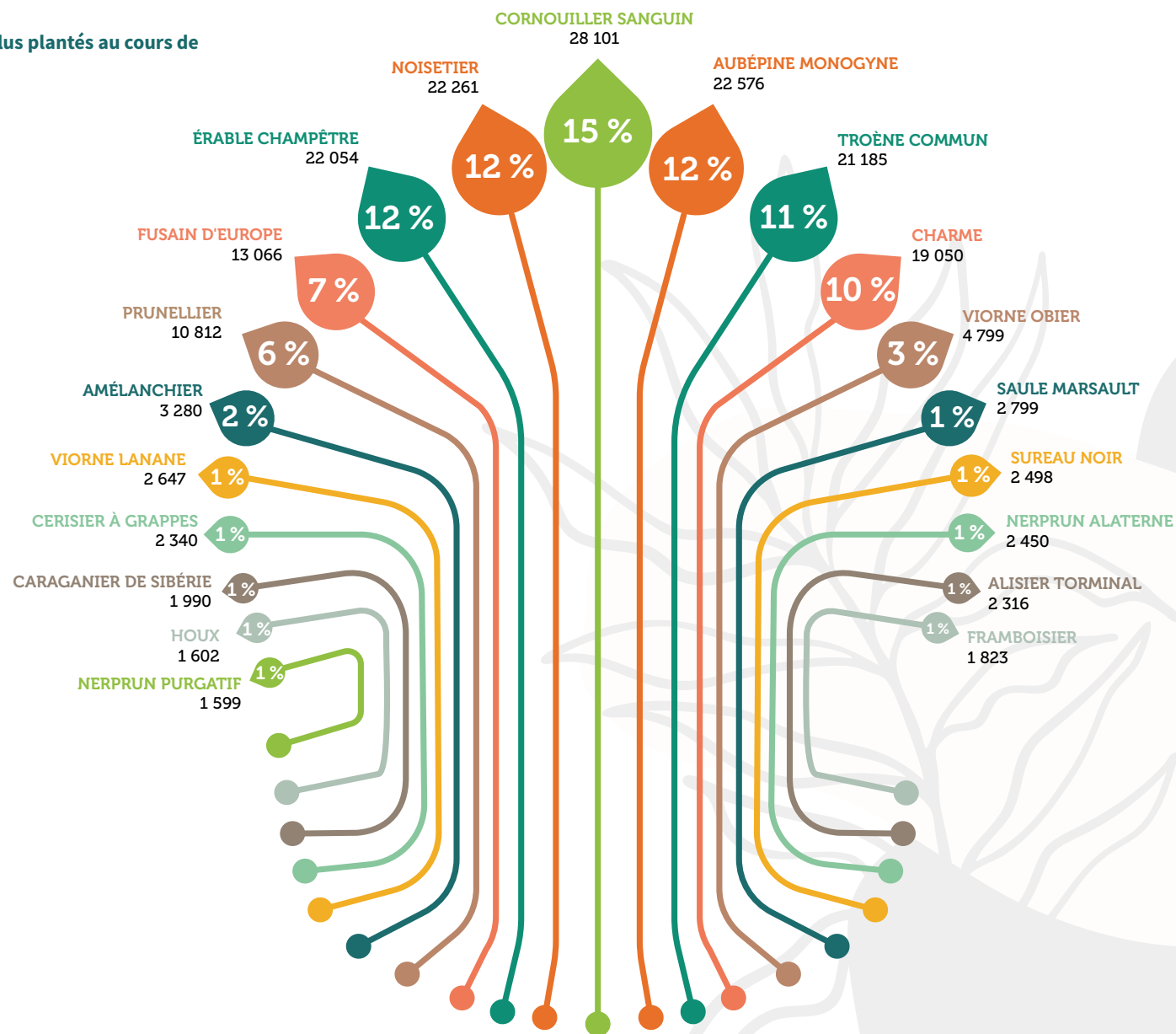
D'une région à l'autre, en fonction

des conditions pédoclimatiques, des essences différentes sont plantées. 176 essences ont été plantées cette année dans le cadre du programme. En Provence Alpes Côtes d'Azur, le Pistachier lentisque (arbre de hauts-jets) qui fait partie des quatre essences les plus plantées de cette région (selon les bilans fournis par les opérateurs) ne se retrouve dans aucune autre région de France. Le Laurier sauce est uniquement planté en Provence Alpes Côtes d'Azur et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Inversement, le chêne pédonculé, essence thermophile à forte affinité océanique, est très présent dans la moitié nord de la France, particulièrement dans les vallées et les zones dépressionnaires humides, il ne pousse pas en région méditerranéenne.

De nouvelles essences habituellement peu présentes dans les haies traditionnelles font leur apparition et plus particulièrement dans les parcelles en agroforesterie intra parcellaires. Il s'agit d'essences destinées au bois d'œuvre (constructions, aménagements extérieurs...) telles que le Févier d'Amérique ou le Chêne rouge d'Amérique. En agroforesterie, la destination des arbres plantés est une valorisation en bois d'œuvre. Les opérateurs testent différentes essences pour rechercher des valorisations diverses du bois à terme.

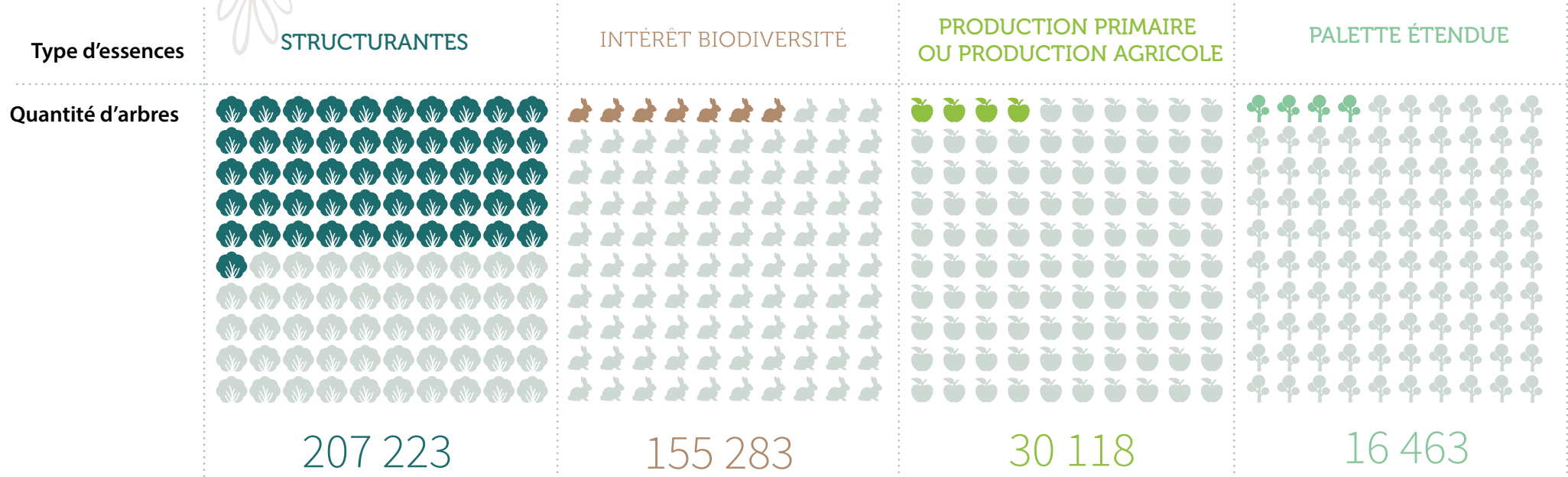
Ci-contre :

Ces 20 essences sont les plus plantés au cours de la saison 2022-2023





Ci-dessous :  
Répartition du volume d'arbres plantés en  
fonction du type d'essence



Type d'essences plantées  
à La Réunion (Programme 22-23)

EXOTIQUES

Quantité d'arbres



374

# 2.

## Les gestionnaires de haies

2022-23

**1 009**

GESTIONNAIRES

**59%**

AGRICULTEURS POUR 69% DES ARBRES PLANTÉS

**60%**

ENJEUX SOCIÉTAUX (séquestration du carbone, enjeu eau et paysage, biodiversité)

2021-22

**1 262**

GESTIONNAIRES

**49%**

AGRICULTEURS POUR 65% DES ARBRES PLANTÉS

**50%**

ENJEU BIODIVERSITÉ

CUMUL

**4 383**

GESTIONNAIRES





## a. Les Gestionnaires de Haies

### L'ESPACE AGRICOLE LARGEMENT REPRÉSENTÉ

Les structures spécialisées agissant en faveur du maintien et du développement de la haie accompagnent et encadrent la plantation d'arbres chez les gestionnaires de haie qui possèdent les terrains sur lesquels ont lieu les plantations. En mettant à disposition des terres leurs appartenant pour planter des haies, les gestionnaires deviennent responsables de ces dernières.

L'opérateur a pour mission d'accompagner à travers différentes étapes le gestionnaire pour la prise en charge de ses nouvelles haies qui bénéficieront à l'intérêt général. Chaque

arbre planté doit s'inscrire dans un projet de plantation unique car adapté aux attentes du planteur, des enjeux de production, aux paysages, aux services écologiques attendues, aux conditions pédoclimatiques. C'est le savoir-faire des conseillers agroforestiers que d'élaborer ce projet, en partant de l'analyse de terrain, en passant par la conception d'une séquence de plantation, jusqu'à l'organisation du chantier de plantation en lui-même, et le suivi de la pérennité de la haie dans le temps (suivi technique, formation du gestionnaire à la taille, à la valorisation...).

Ci-dessous :

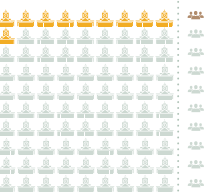
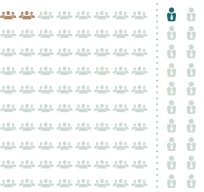
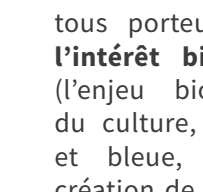
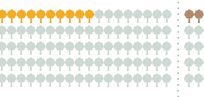
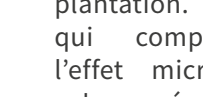
**Répartition des volumes d'arbres plantés selon les types des gestionnaires-planteurs**

Dans le cadre du programme de cette année, les gestionnaires sont comme l'année dernière majoritairement des agriculteurs. Cette tendance s'accroît puisque 59% des gestionnaires sont des exploitants contre 49% l'année dernière. Ils concentrent 69% du volume de plantations du programme contre 65% l'année dernière. Les particuliers représentent 23% des gestionnaires du programme avec un volume de plantation de 13 %. Les collectivités arrivent en troisième position puisqu'elles représentent 12% des gestionnaires. Les associations, les écoles et les entreprises sont des gestionnaires minoritaires qui représentent 6% de l'ensemble des planteurs.

### DES PLANTATIONS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE SOCIÉTALE

**Chaque projet de plantation s'adapte à un contexte mais également à un enjeu principal, un objectif qui pousse le porteur de projet à planter.** En effet, les arbres et haies champêtres rendent de multiples services pour l'agriculture et la société, ce sont de véritables « couteau suisse » à la fois agronomiques (protection du bétail et des cultures, réserves fourragères estivales, etc), productifs (bois de chauffage, paillage, etc) et environnementaux (préserver les abris des auxiliaires de cultures, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, etc).

On observe que comme l'année dernière, tous porteurs de projets confondus, **l'intérêt biodiversité** qui comprend (l'enjeu biodiversité, les auxiliaires de culture, la connexion trame verte et bleue, l'intérêt cynégétique, la création de haie en zone boisée) arrive en tête, il concerne 36% des projets de plantation. **L'intérêt microclimatique** qui comprend l'effet brise-vent, l'effet microclimat, la fertilité des sols représente 18,4% des projets de plantation. L'enjeu paysage, précieux pour les habitants arrive en troisième position et concerne 17% des projets de plantation. Visible dans le paysage,

|                                            | AGRICULTEURS                                                                        | PARTICULIERS                                                                        | COLLECTIVITÉS                                                                       | ASSOCIATIONS                                                                         | ENTREPRISES                                                                           | ÉCOLES                                                                                | NON RENSEIGNÉ                                                                         |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| % DU NOMBRE TOTAL DE GESTIONNAIRES ENGAGÉS |   |   |   |   |   |   |   |
| nombre total de gestionnaires              | 663                                                                                 | 261                                                                                 | 137                                                                                 | 48                                                                                   | 9                                                                                     | 6                                                                                     | 8                                                                                     |
| % DU VOLUME TOTAL D'ARBRES PLANTÉS         |  |  |  |  |  |  |  |
| nombre total d'arbres plantés              | 286 602                                                                             | 52 243                                                                              | 50 813                                                                              | 17 108                                                                               | 4 486                                                                                 | 1 469                                                                                 | 2 990                                                                                 |
| NOMBRE MOYEN D'ARBRES PLANTÉS              | 432                                                                                 | 200                                                                                 | 371                                                                                 | 356                                                                                  | 498                                                                                   | 245                                                                                   | 374                                                                                   |



l'arbre est un marqueur du système agricole et du changement de pratiques.

L'ensemble de ces intérêts peut être répartis en deux grandes catégories :

- **L'intérêt agronomique** qui comprend les effets pour l'élevage, les effets microclimatiques, la pollinisation, la limite des produits phytosanitaires.
- **Les enjeux sociétaux** qui regroupent la séquestration du carbone, les enjeux eau et paysage et l'intérêt biodiversité.

Cette deuxième catégorie arrive largement en tête puisqu'elle concerne **60% des sites de plantations. Ce pourcentage met en lumière le fait que les porteurs de projets, notamment les agriculteurs, plantent en premier lieu pour répondre à des problématiques qui préoccupent les citoyens.** Les agriculteurs et les porteurs de projets en général plantent donc moins dans leur propre intérêt que pour répondre à un besoin sociétal fort et pour renvoyer une image positive attendue de l'agriculture. Comme le regard du grand public compte pour les agriculteurs, l'intérêt de sensibiliser un maximum de citoyens au cours de chantiers participatifs et d'opérations de communication apparaît d'autant plus utile. **La société a un rôle à jouer car elle entraîne le monde agricole dans une démarche positive en collaboration avec l'arbre et le vivant.**

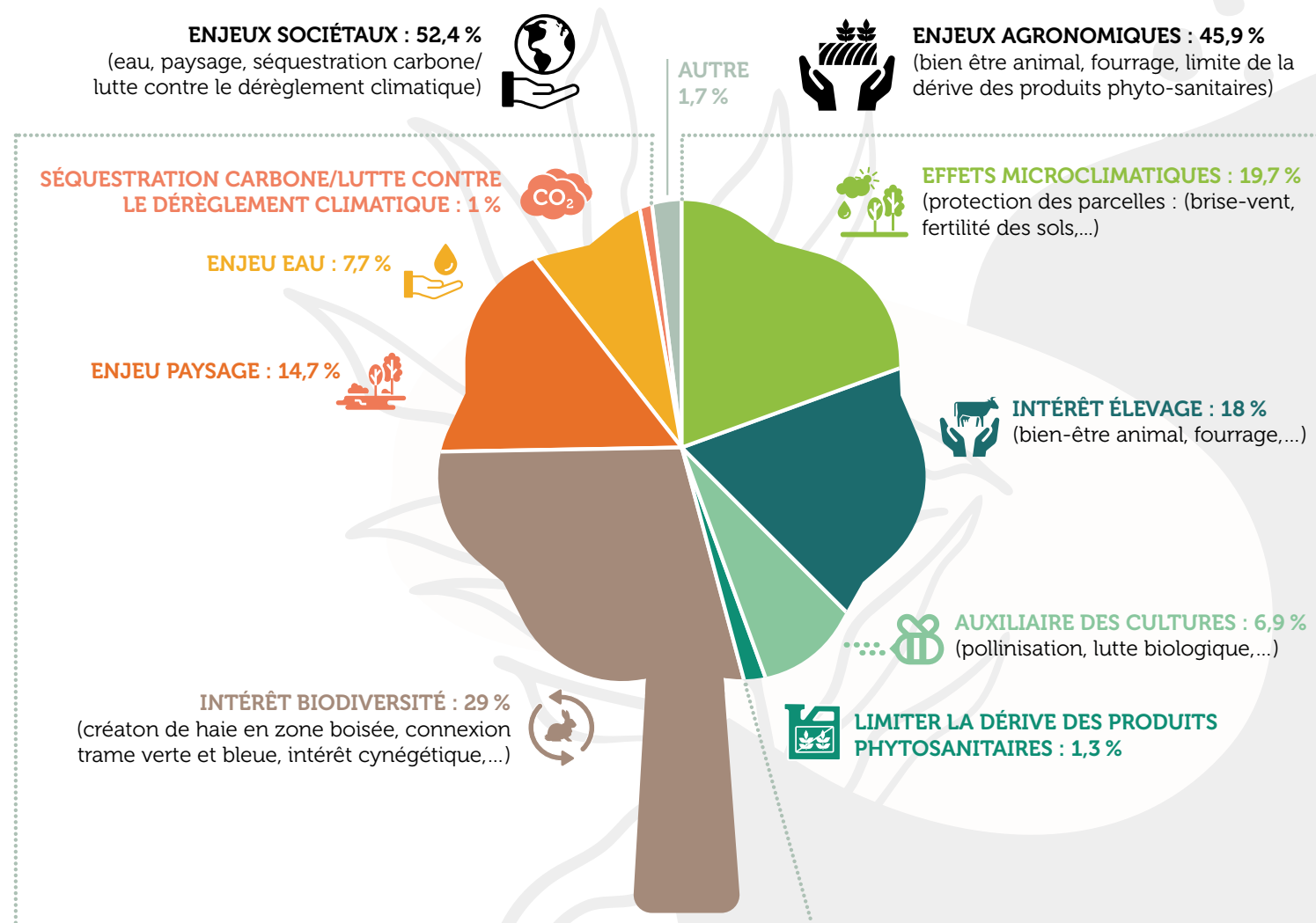
Derrière la fonctionnalité principale visée par le gestionnaire qui se lance

dans la plantation, se cache d'autres enjeux tout aussi importants induits par la présence de la haie comme son rôle sur l'eau, les auxiliaires de culture, la valorisation du bois (bois-énergie, bois d'œuvre). On peut également citer le rôle de la haie sur la séquestration du carbone dans notre lutte collective contre le changement climatique.

Le rôle des opérateurs à travers cet accompagnement long terme est notamment de valoriser auprès de l'exploitant toutes les fonctionnalités à court ou long terme qu'apporte la plantation à condition d'être durablement gérée.

Ci-dessous :

**Répartition des volumes d'arbres plantés selon les objectifs des gestionnaires-plantateurs**



## b. Zoom sur les gestionnaires agriculteurs

### DES AGRICULTEURS QUI S'ENGAGENT SUR DES PROJETS GLOBAUX À L'ÉCHELLE DE LEUR EXPLOITATION

Les agriculteurs sont chaque année plus nombreux à s'investir dans des projets de plantation de haies qui leur sont proposés. L'année dernière les exploitants agricoles représentaient 50% des gestionnaires engagés dans les plantations de haies du Fonds pour l'Arbre, ils représentent aujourd'hui 59%. Leurs projets de plantation correspondent à plus de deux tiers du volume total d'arbres plantés (69%). Les exploitants plantent en moyenne 432 mètre linéaire (ml).

### DES PLANTEURS FIDÉLISÉS EN AUGMENTATION

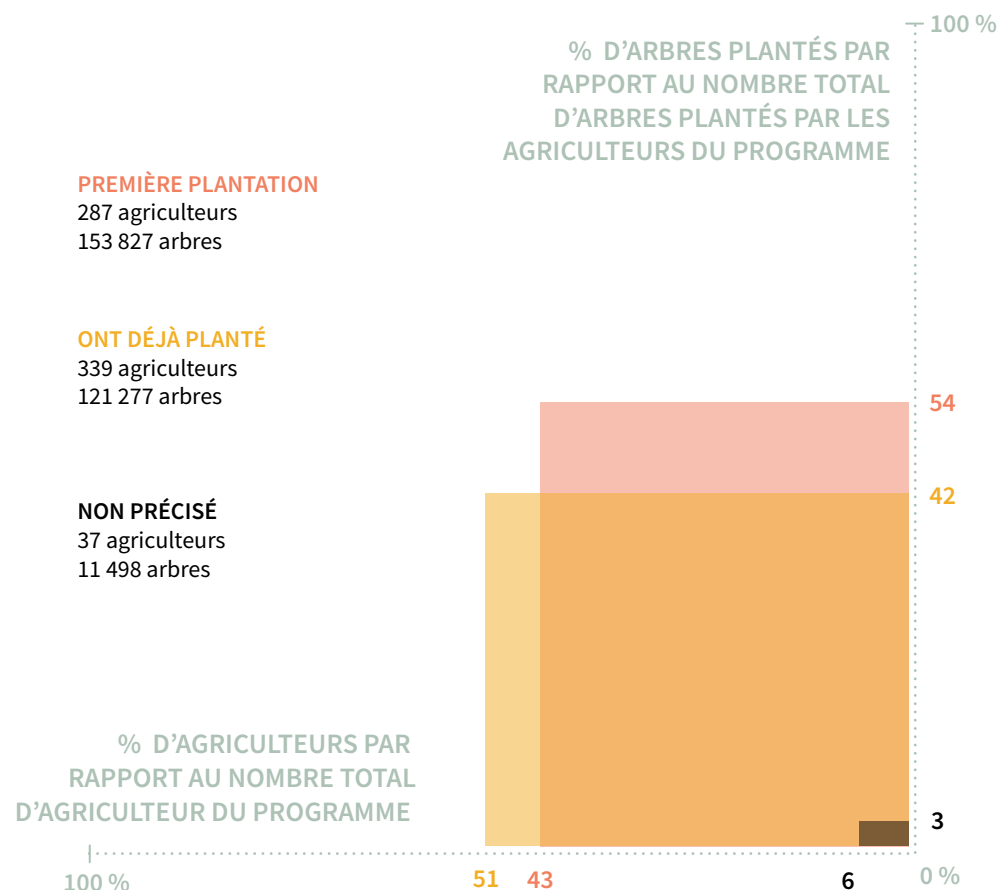
43% des agriculteurs du programme sont des primo-plantiers, ils étaient 50% l'année dernière. **51% des exploitants agricoles ont déjà planté avec le Programme et s'engagent sur un projet global à l'échelle de l'exploitation, soit 10% de plus que l'année dernière.** Cette augmentation est très intéressante, elle confirme l'intérêt des agriculteurs pour la plantation avec des projets pluriannuels et leur besoin en termes d'accompagnement

technique de la part d'opérateurs. Ces agriculteurs satisfaits et convaincus sont les meilleurs ambassadeurs pour convaincre leurs voisins et leur territoire de s'engager dans la démarche de plantation. L'accompagnement technique de la part des opérateurs est indispensable aussi bien pour la première expérience de plantation

que pour les suivantes. L'objectif est double : assurer la pérennité de la haie et conforter l'exploitant agricole dans sa démarche de plantation pour l'encourager à recréer le maillage bocager à l'échelle de son exploitation. Les conseillers agroforestiers attestent de compétences plurielles et transversales qui leur permettent

d'assurer un accompagnement technique tout au long de la vie de la haie : de la plantation, à la gestion de la haie en passant par la croissance.

*Ci-contre :*  
**Répartition de la quantité d'arbres plantés par agriculteurs primo-plantiers et planteurs fidélisés**



DES PLANTATIONS EN CONVENTIONNEL ET EN SYSTÈME CÉRÉALIER QUI PROGRESSED

42% des exploitants agricoles plantant dans le cadre du programme sont des agriculteurs conventionnels. Ces agriculteurs plantaient autant que les exploitants en agriculture biologique lors de la première année du programme. Depuis l'année dernière on remarque une augmentation du nombre de planteurs en conventionnels (+10%) et un recul du nombre de planteurs en bio, cette tendance s'accroît encore cette année (+ 13% d'agriculteurs en conventionnels par rapport aux exploitants en AB).

Par ailleurs, depuis le début du Programme une tendance s'installe : les exploitants en agriculture biologique plantent des linéaires plus grands, avec 500 arbres par projet cette année contre 410 en agriculture conventionnelle. Les projets de plantations des agriculteurs en bio dans le cadre du programme sont donc plus ambitieux que les projets en agriculture conventionnelle. Leurs plantations représentent donc 42% des plantations agricoles d'arbres cette année dans le cadre du programme. Par leurs pratiques de cultures et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels et de leur réflexion autour de leur système que cela impose, les agriculteurs bio sont plus enclins à la plantation de haie. Mais si les avantages apportés par les arbres bénéficient aux

agriculteurs bio, les mêmes avantages de l'arbre sont apportés aux agriculteurs conventionnels qui font le choix de la plantation en améliorant la résilience de leur exploitation.

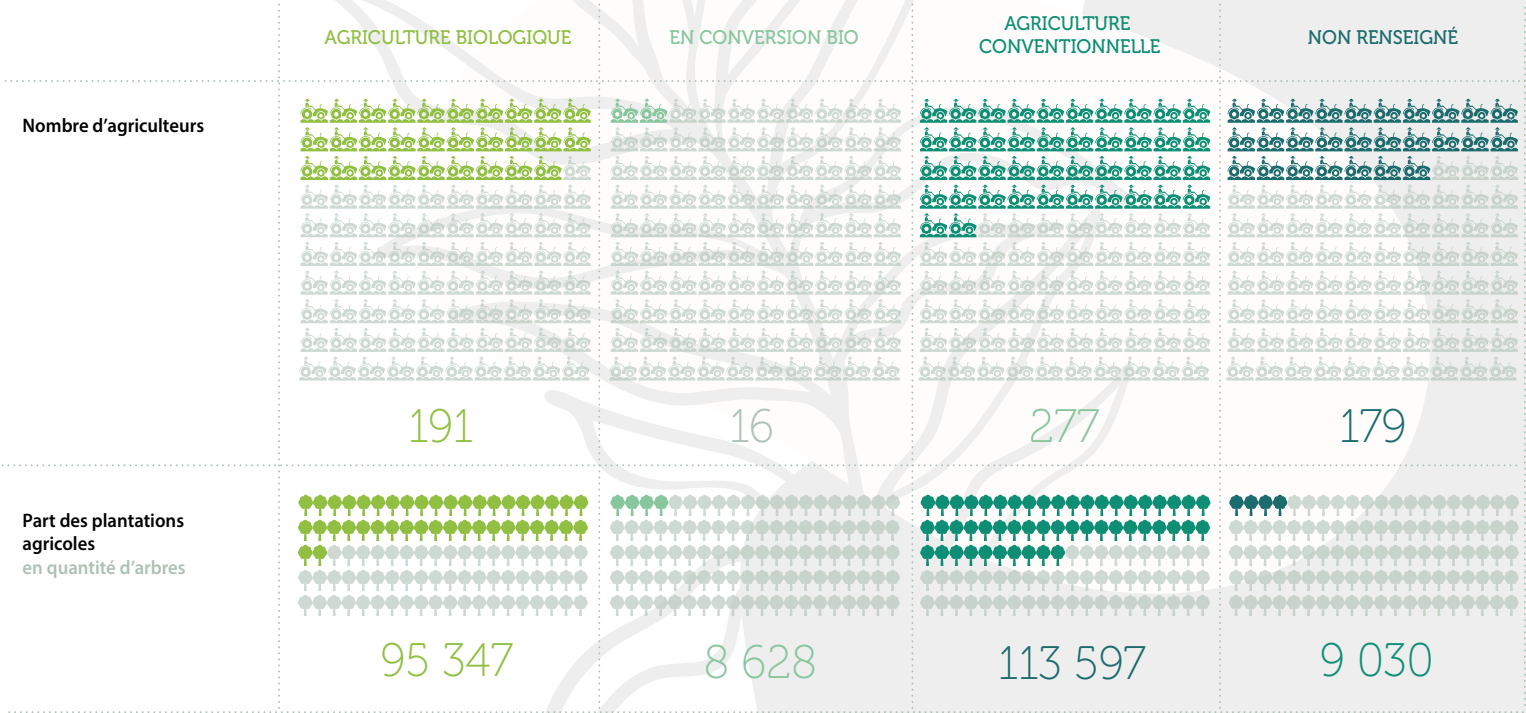
Les agriculteurs en conversion bio sont moins nombreux à planter dans le cadre du Programme cette année, ils représentaient 6% des agriculteurs en 2021-2022, et sont 2% cette année. Ceci s'explique potentiellement par la crise que traverse la filière bio depuis un an. Selon les chiffres publiés par l'Agence bio le 1er juin 2023, le repli des ventes dans la grande distribution atteint 4,6%. Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés en vente de produits bio baisse de 8,6%. La part de l'alimentation bio dans la restauration a elle aussi

chuté de 50% passant de 2% à 1%. Dans ce contexte la demande de convention bio par les agriculteurs baisse de 40% et la surface agricole utile cultivée en bio stagne à 10,7% contre 10,4% l'année dernière. Ces difficultés amènent les agriculteurs en bio à se concentrer sur la survie économique de leur exploitation ce qui leur laisse moins de disponibilité pour se tourner vers la plantation.

La part de gestionnaires de haies agricoles installés sur un système en grandes cultures plantant dans le cadre du programme par rapport à la part des éleveurs tous types confondus est de plus en plus significative au fil du programme. En 2020-2021, seuls 4,5% des gestionnaires de haies agricoles étaient installés sur un système en

grandes cultures contre plus de 40% d'éleveurs, ils étaient 16,5% l'année dernière pour 40% d'éleveurs. On compte cette année 20% de gestionnaires agricoles en grande culture plantant dans le cadre du Programme. Cette tendance concorde avec l'observation qui a été faite précédemment d'une augmentation progressive des plantations dans les espaces de plaines et de plateaux (Bassin parisien et Meurthe et Moselle essentiellement).

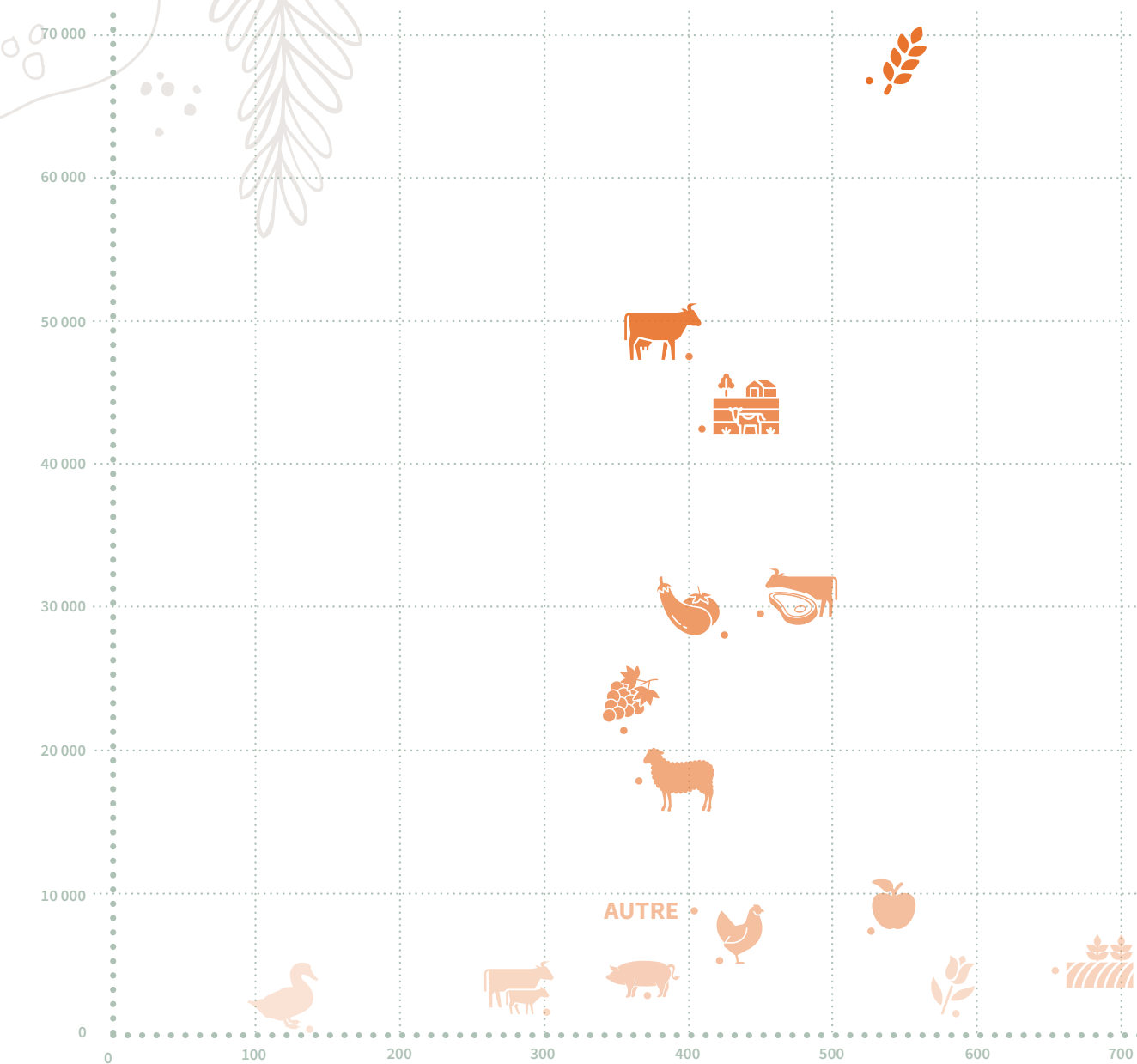
Ci-contre : Répartition des volumes d'arbres plantés par les gestionnaires agricoles selon le mode de production



Ci-dessous :

## Répartition des volumes d'arbres plantés par les gestionnaires agriculteurs selon le type de production

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS



NOMBRE MOYEN D'ARBRES  
PLANTÉS PAR AGRICULTEUR





# 3.

## Les opérateurs

2022-23

89

OPÉRATEURS

190

ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

14

PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR OPÉRATEUR

2021-22

86

OPÉRATEURS

159

ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,4

PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR OPÉRATEUR

CUMUL

105

OPÉRATEURS DIFFÉRENTS AIDÉS





## LISTE DES 89 OPÉRATEURS DU PROGRAMME 2022-2023

### Arbre hors forêt

AFAHC Occitanie  
AFAC Pays de la Loire  
AFAC Hauts-de-France  
AFAC Haies et Bocages de Normandie  
ADAF  
AGROECO Expert  
AGROOF SCOP  
Arbre et Paysage 32  
Arbre et Paysage 66  
Arbres et Paysages 11  
Arbres et Paysages d'Autun  
Arbres et Paysages en Gironde (33)  
Arbres Haies Paysages 46  
Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron  
Agrof'île  
Arbre et Agriculture en Aquitaine  
Arbres et Paysages Tarnais  
Campagnes Vivantes 82  
COPAGE  
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine  
Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache  
Bocage Pays Branché  
Canopée reforestation  
Coat Nerzh Breizh  
EIRL De La Haie à La Forêt  
Haies vives d'Alsace  
Les Planteurs Volontaires

Mission Bocage  
Paysage de Mares Haies d'Arbres  
Paysarbre  
Bois Bocage Energie  
Mayenne Bois Energie  
Sylvagaire  
Sylvaloir  
Union des Forêts et des Haies Auvergne  
Rhône Alpes (mission Haies AuRA)

### Agriculture

Bio en Grand Est  
Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône  
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire de la Vendée  
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire de Loire Atlantique  
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire sarthois  
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire du Maine et Loire  
CIVAM 44  
CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle  
CIVAM de l'Oasis  
CIVAM PACA  
EPLEFPA de Saint-Paul  
Euskal Herriko Laborantza Ganbara  
Initiatives Paysannes - Territoire Hauts de France  
Le Ruisseau Coopérative

### Environnement - Développement territorial

CAUE de la Creuse  
Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
Communauté de Communes des Hauts de Flandre  
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER)  
Commune de Valdallière  
CPIE Loire Océane  
CPIE Sèvre et Bocage  
CPIE Val de Vilaine  
EDEN - Etude Des Equilibres Naturels  
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure  
Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire  
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée  
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne  
Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique  
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne  
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime  
Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor  
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux Sèvres  
Fédération Départementale des

Chasseurs du Doubs  
Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais  
Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts de France  
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire  
France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté  
Les Jardins du Cygne  
LUCIOLE  
Maison Botanique  
Maison de la Nature et de l'Environnement 65 / Arbre et Paysage 65  
Parc Naturel Régional de l'Avesnois  
Parc Naturel Régional de la Brenne  
Parc Naturel Régional de Lorraine  
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale  
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin  
Parc Naturel Régional Normandie-Maine  
SEPANT  
SIMA COISE  
Syndicat Mixte du bassin versant de l'Arques et des bassins versants côtiers adjacents  
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon  
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)  
Terre & Cité

## CARTE ET TYPOLOGIE DES 89 OPÉRATEURS DE LA SAISON 2022-2023



## a. Soutenir des opérateurs qui peuvent inscrire les plantations dans la durée

### UNE SÉLECTION D'OPÉRATEURS QUI GARANTISSENT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le processus de sélection des candidatures vise à privilégier des structures d'intérêt général. Du fait de leur objet et des missions qu'ils portent, ces opérateurs agissent en faveur de la restauration et du développement des haies, du bocage et de l'agroforesterie, s'inscrivant de fait dans le domaine d'intervention de la protection de l'environnement naturel, reconnue parmi les grandes causes d'intérêt général. Les opérateurs sélectionnés par le programme n'agissent pas dans le seul intérêt du gestionnaire de haie, mais bien dans celui de restaurer et augmenter les fonctionnalités écosystémiques d'un territoire avec la haie comme outil.

Les membres des jurys ont été sélectionnés par la Commission du Fonds pour l'Arbre pour leur capacité d'évaluation technique des dossiers et leur impartialité. Les quatre jurys techniques réunis cette année étaient chacun composés d'un Président non bénéficiaire, de membres de la Commission du Fonds pour l'Arbres, d'opérateurs tirés au sort et d'une salariée de l'Afac. Chaque jury s'est penché sur une trentaine de dossiers afin d'émettre un avis définitif favorable ou défavorable sur chaque candidature

et donner les points forts et les points d'améliorations des candidatures.

Le jury final n'impliquant aucun opérateur bénéficiaire a défini le taux d'abattement par catégorie et le niveau de plafonnement des nouveaux opérateurs afin d'assurer l'équilibre global des aides en fonction de l'enveloppe disponible.

*Ci-dessous :*

#### Critères d'évaluation utilisés par les membres du jury

| Objectifs                                                                                                            | Détail points évalués                                                                                                                                                                                                                                                | Nombre de points |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Identité du candidat et le type d'aide sollicitée                                                                    | —                                                                                                                                                                                                                                                                    | —                |
| Vérification que le candidat ne présente pas de critère directement éliminatoire (pas assez d'arbres, pas de VL,...) | 1. Nombre d'arbres demandés<br>2. % Végétal local annoncé<br>3. Nombre de références antérieures présentées                                                                                                                                                          | —                |
| Évaluation des compétences techniques et de l'expérience de l'opérateur                                              | 1. Expérience structure<br>2. Internalisation et maîtrise de la compétence (plantation)<br>3. Compétence des techniciens désignés<br>4. Références techniques                                                                                                        | 30 pts<br>43 %   |
| Évaluation du projet global de l'opérateur autour de l'arbre champêtre et de la haie                                 | 1. Portage d'un projet sur la haie / Vision à long terme<br>2. Diversité d'actions autour de l'arbre et la haie<br>3. Diversité de publics touchés<br>4. Implication filière Végétal local<br>5. Action filières valorisation économique de la haie<br>6. Innovation | 20 pts<br>29 %   |
| Évaluation de la dynamique territoriale et partenariale du candidat                                                  | 1. Ancrage territorial de l'organisme / cohérence de son projet et de son aire d'action<br>2. Coopération inter-acteurs sur le projet                                                                                                                                | 12 pts<br>17 %   |
| Évaluation de la solidité administrative et financière du dossier                                                    | 1. Éligibilité au mécénat<br>2. Fiabilité administrative<br>3. Équilibre financier du projet                                                                                                                                                                         | 7 pts<br>12 %    |



## L'ANIMATION TERRITORIALE, CLÉ DE VOÛTE DU PROGRAMME

Les opérateurs ou structures territoriales expertes de la haie jouent un rôle fondamental dans le projet de déploiement national de l'arbre hors forêt porté par le programme du Fonds pour l'Arbre. Les organismes spécialisés détiennent une connaissance de l'arbre et de sa gestion qui a été perdue par les gestionnaires au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Afin de stopper l'érosion des haies<sup>1</sup> et redonner une place à l'arbre hors forêt il est indispensable de conduire une animation de territoire assurant le développement d'un contexte favorable à la durabilité, à la restauration et au déploiement des haies et autres formes arborées.

En effet, replanter des haies sans s'attaquer aux causes structurelles de leur destruction ne permet pas de créer des conditions pour faire de la haie une chance pour l'agriculture, nos territoires, notre environnement, notre économie et notre cadre de vie. Les programmes de plantation de ces 20 dernières années sans suivi ni formation des gestionnaires à la gestion de ces linéaires n'a pas permis d'enrayer la régression du bocage.

La réussite des projets de plantation est donc dépendante d'une animation territoriale qui s'inscrit dans le temps

long et s'appuie sur une ingénierie territoriale riche et complexe tant en termes de compétences mobilisées que de logiques d'acteurs. La garantie de la durabilité des plantations et gestion des haies repose sur une animation territoriale efficace qui repose sur :

- le développement de filières de valorisation de la haie
- l'accompagnement collectif des gestionnaires de haies
- les labels et outils métiers
- les compétences croisées des opérateurs
- une approche holistique
- une logique de coopération inter-structures d'accompagnement

L'enveloppe de 398 308€ dédiée à l'aide n°1 « Réimplanter la haie » et son bonus pour les plants de la marque Végétale locale a permis cette année à 80 opérateurs de mettre en œuvre leur mission d'animation qui s'appuie sur les actions types suivantes :

- La mobilisation des agriculteurs sur l'intérêt de la haie
- La constitution et l'animation de collectifs de gestionnaires de haies cadre du Label Haie.
- La participation à des groupes d'échanges et de partage d'expériences
- La réalisation de PGDH
- Le diagnostic et conseil sur la gestion des haies existantes
- La réalisation d'audits de pré-labellisation
- L'organisation des formations techniques
- L'organisation de chantiers de plantation
- L'organisation de chantiers participatifs
- L'achat de matériels nécessaires à l'animation
- L'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des haies

- Le conseil dans le cadre du déplacement de haies
- La réception des chantiers de travaux
- Le suivi des plantations...

1 La publication du dernier rapport GRAPH'AGRI 2022 et les données des anciennes enquêtes TerutiLucas, d'Agreste, organe de statistique agricole nationale, montre qu'en 15 ans, entre 2006 et 2021, nous avons perdu 15 % de notre patrimoine de haies et alignements d'arbres. Cette perte est désormais estimée à 23 500 km/an de haies et d'alignement d'arbres, entre 2017 et 2021.

## b. Connaitre les opérateurs et leurs actions

### DE L'EFFORT DE PLANTATION À LA GESTION DU PATRIMOINE BOCAGER

Parmi les 89 lauréats toutes aides confondues, quatre structures intègrent le Programme pour la première fois. 85 des 89 opérateurs déjà engagés ont réitéré leur candidature, soit un taux de fidélité de 95% en hausse par rapport

à celui de l'année dernière qui était de 87%.

Nous constatons une certaine stabilité des structures engagées, 59% d'entre-elles, toutes aides confondues, sont entrées dans le programme avant 2019. Ce programme est pour elles, ainsi que toutes les structures qui rejoignent le Fonds, un moyen de diversifier

progressivement les actions de terrain pour réaliser un projet global autour de la haie. L'enjeu de diversification des actions (Végétal local, prise en compte de la gestion durable des haies, valorisation économique des haies...) est de garantir l'inscription durable des plantations réalisées. Cet aspect est crucial pour le Programme du Fonds pour l'Arbre.

Sur les quatre opérateurs qui intègrent le programme pour la première fois, trois ont été retenus sur l'aide à la plantation, la quatrième s'est positionnée sur l'aide à la mise en œuvre du Label Haie. **L'élargissement de l'action du Fonds pour l'Arbre vers la gestion du patrimoine bocager et l'accompagnement à la pérennité des plantations intéresse des structures qui ne se concentraient jusqu'alors que sur l'effort de plantation.** Ce programme est le moyen d'innover, d'expérimenter de nouvelles actions qui ne sont pas encore financées par les pouvoirs publics et ainsi réaliser un projet global sur la haie.

### UN RÉSEAU D'OPÉRATEURS TRÈS DIVERSIFIÉ

L'animation territoriale est réalisée pour favoriser la réimplantation de la haie par des structures d'ingénierie territoriale ayant la compétence d'accompagner des

animations techniques autour de la haie champêtre. Ces opérateurs bénéficiaires du Fonds pour l'Arbre sont membres du réseau national Afac-Agroforesteries composé de structures territoriales aux profils très diversifiés mais qui ont toutes comme point commun de travailler avec l'arbre et la haie dans l'espace rural, pour développer le territoire et ses fonctions écosystémiques, agricoles, paysagères ou encore énergétiques.

Les opérateurs spécialisés sur la thématique de l'environnement sont majoritaires, ils représentent 41% des structures cette année. Mais ce sont les opérateurs spécialisés dans l'Arbre et l'agroforesteries qui se voient attribuer le plus d'arbres (47% de l'enveloppe d'arbres). Cette catégorie de structures est majoritairement composée d'associations (20 sur 29). Ces structures ont moins de moyens financiers et humains que les collectivités et les réseaux de chasseurs qui bénéficient de fonds dédiés.

Au sein de ces structures l'équivalent de 190,23 ETP est dédié à l'animation territoriale en faveur des haies soit en moyenne 2,40 ETP par structure. Ces postes qui demandent un niveau de compétence élevé (acquisition de connaissances à la fois de l'agriculture et l'agronomie mais aussi de la sylviculture, des problématiques environnementales et énergétiques...) sont cruciaux pour

#### Taux de fidélité

| Expérience structure                  | Nombre de structures | %    |
|---------------------------------------|----------------------|------|
| Opérateurs engagés avant 2019         | 53                   | 59 % |
| Opérateurs engagés entre 2019 et 2022 | 32                   | 36 % |
| Nouveaux opérateurs en 2022-2023      | 4                    | 5 %  |

#### Expérience autour de l'arbre et de la haie champêtre

| Expérience structure | Nombre de structures | %    |
|----------------------|----------------------|------|
| Plus de 15 ans       | 46                   | 58 % |
| Entre 5 et 15 ans    | 26                   | 33 % |
| Entre 2 et 5 ans     | 7                    | 9 %  |
| Moins de 2 ans       | 1                    | 1 %  |

assurer le déploiement des actions de plantation et de gestion des haies.

36% des opérateurs sont formés ou en cours de formation au Plan de Gestion Durable des Haies. 27% des opérateurs étaient formés ou en cours de formation l'année dernière, les structures s'engagent dans la montée en compétences de leurs équipes. Comme l'année dernière 40% des structures disposent de l'agrément BCAE7\*.

Afin de tenir les objectifs communs de restaurer 750 000km de haies existantes, multiplier par dix le rythme de plantation et accompagner les agriculteurs et tous les planteurs dans un souci de durabilité des plantations, il sera nécessaire d'augmenter la capacité d'accompagnement des gestionnaires sur le terrain en formant de nouveaux techniciens et en créant de nouvelles structures.

|                                                   | Type de structure<br>(uniquement Aide n°1)                        | Nombre<br>d'opérateurs | Part des opérateurs<br>du programme |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| <b>Territoire /<br/>Environnement</b>             | Parc naturel régional                                             | 6                      | 7,5 %                               |
|                                                   | Collectivité territoriale                                         | 4                      | 5 %                                 |
|                                                   | Autres organismes<br>environnement /<br>développement territorial | 1                      | 1,25 %                              |
| <b>Développement<br/>et économie<br/>agricole</b> | Organismes des filières de<br>valorisation                        | 1                      | 1,25 %                              |
|                                                   | Chambre d'agriculture                                             | 5                      | 6,25 %                              |
|                                                   | Groupe de producteurs<br>et coopératives agricoles                | 1                      | 1,25 %                              |
|                                                   | Pôle InPact ou FNAB                                               | 5                      | 6,25 %                              |
| <b>Arbre et<br/>Agroforesterie</b>                | Organismes spécialisés de<br>l'arbre et de la haie                | 28                     | 35 %                                |
| <b>Enseignement</b>                               | Enseignement agricole                                             | 1                      | 1,25 %                              |
| <b>Environnement</b>                              | Bassins versants                                                  | 4                      | 5 %                                 |
|                                                   | Ressources cynégétiques                                           | 13                     | 16,25 %                             |
|                                                   | Paysage                                                           | 2                      | 2,5 %                               |
|                                                   | Protection, gestion et<br>éducation à l'environnement             | 9                      | 11,25 %                             |
| <b>TOTAL</b>                                      |                                                                   | <b>80</b>              | <b>100 %</b>                        |



#### \*L'agrément BCAE7 :

*L'agrément BCAE7 habilite le technicien et sa structure à dispenser des prescriptions pour un meilleur emplacement environnemental d'une haie auprès de tout agriculteur souhaitant engager un déplacement de haie, dans le cadre de la BCAE7 (Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) n°7 de la PAC, qui oblige au maintien des haies depuis 2015).*

Le Fonds pour l'Arbre soutenant l'animation territoriale, l'aide financière doit permettre à l'opérateur de réaliser une mission d'animation d'un projet territorial. Même si l'aide est calculée selon le nombre d'arbres plantés et son versement conditionné à la réalisation effective des plantations (indicateur de résultat), les fonds sont destinés à conduire une animation globale, assurant le développement d'un contexte favorable à la durabilité, à la restauration et au déploiement des haies et autres formes arborées hors forêt. Toutes ces qualités d'accompagnement technique sont évaluées dans le cadre de l'appel à projets du Fonds pour l'Arbre pour valider l'intégration d'un opérateur dans le programme.

Nous avons analysé des informations issues des candidatures concernant les compétences des opérateurs et les caractéristiques de leurs structures. Il apparaît que les structures ont une capacité à :

- **Sensibiliser tous les publics :** 74% des opérateurs interviennent auprès de plus de 5 types de publics différents avec la réalisation de chantiers participatifs. 90% des opérateurs réalisent des chantiers participatifs contre 88% lors du précédent programme. Le réseau d'opérateurs réalise une animation territoriale en priorité orientée vers

les gestionnaires de haies que sont les agriculteurs et les collectivités, mais aussi à destination d'un public plus large à sensibiliser sur le sujet des haies : particuliers, écoles,...

- **Mobiliser les agriculteurs de manière collective :** Plus de la moitié des opérateurs mobilisent les agriculteurs sur l'intérêt de la haie en organisant des temps collectifs qui permettent des échanges et des partages d'expériences et la construction de projets communs autour de la haie.
- **Intégrer la plantation dans des projets globaux autour de l'arbre hors forêt :** 65 % des opérateurs réalisent plus de 8 types d'actions autour des haies : conseil à la gestion, développement de la valorisation, animations scolaires, développement de la filière végétal local, formation...
- **Travailler en coopération multi-acteurs sur les territoires très souvent en associant d'autres réseaux :** 84% d'entre eux associent à leur projet plus de 5 partenaires. Les enjeux autour de l'arbre demandent de faire appel à de multiples compétences. Cette coopération inter-structures permet une acculturation commune, un transfert de connaissances, avec un

esprit de diffusion du savoir bocager et agroforestier et de partage des expertises sur un même territoire ou d'une même région.

- **Mobiliser et regrouper les financements territoriaux complémentaires pour l'action :** Les structures co-financent leurs projets entre 50 et 80%. Nous remarquons cette année que les structures ont sollicité de nombreux co-financements, rares sont celles qui ne comptent que sur une source de financement en plus du Fonds pour l'arbre (19%). Ce bon taux de co-financement affiché s'explique notamment parce que Le Fonds pour l'Arbre veille lors de l'appel à projets à sélectionner des structures dont le projet est solidement financé. La combinaison de financements publics/privés sur la plantation de haies est essentiel pour les structures avec une visibilité à moyen terme indispensable pour permettre la stabilité des postes.

| Internalisation<br>compétence         | Internalisation et maîtrise<br>de la compétence (plantation)                             | Nombre de<br>structures | %    |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------|
|                                       | Internalisée à 100 %                                                                     | 51                      | 64 % |
| Suivi des<br>plantations<br>réalisées | Partiellement internalisée                                                               | 29                      | 36 % |
|                                       | Plus de 3 ans                                                                            | 21                      | 27 % |
|                                       | Entre 1 et 3 ans                                                                         | 56                      | 70 % |
| Compétences<br>reconnues              | Moins d'un an                                                                            | 3                       | 3 %  |
|                                       | Opérateurs agréés BCAE7                                                                  | 32                      | 40 % |
|                                       | Opérateurs en cours de formation<br>pour être accrédité ou ayant<br>l'accréditation PGDH | 29                      | 36 % |

| Diversité d'actions           | Nombre de<br>structures | %    |
|-------------------------------|-------------------------|------|
| Plus de 10 types d'actions    | 28                      | 35 % |
| Entre 8 et 10 types d'actions | 24                      | 30 % |
| Entre 5 et 8 types d'actions  | 23                      | 29 % |
| Moins de 5 types d'actions    | 4                       | 5 %  |

Nombre de partenaires  
publics/privés associés  
au projet

| Coopération inter-acteurs  | Nombre de<br>structures | %      |
|----------------------------|-------------------------|--------|
| Plus de 15 partenaires     | 10                      | 12,5 % |
| Entre 10 et 15 partenaires | 23                      | 29 %   |
| Entre 5 et 10 partenaires  | 34                      | 42,5 % |
| Moins de 5 partenaires     | 13                      | 16 %   |

Nombre de type de  
publics touchés

| Sensibilisation du public                                                                             | Nombre de<br>structures | %    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------|
| Plus de 8 types de publics                                                                            | 1                       | 1 %  |
| Entre 5 et 8 types de publics                                                                         | 58                      | 73 % |
| Moins de 5 types de publics                                                                           | 21                      | 26 % |
| Opérateurs organisant des chantiers<br>participatifs                                                  | 73                      | 91 % |
| Opérateurs n'organisant pas de<br>chantiers participatifs                                             | 7                       | 9 %  |
| Opérateurs dont l'animation<br>repose sur un accompagnement<br>de collectifs d'agriculteurs           | 43                      | 54 % |
| Opérateurs dont l'animation<br>ne repose pas sur un<br>accompagnement de collectifs<br>d'agriculteurs | 37                      | 46 % |

Organisation  
de chantiers  
participatifs

Accompagnement de  
collectifs d'agriculteurs



**Taux de financement  
des actions réalisées  
par le Fonds pour  
l'arbre**

**Nombre de co-  
financeurs publics/  
privés du projet  
(yc le FPA)**

| <b>Solidité administrative<br/>et financière</b> | <b>Nombre de<br/>structures</b> | <b>%</b> |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|----------|
| Entre 80 et 100 %                                | 9                               | 11 %     |
| Entre 50 et 80 %                                 | 43                              | 54 %     |
| Moins de 50 %                                    | 28                              | 35 %     |
| Plus de 5 bailleurs                              | 4                               | 5 %      |
| 4 à 5 bailleurs                                  | 32                              | 40 %     |
| 2 à 5 bailleurs                                  | 29                              | 36 %     |
| 1 bailleur                                       | 15                              | 19 %     |







## II - LE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE

---

# 1.

## Mise en oeuvre territoriale du Label Haie

*Dans une volonté de répondre aux enjeux de restauration d'un patrimoine arboré, le Fonds pour l'Arbre a souhaité inscrire dans son programme, une aide à la gestion durable des haies, en s'appuyant sur un outil garantissant la qualité de cette pratique : Le Label Haie. L'aide n°3 intitulée « Mise en œuvre territoriale du Label Haie » vise à soutenir le déploiement du Label Haie auprès d'un groupe d'agriculteurs par une structure d'accompagnement territorial.*







**555**  
AGRICULTEURS MOBILISÉS

**315**  
TECHNICIENS MOBILISÉS

**175**  
ÉLUS MOBILISÉS

**112**  
PRÉ-AUDITS RÉALISÉS

**7**  
OCG EN ÉMERGENCE, EN CRÉATION OU ANIMÉES

**1 173**  
KM DE HAIES LABELISÉES

## a. État des lieux

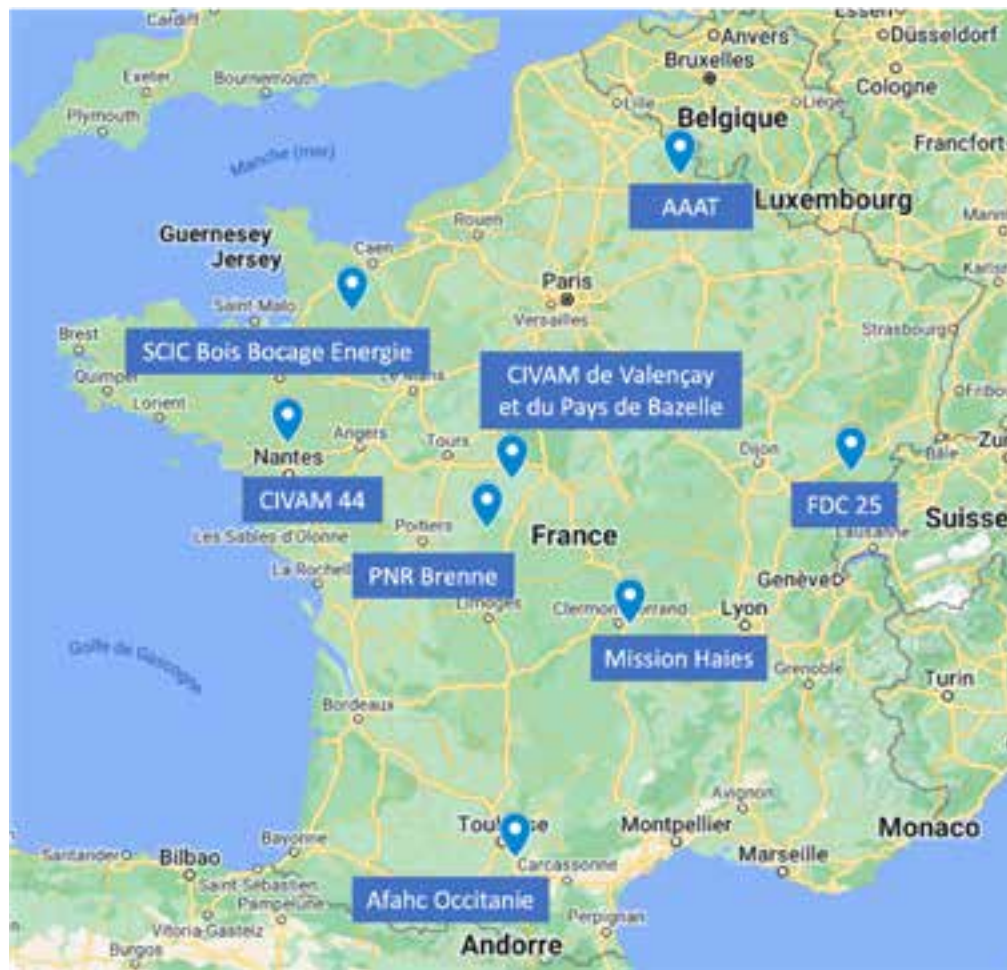
### CRITÈRES DE SÉLECTION DES TERRITOIRES CANDIDATS

Parmi les 16 structures candidates, 9 ont été retenues selon les critères suivants :

- **Répartition géographique :** Dans une volonté d'avoir une répartition équitable sur le territoire national le jury a privilégié un porteur de projet par région. Ce choix fait sens également pour suivre l'application du Label Haie dans différentes régions et pour avoir des remontées de terrain variées en fonction des contextes régionaux ;
- **Être prêt à mettre en œuvre le Label Haie :** Le candidat doit prouver sa capacité à mettre en œuvre le Label Haie sur son territoire en accompagnement à la gestion des haies auprès des agriculteurs ;
- **Avoir un plan de financement solide :** Le candidat doit avoir acquis des subventions publiques nécessaires pour déployer le Label Haie.

Le ruisseau coopérative n'a pas pu développer le Label Haie cette année et a programmé un temps de formation courant 2023 avec les référents régionaux.

### TERRITOIRES RETENUS :



### PROFILS DE TERRITOIRES VARIÉS DÉPLOYANT LE LABEL HAIE

Les territoires investis dans le déploiement du Label Haie se répartissent en trois catégories de territoires bocagers :

- Les territoires à densité plutôt forte (au-dessus de 100 ml/ha). Cela concerne le CIVAM 44.

Ce sont les territoires bocagers les plus denses de France, où il n'y a pratiquement pas eu de remembrement. Les haies héritées ont été conservées sur les exploitations agricoles. Les parcelles sont relativement petites. L'élevage y est très présent. Pour ces territoires, l'enjeu de l'augmentation de la densité de haies est faible mais de la gestion et la valorisation de l'existant y est fort.

- Les territoires à densité moyenne (entre 60 et 100 ml/ha). Cela concerne la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois Bocage Energie (SCIC BBE), le Parc Naturel Régional de la Brenne (PNR Brenne) et l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT)

Ces territoires peuvent être caractérisés par une couverture bocagère du territoire hétérogène. Dans certaines zones, les exploitants agricoles ont maintenu une densité de haies assez

élevée alors que dans d'autres secteurs du territoire, la dynamique d'érosion des haies est beaucoup plus forte et le maillage de haies y est très lâche. Les densités de haies des exploitations agricoles du territoire sont mixtes, avec des valeurs fortes et des valeurs faibles.

L'enjeu pour ces territoires est à la fois de maintenir l'existant dans les zones les plus denses, tout en intégrant les

exploitations avec une faible densité pour les encourager à densifier leur maillage.

- Les territoires à densité faibles (en dessous de 60ml/ha). Cela concerne la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC25) et le CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle.

Les exploitations agricoles de ce type de territoire présentent une maille de haies faible. L'enjeu de plantation y est fort mais également de restaurer les haies présentes pour rapidement bénéficier d'un bon état fonctionnel de l'exploitation agricole.

Cette répartition dans trois types de paysages bocagers et agricoles contrastés confirme l'utilité et la

possibilité de déployer le Label Haie dans tout type de territoire. Les méthodes de mise en œuvre et d'accompagnement des agriculteurs seront cependant complètement différentes.

|                                   |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| STRUCTURE                         | CIVAM 44                                                                            | CIVAM de Valençay et du pays de Bazelle                                             | PNR de la Brenne                                                                    | Atelier Agriculture Avesnois Thiérache                                              | FDC du Doubs                                                                        | SCIC Bois Bocage Énergie                                                              |
| DENSITÉ DE RÉFÉRENCE TERRITORIALE | 100 ml/ha                                                                           | 42 ml/ha                                                                            | 86 ml/ha                                                                            | 80 ml/ha                                                                            | 40 ml/ha                                                                            | 60 ml/ha                                                                              |
| PRINCIPAUX TYPES DE HAIES         | Taillis sous futaie, Futaie irrégulière (têtards et hauts jets)                     | Taillis sous futaie, Taillis simple, Futaie régulière (têtards)                     | Haie au carré, Taillis mixte, Taillis sous futaie                                   | Taillis mixte, Futaie régulière, Taillis sous futaie                                | Taillis sous futaie, Futaie régulière (hauts jets), Taillis simple                  | Taillis mixte, Taillis simple, Taillis sous futaie                                    |
| PRINCIPAUX SYSTÈMES AGRICOLES     |  |  |  |  |  |  |

|                                   |                                          |                               |
|-----------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|
| STRUCTURE                         | Mission Haies                            | Afac Occitanie                |
| NOMBRE DE TERRITOIRES ACCOMPAGNÉS | 2                                        | 14                            |
| BASSIN                            | Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse | Agence de l'eau Adour-Garonne |

STRUCTURES PORTEUSES ET ANIMATRICES

STRUCTURES D'ANIMATION MULTI-TERRITORIALE

-  ÉLEVAGE BOVIN-LAIT
-  ÉLEVAGE BOVIN
-  ÉLEVAGE OVINS, CAPRINS
-  GRANDES CULTURES
-  POLYCULTURE ET POLYÉLEVAGE
-  VITICULTURE

## b. Multiplier les cadres de déploiement du Label Haie pour inscrire la haie dans des économies territoriales durables

### DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE ARTICULÉ À L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE DES PAIEMENTS POUR SERVICE ENVIRONNEMENTAUX

Cinq opérateurs du programme bénéficiant de l'aide n°3 sont porteurs ou animateurs de PSE expérimentaux, cadre dans lequel se déploie le Label Haie : CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle, PNR de la Brenne, FDC 25, Mission Haies AURA, Afahc Occitanie. La mise en œuvre du dispositif PSE expérimentaux à travers les différents AMI lancés par les Agences de l'eau, articulé avec le Label Haie constitue un levier de déploiement national du label très important et complet.

Doté d'un budget national de 150 millions d'euros, ce dispositif combiné PSE-Label Haie, permet d'un côté d'apporter une rémunération à l'agriculteur pour les services rendus à travers la gestion durable de ses haies garantie par le Label Haie et d'autre part d'apporter des financements pour l'animation technique auprès des agriculteurs sur la gestion durable des haies encadrée par le Label Haie. Le dispositif PSE est une chance car il réunit donc les deux conditions financières nécessaires pour déployer de façon optimale le Label Haie. Cependant la durée de 5 ans du

dispositif demande, dès à présent de penser "l'après-PSE" en développant des débouchés économiques directs pour les agriculteurs afin de prendre le relai financier des PSE et de maintenir l'attractivité de la haie.

Aussi, ces opérateurs engagés dans l'aide n°3 du programme ont pu bénéficier d'un financement important de la part de l'Agence de l'eau référente, pour lequel le soutien apporté par le Fonds pour l'Arbre constitue un co-financement indispensable.

### INSCRIPTION DU LABEL HAIE DANS LES DISPOSITIFS, STRATÉGIES ET PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Durant l'année 2022, les négociations de la PAC ont été intenses et ont abouti à une prise en compte de la haie à un très haut niveau. Pour la haie, nous sommes passés de la PAC de la sanction à la PAC de la reconnaissance, avec le **bonus « haies »** apportant une rémunération liée aux services écosystémiques rendus par les haies. Ce bonus est un nouveau cadre de déploiement du Label Haie. Il est conditionné à **6% IAE haie (infrastructures agro-écologiques) par SAU** et à l'obtention d'une certification

**de gestion durable Label Haie.** La haie n'est donc plus considérée uniquement comme une obligation réglementaire (BCAE8) mais devient rémunératrice. L'Afac-Agroforesteries reçoit déjà de nombreuses demandes individuelles de certification dans ce cadre.

Le Label Haie a été intégré dans certains **Programmes Régionaux (Bretagne et Pays de la Loire)** ainsi que le PGDH (**Bourgogne France Comté, Occitanie**). Le financement à l'animation pour le déploiement du Label Haie et le PGDH figurent également dans les **programmes PSE des Agences de l'eau (Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse, Artois Picardie, Seine-Normandie)**. L'Agence de l'eau RMC a débloqué une enveloppe de plus de **2,5 millions d'euros sur 4 ans** pour financer l'animation Label Haie dans le cadre du dispositif PSE.

### DÉVELOPPEMENT, STRUCTURATION ET MULTIPLICATION DE FILIÈRES DURABLES DE VALORISATION DIRECTE DE LA HAIE

Conscients de l'importance de développer une valeur économique des

haies pour l'agriculteur, les opérateurs du programme engagés dans la mise en œuvre du Label Haie travaillent à la mise en place ou au renforcement de systèmes et de filières de valorisation des haies. Ces systèmes de valorisation économique sont essentiels pour que les agriculteurs retrouvent un intérêt durable à ses haies, les préservent, les restaurent et densifient son maillage. L'aide du Fonds pour l'Arbre intervient en co-financement privé des structures d'accompagnement des PSE (pour la Fédération départementale des chasseurs du Doubs et Mission Haies AURA), indispensable pour compléter le financement public qui n'apporte pas un taux de subvention à 100%.

Les opérateurs engagés dans un dispositif PSE se questionnent quant à la pérennisation du Label Haie dans les PSE. Ne durant que 5 ans, cette subvention publique doit être considérée comme une aide au démarrage de la prise en compte de la gestion durable dans les territoires, comme une amorce en attendant que les filières et les marchés économiques se structurent autour de la haie pour prendre le relai.

Parmi les cinq territoires engagés dans les PSE, deux d'entre eux (Mission Haies et PNR de la Brenne) voient se développer des valorisations directes du bois (bois bûche, piquet et bois de chauffage) en autoconsommation dans les fermes. La



structuration de filières à des fins de commercialisation est encore en cours de réflexion par ces deux opérateurs et leurs réseaux. Les trois autres opérateurs (CIVAM de Valençay, la FDC du Doubs et l'Afahc Occitanie) n'envisagent pour le moment aucun système de valorisation économique des haies. En effet, pour ces trois structures, l'enjeu prioritaire consiste en une montée en compétences interne sur la thématique de la gestion durable des haies, une sensibilisation du monde agricole et une animation autour du changement de pratique induit par le Label Haie.

Les trois territoires, retenus par le Fonds pour l'Arbre et non porteurs de PSE, (CIVAM 44, AAAT et SCIC BBE) déploient et structurent des filières de valorisations directes du bois. Pour la SCIC BBE et AAAT, c'est la filière bois énergie qui est développée. Ce système de valorisation est porté par la structure même, regroupant, respectivement, 26 et 35 agriculteurs producteurs de bois énergie labellisé Label Haie. Le CIVAM 44, quant à lui, organise des journées d'animation sur diverses filières de valorisations du bois : bois d'œuvre, bois énergie et litière plaquette.

Le bilan d'application de cette aide n°3 montre des stratégies de développements économiques existants et envisagés par les huit opérateurs variables. Mais la majorité l'intègre dans le projet de développement de la haie pour redonner envie aux agriculteurs de mieux gérer leurs haies. L'animation autour du Label Haie ne s'arrête donc plus aux conseils techniques et le

réapprentissage des pratiques de gestion durable des haies. Elle va jusqu'à la recherche, le développement, la structuration voire la multiplication de systèmes de valorisations économiques des haies.



## c. Le Label Haie, un outil d'animation et de coopération des acteurs d'un territoire

### DÉPASSER LES FREINS TECHNIQUES RENCONTRÉS

Le monde agricole a oublié l'intérêt de l'arbre hors forêt. Une grande partie des savoirs et des savoir-faire de la haie n'a pas été transmise aux nouvelles générations d'agriculteurs. Les agriculteurs doivent réapprendre le fonctionnement physiologique de l'arbre et de l'arbuste aux modes d'interventions respectueux de ces derniers. Le passage vers la pratique de gestion durable des haies, tout avantageuse qu'elle soit, implique malgré tout le dépassement de certaines habitudes culturelles.

Dans les territoires à densité bocagère moyenne à forte, les opérateurs sont face à une problématique similaire aux territoires à densité faible : un passage excessif d'outils dégradants



#### Parc Naturel Régional de la Brenne :

*“Les habitudes de fonctionnement agricole sont le principal frein à la gestion durable des haies. Inciter la gestion durable des haies est perçu comme une critique des pratiques passées. Pour les agriculteurs, le Label Haie est une opportunité de fonctionner autrement.”*

(comme le lamier ou l'épareuse). 75% des opérateurs ont cité le passage latéral excessif à l'épareuse ou au lamier dans les pratiques à faire évoluer dans leurs territoires. Dans des territoires plus tournés vers l'élevage, certaines haies souffrent de piétinement par les animaux.

Ce changement de pratique de gestion doit être accompagné. C'est le rôle pédagogique que le Label Haie peut remplir.

### ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE GROUPE D'AGRICULTEURS

Pour plusieurs opérateurs du programme déployant le Label Haie, l'animation par la dynamique de groupe est cruciale. La formation d'un groupe d'agriculteurs hétérogène n'est pas évidente mais le sujet technique commun que représente la haie, les unit. Réunir les agriculteurs, tout en les accompagnant dans des temps individuels, s'est avéré pertinent pour lever des freins

entre pairs, reprendre possession d'un atelier technique et de potentielles valorisations portées par la profession elle-même. La cohésion et la pérennité du groupe est un travail conséquent de l'animation que la constitution en OCG permet d'officialiser et de guider. Parmi les opérateurs, deux ont déjà créé leur OCG et trois vont les constituer d'ici fin d'année 2023.

|                                                  | Nombre de réunions à destination des agriculteurs en 2022 – 2023 | TOTAL d'agriculteurs mobilisés |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Mission Haies                                    | 5                                                                | 40                             |
| Atelier agriculture Avesnois Thiérache           | 3                                                                | 200                            |
| Parc naturel régional de la Brenne               | 4                                                                | 40                             |
| Afahc Occitanie                                  | 1                                                                | 200                            |
| Fédération départementale des chasseurs du Doubs | 2                                                                | 15                             |
| CIVAM 44                                         | 4                                                                | Non renseigné                  |
| Bois Bocage Énergie                              | 2                                                                | 30                             |
| CIVAM de Valençay                                | 2                                                                | 30                             |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>23</b>                                                        | <b>555</b>                     |



ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DE LA GESTION DURABLE DES HAIES

La plupart des opérateurs ont su rassembler un éventail d'acteurs autour de la thématique de la haie et de sa gestion durable.

Pour plusieurs opérateurs, intégrer des élus au projet est essentiel pour soutenir le travail autour de la gestion durable des haies et de sa valorisation territoriale. Ces derniers ont besoin de comprendre l'ensemble, la cohérence des actions conduites avec les enjeux de leur territoire. Il s'agit de relier des problématiques systémiques comme la perte de la qualité de l'eau, l'érosion de la biodiversité avec des réponses

concrètes qu'apporte la haie afin de trouver des moyens en face pour mettre en place d'une politique de valorisation de la haie dotée. Une dizaine de réunions ont été organisées par les opérateurs, mobilisant plus de 150 élus.

Au-delà des élus, les opérateurs ont également un rôle dans la sensibilisation des techniciens. Constituer un maillage dense de techniciens relais du Label Haie et de sa gestion durable est essentiel pour sensibiliser le maximum d'agriculteurs de systèmes agricoles différents. Près de vingt réunions ont été organisées, mobilisant plus de 300 techniciens.

Pour ces publics sensibilisés, tant les élus que les techniciens, l'ensemble des opérateurs restent persuadés que les rencontres sur le terrain, au

pied des haies, sont essentielles à la compréhension des principes de gestion durable des haies. Ces ateliers en pied de haie permettent d'imager et de se projeter dans des principes de gestion durable des haies en comprenant concrètement pourquoi et comment les coupes sylvicoles se réalisent durablement. Certains opérateurs comme le CIVAM 44 ont même emmené des agriculteurs, des techniciens et des élus suivre toute la filière de valorisation des haies labellisées, du chantier de coupe à la chaudière approvisionnée en bois de bocage labellisé Label Haie.

Certains opérateurs s'adressent même au grand public en animant des journées de « Rando'haie » comme le CIVAM 44, des réunions de présentation du Label Haie comme AAAT ou encore des

reportages télévisés sur France 2 sur les PSE comme le Civam de Valençay.

Ces réunions en salle ou en pied de haies sont complétées par la distribution de flyers Label Haie, à destination d'élus et d'agents communaux pour une gestion durable des haies de bord de route et chemin et des articles de presse.

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU D'ACTEURS CONSOLIDÉ

L'animation d'un projet portant sur la haie, sa gestion et sa valorisation est complexe et fait appel à de nombreuses compétences expériences et entrées thématiques. Les compétences sont rarement concentrées au sein d'une même structure. Les opérateurs engagés dans cette aide n°3, se sont tous appuyés sur des structures partenaires,

|                                                  | Nombre de réunions à destination des techniciens en 2022 – 2023 | TOTAL de techniciens mobilisés | Nombre de réunions à destination d'élus en 2022-2023 | TOTAL d'élus mobilisés |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------|
| Mission Haies                                    | 7                                                               | 33                             | 3                                                    | 50                     |
| Atelier agriculture Avesnois Thiérache           | 1                                                               | 3                              | 2                                                    | 50                     |
| Parc naturel régional de la Brenne               |                                                                 |                                | 4                                                    | 60                     |
| Afahc Occitanie                                  | 4                                                               | 230                            |                                                      |                        |
| Fédération départementale des chasseurs du Doubs | 6                                                               | 49                             | 2                                                    | 10                     |
| CIVAM 44                                         | 1                                                               | Non renseigné                  |                                                      |                        |
| TOTAL                                            |                                                                 | 315                            |                                                      | 170                    |

implantées sur le territoire pour coopérer autour d'un même projet. Certains ont :

- délégué les PGDH,
- délégué les pré-audits Label Haie,
- travaillé avec des structures de valorisation pour amorcer de nouveaux débouchés économiques (bois énergie, litière plaquette...),
- fait appel à des organismes spécialisés dans la haie pour accompagner techniquement à la gestion durable des haies,
- fait appel à des organismes spécialisés dans les services écosystémiques rendus par la haie pour approfondir les connaissances fondamentales sur la haie,
- créé des partenariats avec des groupements de matériels agricoles pour pouvoir permettre aux agriculteurs de déléguer les chantiers de gestion des haies,
- fait intervenir un animateur d'un autre territoire pour convaincre ses élus.

Certaines structures, comme la SCIC BBE et AAAT ont fait le choix d'intégrer la compétence autour de la gestion durable pour en faire une nouvelle mission intégrée à la structure comme pouvait l'être la plantation, avec l'embauche d'un technicien dédié ou l'élargissement des compétences historiquement portées sur l'accompagnement à la plantation de haies.

Le PNR de la Brenne a choisi de partager les missions du Label Haie à la fois en interne et en externe. En effet, l'ensemble des audits internes ont été réalisés par la technicienne en charge du Label Haie dans le cadre des PSE mais la réalisation des PGDH est confiée à des partenaires.

Cette année, aucun opérateur du Fonds pour l'Arbre n'externalise complètement la compétence en faisant appel à une structure partenaire dédiée à la haie pour assurer l'animation technique auprès des agriculteurs.

Les opérateurs entretiennent un lien étroit avec leur référent régional Label Haie. Par exemple, le CIVAM 44 prévoit des journées de formation technique à la gestion durable et aux audits Label Haie avec leur référent régional Pays-de-la-Loire, la SCIC Mayenne Bois Energie, d'ici la fin d'année 2023.

Par ailleurs, la mise en place du réseau de référents régionaux Label Haie a permis à certains opérateurs de cibler leurs actions. C'est le cas en Normandie, où « La création de l'Afac Normandie, référent régional Label Haie, dans notre aire de travail nous a permis de nous concentrer sur l'animation de notre OCG en laissant au référent régional les missions de présentation du Label Haie. » (SCIC Bois Bocage Énergie)

## d. Etat d'avancement de la mise en œuvre du Label Haie

### BILAN ET PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT POUR LES 8 TERRITOIRES

La mise en œuvre du Label Haie dans les territoires engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre fait état d'un avancement variable :

75% des opérateurs ont réalisé des pré-audits à la labellisation, comptabilisant un total de 112 pré-audits Label Haie. Ce premier diagnostic a permis d'évaluer le niveau de pratique de gestion des haies des agriculteurs des différents groupes et la capacité à constituer une OCG à court terme. Deux opérateurs sont déjà labellisés, l'un en 2020 et l'autre en

début d'année 2023. Trois opérateurs projettent de créer une OCG d'ici 2023. D'autres accompagnent la construction et l'animation d'OCG. Par exemple, Mission Haies AURA accompagne deux territoires PSE, Dombes et Valence Romans Agglo, dans la construction et le suivi technique de leur OCG.

La taille moyenne des groupes labellisés est estimée à 20 agriculteurs. L'ensemble des huit opérateurs ont pour objectif en 2023 de labelliser plus de **120 agriculteurs** et près de **900 km de haies** restaurées, protégées et labellisées. Cet objectif de labellisation est amené à être **multiplié par 6 à horizon 2025** avec plus de **700 agriculteurs engagés** et **5 500 km de haies labellisées**.

### OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Par rapport aux objectifs fixés initialement, et en lien avec la mise en place des PSE expérimentaux, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. Au total, 59 structures territoriales vont mettre en œuvre le Label Haie sur leurs territoires d'ici 2023 dans le cadre des PSE. Des autres perspectives de déploiement, à travers des filières de valorisations directes et indirectes des haies se dessinent à l'échelle des différentes régions. En fin d'année 2022, le Label Haie compte 9 OCG, soit plus de 200 agriculteurs et 1800 km de haies labellisées. De nombreuses demandes de certification individuelle sont attendues durant l'année 2023 liées à l'intégration du Label Haie dans la nouvelle PAC.

| STRUCTURE                                    | CIVAM 44                                                                          | CIVAM de Valençay et du pays de Bazelle                                           | PNR de la Brenne                                                                  | Atelier Agriculture Avesnois Thiérache                                            | FDC du Doubs                                                                      | SCIC Bois Bocage Énergie                                                           | Mission Haies PSE Dombes                                                            | FSE valence Romans Agglo                                                            | Afac Occitanie 14 territoires accompagnés                                           | TOTAL |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| NOMBRE DE PRÉ-AUDITS RÉALISÉS                | 0                                                                                 | 22                                                                                | 34                                                                                | 4                                                                                 | 15                                                                                | 3                                                                                  | 28                                                                                  | 6                                                                                   | 0                                                                                   | 112   |
| MODE DE CERTIFICATION                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |       |
| DATE D'OBTENTION DE LA LABELLISATION         | Orientation discutée en hiver 2023                                                | D'ici fin 2023                                                                    | 2023                                                                              | D'ici fin 2023                                                                    | D'ici fin 2023                                                                    | Depuis 2020                                                                        | D'ici fin 2023                                                                      | D'ici fin 2023                                                                      | D'ici 2025                                                                          |       |
| NOMBRE D'AGRICULTEURS LABELLISÉS EN 2023     | 0                                                                                 | 22                                                                                | 27                                                                                | 15                                                                                | 15                                                                                | 26                                                                                 | 10                                                                                  | 6                                                                                   | 0                                                                                   | 121   |
| NOMBRE D'AGRICULTEURS LABELLISÉS EN 2024     | Orientation discutée en hiver 2023                                                | —                                                                                 | 15                                                                                | 20                                                                                | 12                                                                                | Orientation discutée en hiver 2023                                                 | 10                                                                                  | —                                                                                   | 508                                                                                 | 613   |
| NOMBRE D'AGRICULTEURS LABELLISÉS EN 2025     | Orientation discutée en hiver 2023                                                | —                                                                                 | 20                                                                                | 20                                                                                | 12                                                                                | Orientation discutée en hiver 2023                                                 | 8                                                                                   | —                                                                                   | 508                                                                                 | 613   |
| TOTAL                                        | —                                                                                 | 22                                                                                | 62                                                                                | 55                                                                                | 27                                                                                | >26                                                                                | 34                                                                                  | —                                                                                   | 508                                                                                 | 734   |
| DENSITÉ DE RÉFÉRENCE TERRITORIALE            | 100 ml/ha                                                                         | 42 ml/ha                                                                          | 86 ml/ha                                                                          | 80 ml/ha                                                                          | 40 ml/ha                                                                          | 60 ml/ha                                                                           | —                                                                                   | —                                                                                   | —                                                                                   | —     |
| ESTIMATIF DE KM DE HAIES LABELLISÉES EN 2023 | 0                                                                                 | 100                                                                               | 240                                                                               | 135                                                                               | 68                                                                                | 310                                                                                | —                                                                                   | —                                                                                   | —                                                                                   | —     |
| ESTIMATIF DE KM DE HAIES LABELLISÉES EN 2025 | —                                                                                 | 100                                                                               | 560                                                                               | 500                                                                               | 130                                                                               | —                                                                                  | —                                                                                   | —                                                                                   | —                                                                                   | —     |



# 2.

## Les référents régionaux Label Haie

*L'Aide aux référents régionaux Label Haie vise à soutenir la mission de référent régional Label Haie, dont le rôle est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence sur la gestion des haies et la mise en œuvre du Label Haie.*

**23**

RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

**13**

STRUCTURES D'APPARTENANCE

**11**

RÉGIONS DIFFÉRENTES









## a. Formation d'un réseau de référents régionaux

Dans un objectif d'efficacité et de subsidiarité, le déploiement du Label Haie dans les territoires est accompagné par un réseau de référents régionaux du Label Haie. Chaque référent régional a été formé et accompagné par l'Afac-Agroforesteries, tant sur le volet pratique de gestion durable que stratégie pour développer une économie basée sur la haie. Sur le principe d'essaimage, le référent régional pourra ainsi à son tour tenir le rôle de formateur du Label Haie à l'échelle de leur région pour les futurs animateurs du Label Haie.

L'année 2022-2023 a permis d'identifier et de continuer de former 18 référents régionaux Label Haie, appartenant à 13 structures, dans 11 régions différentes :

### LA FORMATION DES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX AU LABEL HAIE COMPORTE DIFFÉRENTS VOLETS :

- Formation au fonctionnement global du Label Haie (cahiers des charges et de leurs indicateurs ainsi que du fonctionnement de la procédure de contrôle (dispositions générales)) ;
- Formation à la plateforme de discours du Label Haie ;
- Formation aux principes de gestion durable intégrés dans les indicateurs

du cahier des charges gestion. Cette formation se conclue par une lecture commentée et appliquée du cahier des charges gestion en pied de haie ;

- Formation à l'utilisation de l'outil informatique du Label Haie au bureau et sur le terrain (audit interne sur tablette, préparation amont au bureau, méthode de notation, ...).

Toutes ces étapes de formation conduisent les référents régionaux à devenir formateur du Label Haie. Cela consiste à savoir répondre à toutes les questions techniques, administratives, stratégiques et politiques que soulèvent le Label Haie, de la gestion à la valorisation des haies.

Un contact étroit est maintenu avec l'équipe Label Haie de l'Afac-Agroforesteries nationale pour répondre aux divers questionnements et continuer de conseiller les référents dans les stratégies de déploiement, tant grâce à des échanges bilatéraux que durant le groupe de travail national des référents régionaux et pendant des webinaires.

### UN RÔLE D'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DU LABEL HAIE EN RÉGION

Les référents régionaux sont de plus en plus identifiés comme étant les

interlocuteurs principaux dans les régions par les :

- Structures souhaitant mettre en œuvre le Label Haie à l'échelle d'un territoire ;
- Groupes d'agriculteurs ou agriculteurs individuels souhaitant se labelliser (et n'ayant pas connaissance d'OCG ou de structures locales susceptibles de les accompagner) ;
- Collectivités souhaitant s'impliquer dans la démarche (être prescripteur, s'approvisionner en bois labellisé...);
- Organismes institutionnels (OFB, ADEME, Agence de l'eau, Région,...) intéressés par le Label pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques ;
- Structures économiques intéressées pour valoriser le Label Haie (coopératives agroalimentaires, entreprises de vente de bois, ...)

En fonction des attentes et des besoins, le référent régional accompagne chacun de ces types d'acteurs dans leur démarche d'un point de vue méthodologique et en les orientant vers les bons interlocuteurs, les dispositifs appropriés, en leur redonnant les étapes, ... avec l'objectif d'une autonomisation de la mise en œuvre du label au sein de chaque territoire.

Sur l'année 2022-2023, les référents

régionaux ont mis en place un accompagnement auprès de 63 structures territoriales (PNR, FDC, syndicats, collectivités, chambres d'agriculture, organismes spécialisés dans la haie, etc.). Ils répondent également aux nombreuses sollicitations des exploitations agricoles souhaitant se lancer dans le Label Haie dans la voie de la certification individuelle.

*Ci-contre :*  
**Liste des référents régionaux Label Haie**

|                                   | Structure référente                                       | Nom et Prénom du référent | Adresse e-mail                          | Téléphone      | Structures territoriales accompagnées dans la mise en œuvre du Label |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>       | Mission Haies                                             | Joséphine BOUVARD         | bouvard@missionhaies.fr                 | 06 86 41 96 28 | 11 structures territoriales                                          |
|                                   |                                                           | Sylvie MONIER             | haies.foret.ara@outlook.fr              |                |                                                                      |
| <b>Bourgogne-Franche-Comté</b>    | Fédération départementale des chasseurs du Doubs          | Morgane LAITHIER          | chargedemission2@fdc25.com              | 03 81 61 86 59 | Accompagnement structures agricoles                                  |
|                                   |                                                           | Régis RENAUDE             | renaude.r@fdc25.com                     |                |                                                                      |
| <b>Bretagne</b>                   | Coat Nerzh Breizh                                         | Vincent BERHAULT          | v.berhault@coatnerzhbreizh.org          | 07 89 04 70 15 | 4 + accompagnement structures agricoles                              |
|                                   | Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor | David ROLLAND             | david.rolland@fdc22.com                 | 02 96 74 74 29 |                                                                      |
| <b>Centre-Val de Loire</b>        | Parc naturel régional de la Brenne                        | Chloé HERT                | c.hert@parc-naturel-brenne.fr           | 02 54 28 12 12 | 7 + accompagnement structures agricoles                              |
|                                   |                                                           | Dany CHIAPPERO            | d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr      | 02 54 28 12 17 |                                                                      |
| <b>Grand Est</b>                  | Haies Vives d'Alsace                                      | Gloria HEILBRONN          | gloria.heilbronn@haies-vives-alsace.org | 06 76 56 72 66 | 2 + accompagnement collectivités                                     |
| <b>Hauts-de-France</b>            | Afahc Hauts-de-France                                     | Alan GUILLOU              | alanguillou.afachdf@gmail.com           | 06 24 53 56 92 | 3 + accompagnement structures agricoles                              |
|                                   | Atelier agriculture Avesnois Thiérache                    | Françoise GION            | f.gion@3a-thierache.fr                  | 03 23 97 17 16 |                                                                      |
| <b>Normandie</b>                  | Afac Haies et Bocages de Normandie                        | Marine LEVRARD            | responsable@afac-normandie.fr           |                | 6 + accompagnement structures agricoles                              |
|                                   |                                                           | Laurent NEVOUX            |                                         |                |                                                                      |
| <b>Nouvelle-Aquitaine</b>         | CPIE Creusois                                             | Florentin BRARD           | fbrard@cpiepayscreusois.com             | 05 55 61 95 87 |                                                                      |
| <b>Occitanie</b>                  | Afahc Occitanie                                           | Adèle VANTORHOUDT         | contact@afahcoccitanie.fr               | 05 34 66 42 13 | Accompagnement structures agricoles                                  |
| <b>Pays de la Loire</b>           | SCIC Mayenne Bois Énergie                                 | Amélie DEROUAULT          | a.derouault.mbe53@gmail.com             | 04 66 56 85 47 | 27 + accompagnement structures agricoles                             |
|                                   |                                                           | Emmanuel LELIÈVRE         | e.lelievre.mbe53@gmail.com              | 04 66 56 85 47 |                                                                      |
| <b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> | AGROOF                                                    | Numa FAUCHERRE            | faucherre@agroof.net                    | 02 43 08 35 60 | 3                                                                    |

## b. Participation a un groupe de travail national

Un groupe de travail national avec l'ensemble des référents régionaux et l'Afac-Agroforesteries a été créé pour mettre en commun les besoins des régions, informer les référents régionaux des avancées des cadres nationaux influençant le déploiement du Label Haie dans les territoires, partager des outils de communications et engager une évolution des cahiers des charges du Label Haie. La première réunion a eu lieu le 16 juin 2022. Le groupe de travail national des référents régionaux se réunit une fois par mois avec un objectif de mise en commun des bilans d'application du Label Haie, de remontées des besoins régionaux, de partage d'expérience et de participation à l'élaboration de positionnements et de stratégies nationales pour le déploiement du Label Haie.

Il en ressort que les principaux atouts au déploiement du Label Haie dans les différentes régions sont :

- Le regain d'intérêt pour la haie au contexte lié au changement climatique ;
- Les réseaux consolidés regroupant une diversité de partenaires implantés localement dans les territoires ;
- L'adaptabilité du cahier des charges Gestion et l'accompagnement, niveau par niveau, dans le Label

Haie ;

- Le lien avec les autres référents régionaux, l'Afac nationale et les Afac régionales (si existantes) ;
- Le potentiel économique que représente le Label Haie pour les agriculteurs.

Et les principaux freins, communs aux différentes régions, relevés par les référents régionaux concernant :

- L'absence de filières économiques ou en cas de filière structurée, le manque de reconnaissance du Label Haie par les acheteurs ;
- Le manque de connaissance sur la gestion durable des haies des acteurs souhaitant déployer le Label Haie voire une désinformation au sujet du Label Haie dans certains territoires ;
- Le contexte peu bocager (faible densité de haies peu propice au déploiement du Label Haie) ;
- Le changement de pratiques agricoles concernant la place de la haie dans les fermes ;
- Le manque de temps des animateurs et techniciens pour déployer le Label Haie.

## c. Mobilisation de moyens financiers pour la mission de référent régional

Pour configurer un déploiement du Label Haie à l'échelle régionale, il est nécessaire de travailler en amont à la définition d'une stratégie de mise en œuvre du Label Haie dans les différents territoires. Cette stratégie déterminera l'organisation opérationnelle à mettre en place (structures engagées, moyens humains mobilisés et création de poste dédiés, programme de formation, investissement d'équipement, nombre d'agriculteurs concernés, rôle de chaque structure, ...) ainsi que les moyens financiers associés à mobiliser à court terme et à long terme (chiffrage par structure et chiffrage global, prévisionnel incluant l'entrée de nouvelles structures et de nouveaux agriculteurs, mobilisation des organismes publics, dépôt d'un dossier commun de demande de subvention, réflexion sur un modèle économique régional allant vers une autonomie financière du Label Haie).

Ce déploiement régional s'effectuera de manières différentes dans chacune des régions en fonction de la structuration des acteurs et de leur volonté à porter la démarche et des opportunités financières des territoires. Pour l'ensemble de ces étapes, le référent régional coordonnera les réflexions et la construction stratégique du déploiement régional du Label Haie, avec l'appui de l'Afac-Agroforesteries et du GT national réunissant l'ensemble des référents régionaux du Label Haie.

Les financements de la région sont majoritairement sollicités par les référents régionaux, 60% d'entre eux en bénéficient. Les agences de l'eau sont également des soutiens financiers pour quelques opérateurs. Trois référents

régionaux n'ont aucun soutien financier pour le moment, cela pourrait, à terme, porter préjudice à la réalisation de leurs missions.

*Ci-dessous :*  
**Détail des partenaires financiers acquis pour accomplir la mission de référents régionaux Label Haie**

|                                   | Structure référente                                       | Partenaires financiers (hormis le Fonds pour l'Arbre)                                                                                            |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>       | Mission Haies                                             | Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'eau Loire Bretagne, Office Français de la Biodiversité, Région Auvergne Rhône Alpes, DREAL |
| <b>Bourgogne-Franche-Comté</b>    | Fédération départementale des chasseurs du Doubs          | Fédération Nationale des Chasseurs, Office Français de la Biodiversité                                                                           |
| <b>Bretagne</b>                   | Coat Nerzh Breizh                                         | Région Bretagne                                                                                                                                  |
|                                   | Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor |                                                                                                                                                  |
| <b>Centre-Val de Loire</b>        | Parc naturel régional de la Brenne                        | Agence de l'eau Loire Bretagne                                                                                                                   |
| <b>Grand Est</b>                  | Haies Vives d'Alsace                                      | Région Grand-Est, Agences de l'eau, Office Français de la Biodiversité                                                                           |
| <b>Hauts-de-France</b>            | Afahc Hauts-de-France                                     | Région Hauts-de-France                                                                                                                           |
|                                   | Atelier agriculture Avesnois Thiérache                    |                                                                                                                                                  |
| <b>Occitanie</b>                  | Afahc Occitanie                                           | Aucun                                                                                                                                            |
| <b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> | AGROOF                                                    | Aucun                                                                                                                                            |
| <b>Normandie</b>                  | Afac Haies et Bocages de Normandie                        | Aucun                                                                                                                                            |
| <b>Pays-de-la-Loire</b>           | SCIC Mayenne Bois Énergie                                 | Région Pays-de-la-Loire, Conseil Départemental de la Mayenne, Fédération Départementale des CUMA, BV Oudon, Civam                                |







### III - VÉGÉTAL LOCAL

---



# 1.

## Un programme prescripteur de Végétal local

*La prise en compte de Végétal local dans le programme du Fonds pour l'Arbre a entièrement renouvelé l'approche de la durabilité des politiques publiques et des programmes d'action en faveur de l'arbre et la haie. Elle a mis en évidence le caractère indispensable d'une prise en compte de l'amont de la plantation, à savoir des filières de collecte de graines et de production de plants, dans ces politiques et programmes. Ceci afin de soutenir conjointement toutes les étapes du « cycle de vie d'un arbre », depuis la collecte d'une graine à la valorisation des produits et services rendus par ces arbres, en passant par la plantation, la restauration et la gestion durable de ces arbres et arbustes.*

**204 207**

PLANTS VÉGÉTAL LOCAL EN 2022-23

**= 49 %**

DE L'ENSEMBLE DES PLANTATIONS

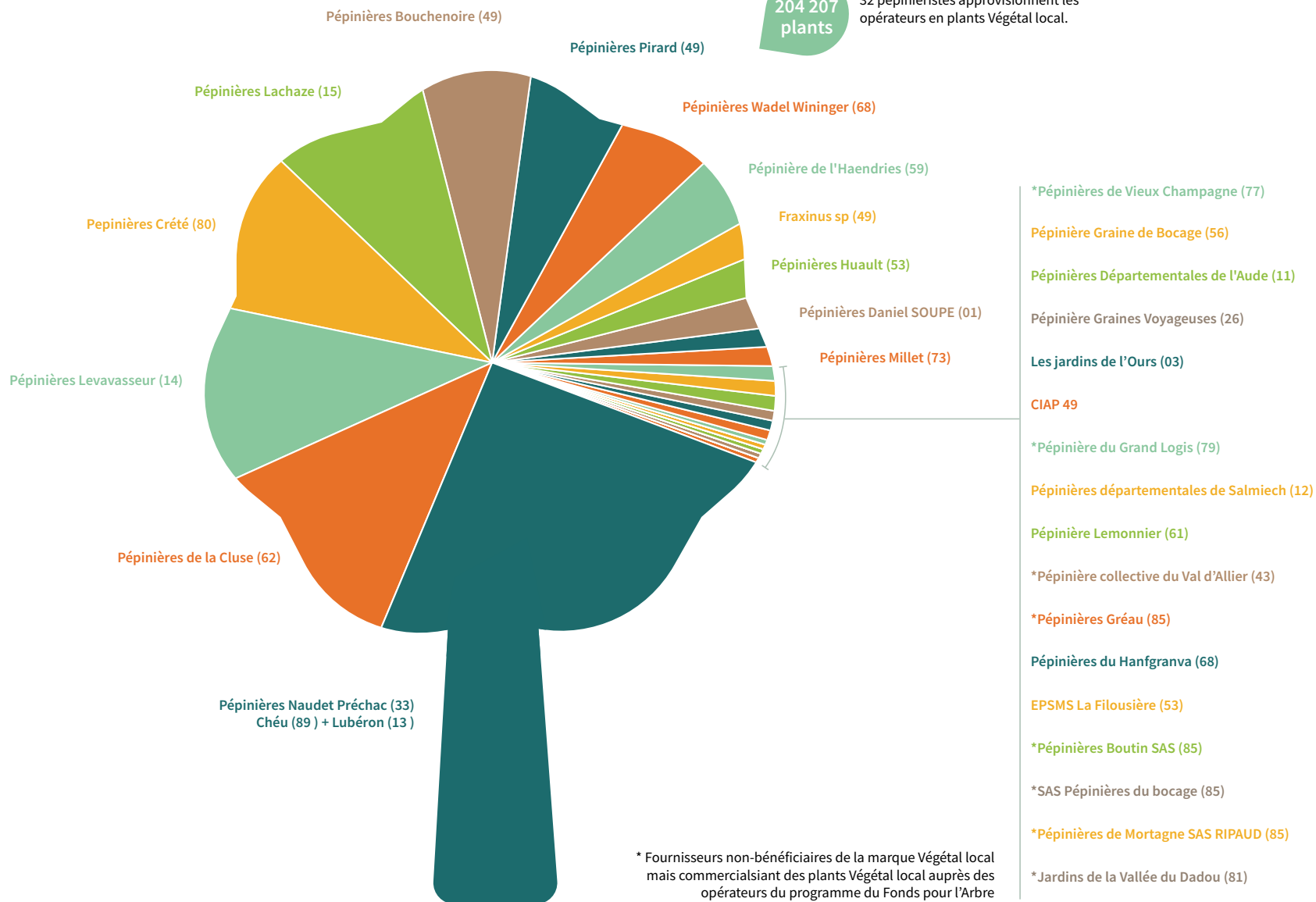
**32**

PÉPINIÈRES IMPLIQUÉES



204 207  
plants

32 pépiniéristes approvisionnent les  
opérateurs en plants Végétal local.



*Ci-contre :*  
**Répartition des pépinières  
selon la part de plants Végétal  
local fournis aux opérateurs du  
programme**

## a. Un engagement dans la durée qui porte ses fruits

**Soutien historique de la marque Végétal local depuis sa création via un taux d'intégration de plants Végétal local qui est allé en s'accroissant jusqu'à dépasser 50%, le programme du Fonds pour l'Arbre a tenu un rôle précurseur majeur en définissant un « standard de qualité » autour de la prescription de Végétal local dans les programmes de plantation. Pour cette année de campagne du programme, le taux d'intégration de 50% n'est pas entièrement atteint, ce qui souligne la nécessité d'un engagement toujours plus fort du Fonds pour l'Arbre en faveur de cette thématique.**

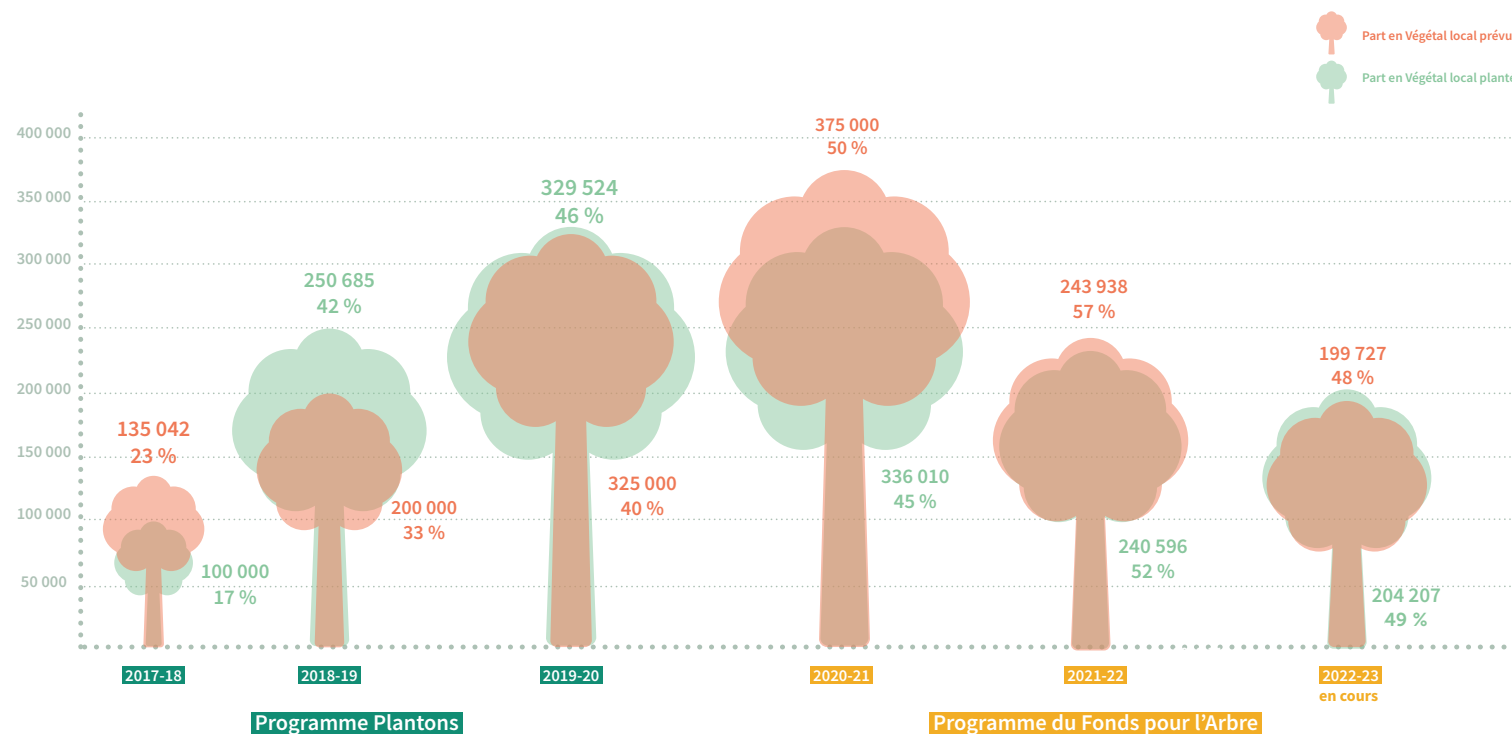
Depuis 2015, la bonification apportée aux plants Végétal local associée à une exigence progressive d'un taux de Végétal local dans les plantations de haies soutenues par le programme, se sont avérées être une combinaison gagnante pour développer la filière de production de plants d'arbres et d'arbustes sous marque Végétal local. Le bilan pluri-annuel des programmations atteste de cette croissance de l'utilisation du Végétal local dans le programme, qui

est passé en sept programmations d'un taux de 13% en 2015 à 52% en 2022 puis 49% en 2023. L'objectif fixé de 50% n'est donc pas entièrement atteint. Cette année, plus qu'en 2022, a été marquée par des sécheresses importantes, ce qui explique en partie la plus grande difficulté d'approvisionnement en plants Végétal local, surtout dans les régions les plus exposées. Avoir tout de même pu atteindre le seuil de 50% en ordre de grandeur est le signe que des résultats très significatifs peuvent être atteints s'ils sont accompagnés par

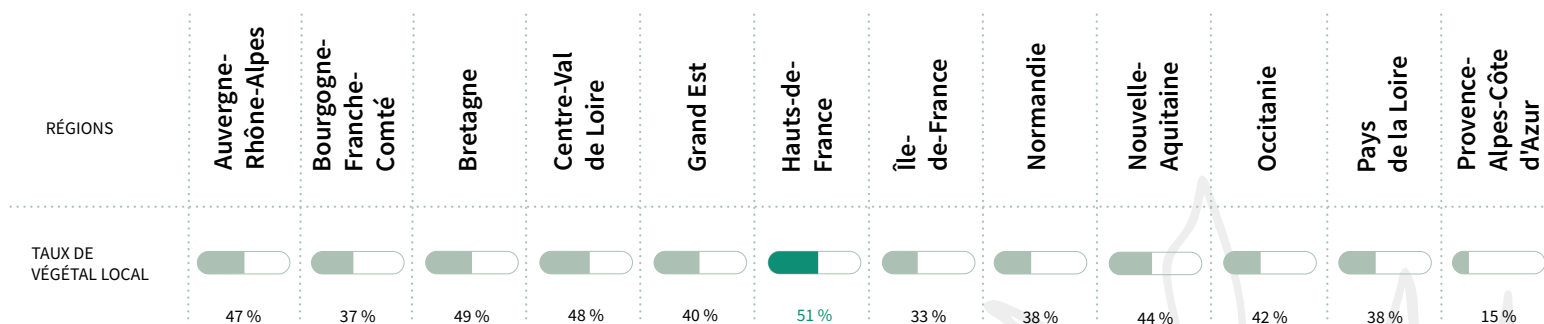
un engagement dans la durée, comme c'est le cas avec le Fonds pour l'arbre. Cet accompagnement de long terme – qui est un des principes phares du Fonds pour l'arbre – permet d'enrichir le programme année après année pour atteindre la finalité visée, en tirant les enseignements des programmations passées. Ainsi, concernant le soutien au développement de Végétal local lors de la programmation 2022-2023, le programme du Fonds pour l'arbre a maintenu son soutien à l'animation territoriale au développement de la

marque, à travers un réseau de 18 correspondants locaux de l'Afac dont les réalisations (cf. pages suivantes) ont largement contribué au développement de la filière. En revanche, n'avoir pas pu cette année dépasser le seuil des 50% nous rappelle que l'engagement en faveur d'une filière comme Végétal Local doit être croissant pour pallier aux aléas d'une année sur l'autre.

*Ci-dessous :*  
**Progression des plantations en Végétal local depuis 2016**



## b. Une intégration de Végétal local qui reste à conforter



Ci-contre :  
Le taux de Végétal local planté par région

Si le taux moyen de plants marqués Végétal local a atteint 49% à l'échelle nationale, l'analyse par région est aussi très riche d'enseignement pour comprendre comment se déploie la filière dans chaque région et identifier des facteurs de réussite ou des leviers de développement. Il ressort en premier lieu de l'étude de ces données que l'objectif d'intégration de Végétal local est globalement bien partagé dans toutes les régions. Pour les régions qui enregistrent des taux d'intégration plus faibles (comme les Pays-de-la-Loire, avec 40 %, ou la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 15%) ces résultats sont à corrélés avec plusieurs critères :

- la disponibilité en plants d'une part qui peut être plus faible car les filières de collecte se sont structurées plus tardivement (exemple de PACA pour lesquelles les connaissances en termes de collecte et de production d'essences méditerranéenne ont été renforcées récemment),

- un épuisement des stocks de plants (en Végétal Local comme en « tout venant ») corrélé à une augmentation continue de la demande en plantations ces dernières années,
- des problèmes de sécheresses (avec une plus forte mortalité des plants), qui peuvent être plus importants d'une année à l'autre,
- une difficulté pour les opérateurs à identifier les fournisseurs de Végétal Local adaptés à leur situation géographique, et à réserver les plants désirés auprès de leurs pépiniéristes. Certains opérateurs semblent aussi avoir du mal à démarcher des fournisseurs autres que ceux dont ils ont l'habitude, surtout si ces derniers sont des acheteurs / revendeurs de la marque (donc non-bénéficiaires) car la supposition que le revendeur a une vision exhaustive du marché est assez partagée.

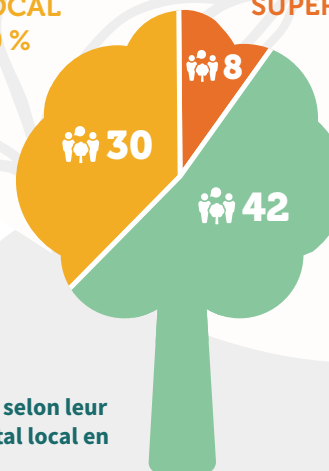
L'atteinte de l'objectif d'intégration de Végétal local régresse légèrement chez les opérateurs du programme.

Alors que 51 opérateurs de la programmation 2021-2022 avaient atteint un taux supérieur à 50% de plants Végétal local, cet objectif a été atteint par 42 opérateurs dans la programmation 2022-2023. Les opérateurs dépassant

40% continuent néanmoins de représenter la majorité des opérateurs du programme. L'identification d'une trentaine d'opérateurs atteignant un objectif inférieur à 40% de plants Végétal local permettra aux correspondants Végétal local de les accompagner en priorité, en identifiant avec eux des leviers pour progresser.

TAUX DE PLANTATION  
EN VÉGÉTAL LOCAL  
INFÉRIEUR À 40 %

TAUX DE PLANTATION  
EN VÉGÉTAL LOCAL  
SUPÉRIEUR À 50 %



Ci-contre :  
Répartition des opérateurs selon leur  
taux de plantation en Végétal local en  
2022-2023

TAUX DE PLANTATION  
EN VÉGÉTAL LOCAL  
COMPRIS ENTRE 40  
ET 50 %



# 2.

## Une filière en pleine expansion









## a. Un programme qui stimule la demande et inspire l'action publique

Le système d'aide aux plants marqués Végétal local mis en place par le Fonds pour l'Arbre reste pertinent pour conforter l'essor de la filière ligneuse Végétal local. Il permet de stimuler la demande au cours d'une période d'émergence où la marque Végétal est encore insuffisamment prise en compte par les prescripteurs publics, que ce soit à travers des marchés publics de collectivités ou des dispositifs publics de financement de la plantation de haies.

Des marges de progression importantes restent à accomplir en la matière. Par exemple, on peut regretter que les différentes déclinaisons régionales de la mesure Plantons des haies n'aient intégré que très marginalement des critères de provenance des plants, avec des objectifs se limitant en général à un objectif de 15% de plants de provenance MFR ou Végétal local, donc très inférieur aux objectifs pourtant atteints par le Fonds pour l'Arbre. Cela s'explique par le contexte d'urgence dans lequel la mesure Plantons des haies a été mise en place, avec un objectif principalement tourné vers la relance de l'économie française, ce qui n'a pas permis de soutenir progressivement et dans la durée l'intégration de Végétal local.



### **Le Pacte en faveur des haies, une opportunité historique pour mieux prendre en compte les filières amont, collecte et plants :**

Dans le cadre de l'Appel de la haie, puis tout au long de la concertation Pacte en faveur des haies, l'Afac-Agroforesteries a défendu avec conviction les filières graines et plants, en proposant d'articuler plusieurs leviers :

- Planifier les volumes de graines à collecter et de plants à produire.
- Prescrire un volume de plants d'origine tracée dans les dispositifs
- Aider les pépinières produisant du jeune plant à se moderniser pour accroître les volumes produits
- Faciliter et sécuriser l'installation de nouvelles pépinières
- Accompagner et professionnaliser l'activité de collecte de graines

La trajectoire modélisée par l'Afac pour la densification du linéaire de haies sur la période 2024-2030 vise l'implantation de + 68 000 km de haies à l'horizon 2030, pour une part grâce à la plantation (+50 000 km de haies, conformément aux objectifs cibles de la Planification écologique) et pour une part par la Régénération Naturelle Assistée (+ 18 000 km de haies). Cet objectif de + 50 000 km de haies plantées d'ici 2030 suppose une trajectoire claire et progressive pour passer de 5000 km haie / an en 2024 à une valeur cible de 9000 km haie par an en 2030. Cette trajectoire est à la fois ambitieuse (avec quasi X2 du volume de plantation),

tout en étant réaliste, pour tenir compte de la capacité de la filière à absorber cette croissance.

Cette trajectoire de densification du linéaire doit impérativement s'accompagner d'une prise en compte et d'une politique d'accompagnement de la filière amont : collecte de graines et production de plants.

- Sur un plan quantitatif : pour éviter une tension sur la disponibilité en plants et faciliter l'adéquation des volumes de plants disponibles (et donc de graines collectées en amont) avec l'augmentation des besoins de plantation.
- Sur un plan qualitatif : pour que les plantations se fassent avec un objectif Végétal local majoritairement et MFR (Matériel Forestier de Reproduction), avec un pourcentage clairement défini de ces plants d'origine tracée.

*Dans une logique de planification écologique, il est indispensable de donner de la visibilité aux acteurs économiques en fixant clairement la trajectoire de plantation et les objectifs d'intégration de plants tracés. A contrario, une politique en dent de scie (avec des dispositifs financiers qui se succèdent, sans cohérence), ne permet pas à la filière d'anticiper des évolutions, d'investir, et de se transformer de manière durable.*

## b. Et une offre qui se renforce, en conséquence

Au regard de cette demande en plants marqués Végétal local, le contexte de structuration de l'offre a continué de progresser au cours de la programmation 2022-2023 du Fonds pour l'arbre. C'est le résultat de toutes les actions mises en place depuis plusieurs années par l'animation nationale de la marque Végétal local et par l'Afac-Agroforesteries pour développer cette offre en renforçant les filières de collecte de graines et de production de jeunes plants, dans un contexte de pénurie de plants que le rapport 2020-2021 du Fonds pour l'arbre avait clairement mis en évidence. Les actions mises en œuvre pour développer cette offre par l'Afac-Agroforesteries avec le soutien de l'Office français de la biodiversité et du Fonds pour l'arbre sont présentées aux pages suivantes.

En 2023, pas moins de 42 nouveaux candidats sont en phase de rejoindre le réseau des bénéficiaires Végétal local<sup>1</sup> (audit en cours), soit une croissance de 160% par rapport à l'année 2022, faisant ainsi monter à 127 (85+42) le nombre de structures engagées dans la marque (a priori, sous réserve que tous les dossiers d'intention de candidature soient validés par le Comité de gestion de marque Végétal local en septembre 2023). En comparaison, 16 producteurs étaient devenus bénéficiaires de la marque

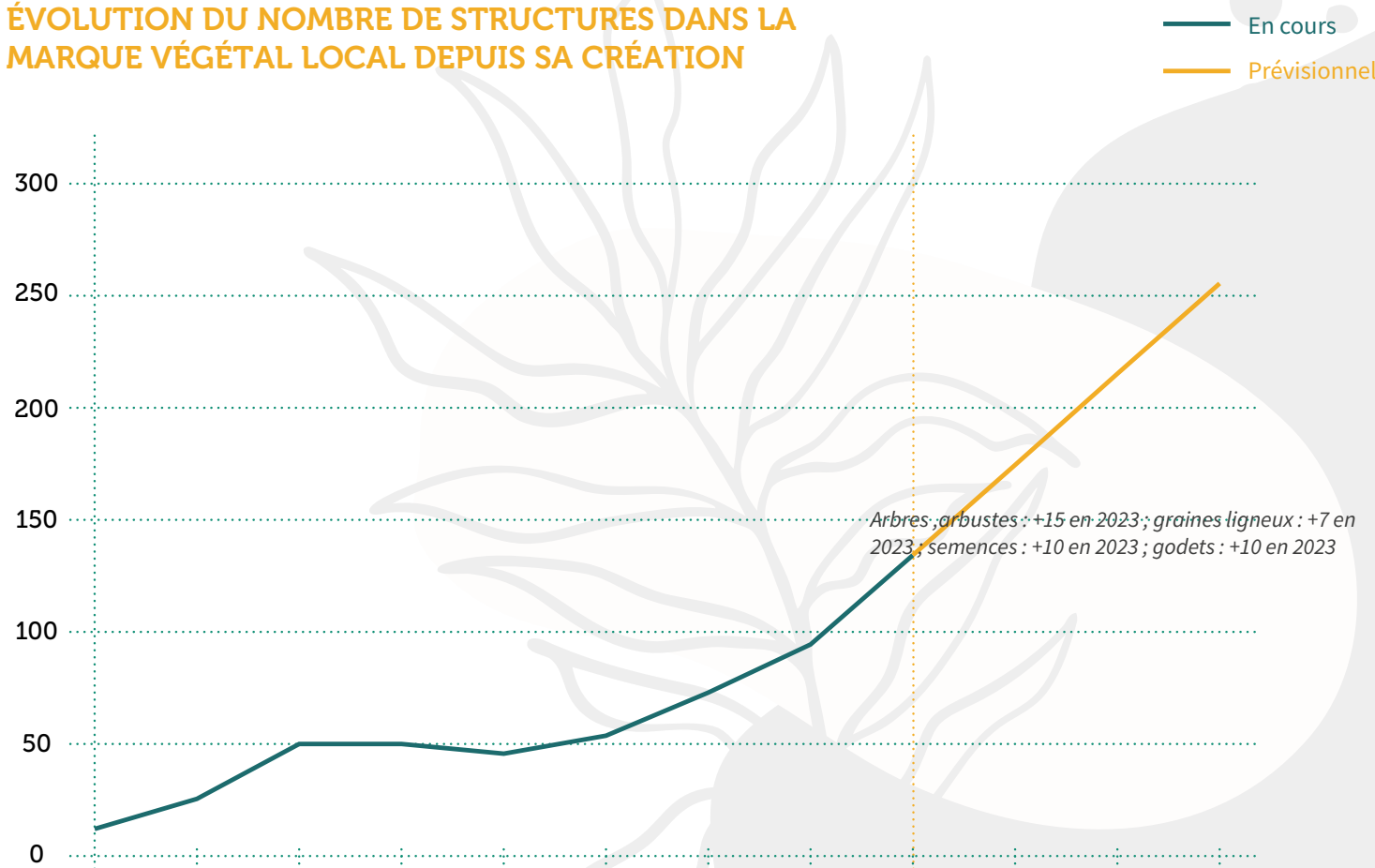
Végétal local en 2022. Si les pépinières produisant des arbres et arbustes sous forme de jeunes plants ou d'arbres matures sont toujours majoritaires (69 structures), les autres catégories de bénéficiaires (collecteurs de graines,

producteurs herbacées...) s'étoffent également (et plusieurs bénéficiaires font plusieurs gammes).

Les collecteurs de graines d'arbres et d'arbustes, les semenciers et les

producteurs de godets herbacés sont ainsi bien représentés, avec chacun environ 25-30 structures engagées.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STRUCTURES DANS LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL DEPUIS SA CRÉATION



## QUI SONT LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DE LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL ?

L'arrivée de 42 potentiels nouveaux bénéficiaires dans la marque en 2023 va contribuer au renforcement de l'offre en plants d'arbres et d'arbustes marqués Végétal local, puisque parmi eux il y a :

- 7 structures qui pratiquent la collecte de graines d'arbres et d'arbustes,
- 26 pépinières qui produisent des jeunes plants, dont 20 pépinières qui déclarent pratiquer également la collecte de ligneux. Cette forme pépinière-collecteur est une tendance de plus en plus représentée parmi les nouveaux bénéficiaires, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'une création d'activité de pépinière. Cette approche répond à la volonté de ces nouveaux pépiniéristes de maîtriser leur approvisionnement en graine, souvent avec une philosophie revendiquée d'être le plus cohérent possible dans la démarche de production d'origine génétique locale. On peut corréliser cette tendance avec les formations aux techniques de pépinières dispensées par l'Afac-Agroforesteries, puisque ce modèle de pépinière est présenté dans le cadre de ces formations, en parallèle d'autres modèles. Il est à noter que parmi ces pépinières candidates pour entrer dans la marque en 2023, 60% ont été accompagnés par le Réseau Afac (formation aux

techniques de production de jeunes plants notamment).

## UNE CROISSANCE QUI SE POURSUIVRA EN 2024

La forte croissance prévue dans le rapport 2022 du Fonds pour l'Arbre a donc bien eu lieu, et elle devrait se poursuivre en 2024 au moins au même rythme, puisque plus d'une soixantaine de structures supplémentaires ont signifié leur intention de candidater à la marque Végétal local, en vue de la prochaine session d'attribution qui ouvrira courant 2024 (limité à 40 dossiers retenus pour audits, a priori). On peut donc déjà en tirer des perspectives pour le développement 2024 de la marque :

- la plupart de ces nouveaux candidats ont été accompagnés par des correspondants locaux de l'Afac ou des Conservatoires Botaniques Nationaux, et un grand nombre d'entre eux ont bénéficié des actions mises en place par ces correspondants locaux (formations, accompagnement technique, voyages d'étude, etc). Cela montre que cette animation territoriale par les correspondants locaux correspond à un besoin et qu'elle a permis de développer efficacement l'offre,
- l'engouement pour la marque reste au même niveau soutenu qu'en 2023,
- cette liste devrait grandement

s'étoffer, puisque des formations à la collecte et à la production Végétal Local ont cours en 2023 en Normandie, Centre-Val-de-Loire, Pays-de-la-Loire, Occitanie (Ariège) et Nouvelle-Aquitaine, réunissant à chaque fois une vingtaine de personnes (dont certaines sont d'ores et déjà retenues pour audit à la marque),

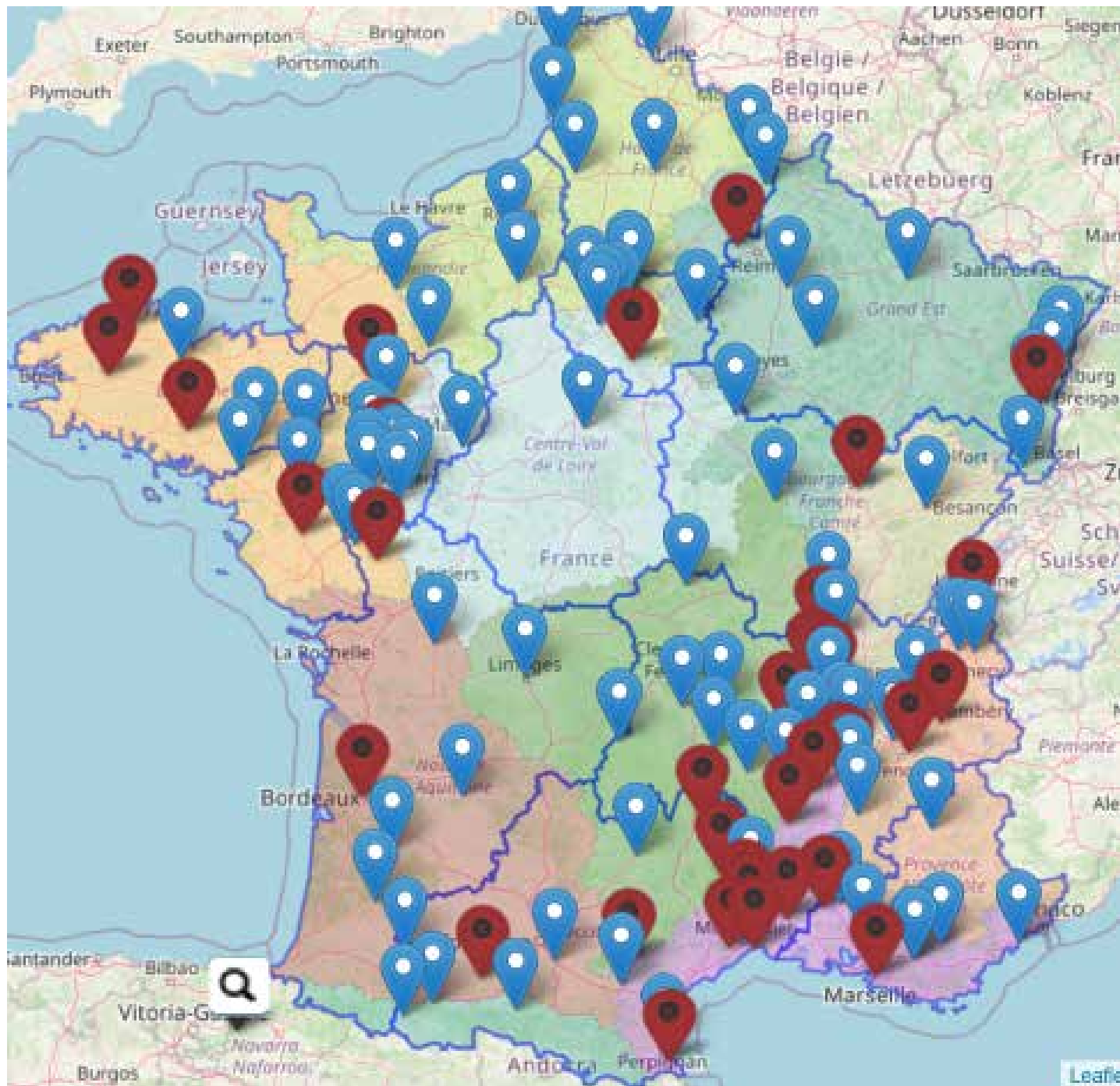
- parmi ces candidats déclarés, la filière ligneuse est très bien représentée (85% des candidats déclarent se lancer au moins en partie dans les ligneux) : plus de 30 candidats déclarés le font au titre d'une activité de pépiniéristes, et 30 candidats déclarés au titre d'une activité de collecte de graines de ligneux (certains de ces candidats, à double titre, de collecteur de ligneux et de pépiniéristes).
- la proportion de pépinière en création ou très récemment créées est majoritaire parmi les candidats déclarés mais la tendance est également confortée par une part non négligeable de pépinières en activité qui demandent le droit d'exploiter la marque Végétal local, notamment des pépinières d'élevage (c'est-à-dire produisant des arbres et arbustes et non pas des jeunes plants).

On observe que la plupart des futurs bénéficiaires (rouge) sont situés proche des régions où l'Afac a déployé de nombreuses formations : Auvergne-Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire.

*Ci-contre :*

**bénéficiaires Végétal Local (bleu) et futurs bénéficiaires (rouge). Collecteurs (marqueurs clairs), et producteurs (marqueurs foncés)**





■ Structure candidate à l'entrée dans la marque Végétal local (septembre 2023)

■ Structure collectant ou produisant des végétaux marqués Végétal local

# 3.

Un accompagnement  
des filières territoriales  
par les correspondants  
locaux Végétal local, avec  
le soutien du Fonds pour  
l'arbre









Pour assurer son développement, la marque Végétal local s'appuie sur des correspondants locaux Végétal local ayant une expertise complémentaire. Ces correspondants locaux sont à la fois issus du réseau des Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) et issus du Réseau Afac pour 18 d'entre eux. Ces deniers ont reçu l'aide n°7 du Fonds pour l'Arbre.

Une carte interactive en ligne présentant les correspondants locaux peut être consultée à cette page : <https://afac-agroforesteries.fr/correspondants-locaux-vegetal-local/>

Les missions des correspondants locaux Végétal local de l'Afac-Agroforesteries sont doubles, il s'agit :

### D'ACTIONS EN DIRECTION DES BÉNÉFICIAIRES DU FONDS POUR L'ARBRE :

- mobilisation des opérateurs engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre souhaitant s'engager dans le développement de la filière Végétal local ;
- animation de la communauté des opérateurs engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre sur le sujet du Végétal local tout en associant les autres acteurs de la filière en région (collecteurs, pépiniéristes, ...).

Correspondant.es  
de la marque Végétal local :



### D'ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES LIGNEUSES VÉGÉTAL LOCAL :

- participer aux échanges avec les correspondants locaux issus du réseau des CBN et les agents des directions régionales de l'OFB en charge de Végétal local,
- rencontrer et informer les acteurs potentiellement intéressés par la marque Végétal local,
- participer au déploiement du logiciel national Pepicollecte et à l'administration régionale de l'outil,
- contribuer au renforcement des connaissances en faveur du développement des filières ligneuses Végétal local : AFAC-agroforesteries a pu par exemple monter un groupe de travail sur le prix de revient de la collecte de graines de ligneux grâce au partage de connaissances des correspondants locaux des régions Zone Nord-Est, Sud-Ouest, Bassin Parisien Sud et Rhône-Saône-Jura.
- susciter, participer ou accompagner des études d'opportunité du développement de la filière Végétal local : sortie de guides « Plantons Local » en Occitanie et en PACA par exemple



- organiser des journées de sensibilisation et ou de formation : rencontres bretonnes de l'Arbre en novembre 2022, journée technique Végétal Local dans le Puy-de-Dôme (Massif Central) en février 2023, ou encore visite de pépinière en Alsace en mars 2023.
- établir un état des lieux de la filière en région permettant de définir collectivement une feuille de route régionale pour déployer la filière,
- favoriser l'élaboration de stratégies régionales et/ou de programmes d'action pour le développement de la filière en région, avec toutes les parties prenantes,
- toutes autres actions favorisant l'interconnaissance et la coordination entre acteurs de la filière.



### **Le Fonds pour l'Arbre aux côtés de l'Office français de la biodiversité**

**Aux côtés de l'Office français de la biodiversité, le Fonds pour l'arbre, apporte son soutien au programme d'actions de l'Afac-Agroforesteries pour le développement des filières ligneuses Végétal local.**

La marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux qui garantit que ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement, ils sont naturellement présents dans la région d'origine considérée. La marque Végétal local est propriété de l'Office français de la biodiversité (OFB). En plus de l'OFB, l'animation de la démarche continue à être assurée par les trois réseaux qui ont créé la marque en 2015 : les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plante et Cité. Outre sa participation à l'animation nationale de la marque Végétal local, l'Afac-Agroforesteries coordonne depuis plusieurs années un programme d'actions en faveur du développement de la filière ligneuse Végétal local. Aux côtés de l'Office français de la biodiversité, le Fonds pour l'arbre, apporte son soutien au programme d'actions de l'Afac-Agroforesteries pour le développement des filières ligneuses Végétal local (aide n°7). Ce soutien se concrétise également à travers le bonus de l'aide n°1 et l'aide n°2.

# 4.

## Trois actions nationales pour structurer la filière

*La participation au déploiement des outils et actions nationaux de la filière Végétal local développés par l'Afac-Agroforesteries fait partie des missions attribuées aux Correspondants locaux Végétal local. Leur implication est majeure pour construire des outils et des actions de formation cohérents avec les enjeux de terrain et la diversité des régions.*

*Aussi les Correspondants locaux Végétal local ont :*

- *participé au déploiement du logiciel national Pepicollecte et à l'administration régionale de l'outil,*
- *contribué au renforcement des connaissances dans les domaines suivants : diffusion et actualisation du Guide technique « Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux », contribution à la base de connaissances Florelocale.fr, production de données technico-économiques sur les maillons de la filière Végétal local, création de contenus de support de formation ou de sensibilisation, etc.*
- *participé à monter la formation nationale aux techniques de production de jeunes plants et du métier de pépiniériste.*









## a. Pepicollecte : déploiement d'un outil métier pour faciliter et amplifier la collecte

**Afin d'outiller de façon opérationnelle les collecteurs de graines, l'Afac-Agroforesteries a poursuivi en 2023 le déploiement de Pepicollecte, un logiciel en ligne de gestion de collecte de graines d'origine sauvage et locale, intégrant les spécifications de la marque Végétal Local afin d'offrir une traçabilité facilitée.**

Lancé en juillet 2021, le logiciel Pepicollecte est utilisé mi-2023 par plus de 50 structures regroupant au moins autant d'utilisateurs (collecteurs, pépinières), auxquels il permet d'assurer une traçabilité rigoureuse du matériel végétal collecté à travers un seul outil intégré, de faciliter le temps administratif, de retrouver facilement des données et l'historique de leur activité et de se coordonner avec leurs pairs collecteurs.

Courant 2023, des évolutions majeures ont été intégrées : intégration de couches SIG permettant d'accéder à l'historicité des sites de collecte en renseignant sur leur ancienneté et leur degré de naturalité, refonte du tableau de bord pour suivi précis des collectes et des livraisons effectuées, refonte du menu « bon de livraison » permettant de

les modifier directement.

Pepicollecte est propriété de l'Afac-Agroforesteries qui en assure les coûts d'hébergement, de support et de maintenance. L'outil reste accessible gratuitement pendant un an à tous les nouveaux utilisateurs (à jour de leur adhésion à l'Afac-Agroforesteries), et une cotisation annuelle de 140€ par structure a été mise en place.

### PEPICOLLECTE PERMET LES FONCTIONNALITÉS SUIVANTES :

- gestion cartographique des sites et points de collecte
- gestion des objectifs de collecte, et du suivi production
- gestion des fiches de collecte, en remplacement des fiches papiers
- gestion des lots de mélange
- génération des bons de livraison, suivi des livraisons
- annuaires des pépiniéristes et des collecteur.ices d'un même territoire

*Ci-dessous et sur la page de droite :*

**Exemple de capture d'écran de l'ensemble des sites de collecte (sur toute la France)**









### Un premier bilan fait ressortir pour la campagne de collecte 2022 les indicateurs suivants :

- 53 structures cotisantes (plus une dizaine de comptes gratuits) réparties dans une cinquantaine de groupes de collecte
- 1607 sites de collecte en tout comprenant un total de 5980 points de collecte (+30% par rapport à 2021)
- 1633 collectes effectuées en 2022 (+23% par rapport à 2021)
- 3200 heures de collecte (+23% par rapport à 2021)
- 4000 kg de fruits collectés (pareil que 2021), représentant 800kg de graines

Le déploiement du logiciel Pepicollecte en 2023 a été marqué par la mise en place des cotisations d'utilisation, avec la rédaction des contrats de souscription et des conditions générales d'utilisation, accompagnée par l'amélioration de l'ergonomie du logiciel.

En 2023, il a été décidé de tester l'intégration des espèces herbacées dans Pepicollecte, ce qui ouvre les potentiels du logiciel à l'autre moitié de la filière Végétal Local, et donc à de nombreux utilisateurs potentiels. D'autre part les discussions sont aussi engagées pour intégrer, en parallèle de la confirmation de leur adhésion à la marque Végétal Local, les territoires d'outre-mer à la plateforme, ce qui élargit d'autant plus les perspectives.



*Ci-dessus :*  
**Formation dans la Manche (Normandie) à la collecte Végétal Local**



*Ci-dessus :*  
**Formation dans la Manche (Normandie) à la  
collecte Végétal Local**



Pepicollecte a été développé avec le soutien de  
l'Office français de la biodiversité et de la Fondation  
Nature & Découvertes



## b. Renforcement des connaissances avec l'outil Florelocale.fr

En 2021, l'Afac-Agroforesteries a lancé l'outil Florelocale (<https://florelocale.fr/>), continuité numérique du guide technique de collecte des ligneux. Cette plateforme, sous forme de wiki, permet à chacun.e de partager des connaissances sur les espèces ligneuses et herbacées indigènes (caractéristiques, méthode de collecte, mise en culture), au sein de la communauté des collecteurs et producteurs de végétaux sauvages (pépiniéristes, horticulteurs).

La base de connaissance sur les végétaux locaux florelocale.fr se présente sous la forme de deux encyclopédies collaboratives : une pour les ligneux, et une pour les herbacées. Un forum de discussion complète l'outil pour faciliter les échanges et l'entre-aide entre professionnels et personnes intéressées souhaitant approfondir une question technique et enrichir les contenus.

Le projet Florelocale.fr est animé par l'Afac-Agroforesteries dans le cadre des actions qu'elle porte pour le développement de filières de végétaux sauvages et locaux, avec le concours financier de l'Office français de la

biodiversité et à partir d'une proposition développée par Pierre-Alexis Nizan et Sylvain Tartavez.

En 2023, l'encyclopédie Florelocale s'est pleinement développée et consolidée :

- création d'articles sur l'encyclopédie ligneuse : plus de 100 nouvelles pages créées en 2023

- complétion des pages ligneux : toutes les pages disposent désormais de contenus, ajout des statuts de protection et de menace
- participation au comité éditorial et de développement de l'outil, notamment en lien avec FNE Ain et Jura Nature Environnement pour la partie herbacées.

Preuve d'une bonne visibilité et d'un intérêt pour l'outil, l'Afac-Agroforesteries a été contactée par l'AWAF située en Wallonie pour adapter le guide technique ligneux à leur territoire. L'Afac-Agroforesteries devrait signer une convention avec l'AWAF pour collaborer avec eux sur Flore Locale.

**Flore locale**  
Base de connaissances sur les végétaux locaux

Flore ligneuse Flore herbacée Forum Contribuer

**Bienvenue !**

Flore locale est un outil collaboratif sur les connaissances et la culture des végétaux sauvages. Il s'adresse aux pépiniéristes, horticulteurs, collecteurs de semences et de boutures, botanistes et autres passionnés du végétal !

**Flore ligneuse**  
Connaissances sur les végétaux locaux ligneux

**Flore herbacée**  
Connaissances sur les végétaux locaux herbacées

**Forum**  
Discussions autour de la flore, des techniques et outils

**Contribuer**  
Tutoriels pour participer à l'encyclopédie et au forum

**L'encyclopédie**

L'encyclopédie apporte du contenu sur la collecte et mise en culture des végétaux. Elle se base sur des ressources bibliographiques et des retours d'expériences  
firmés. Vous trouverez dans l'encyclopédie :



## c. Formation aux techniques de production de jeunes plants

En 2023, l'Afac-Agroforesteries a poursuivi son cycle de formation aux techniques de production de jeunes plants, notamment à travers une formation qui s'est déroulée en Occitanie (Ariège) assurée par Sylvie Monier de la Mission Haies Auvergne Rhône Alpes (accueillant une quinzaine de stagiaires). Un cycle de formation similaire a été lancé pour accueillir une trentaine de participants en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'un cycle de formation de 7 journées, s'étalant sur 18 mois (première session le 27 juin 2023).

Ces formations sont organisées sur « un tour de cadran » des techniques de

production de jeunes plants, constitué de quatre journées de formations de façon à réunir les potentiels futurs pépiniéristes à chaque moment clé de la production, de la stratification des graines à la vente des jeunes plants. Ainsi accompagnés, les porteurs de projets de création de pépinière ont pu démarrer leur activité de production en bénéficiant de ce support technique ; plusieurs d'entre eux sont devenus bénéficiaires de la marque Végétal local en 2023 et les autres porteurs de projet ont candidaté pour 2023. Au cours des trois dernières années, 40% des participants à une formation Afac de production de jeunes plants se sont

effectivement installés, et 40% ont diversifié avec succès leur activité pré-formation (taux de succès global de 80%). De plus, 90% de ceux-ci sont désormais bénéficiaires de la marque Végétal Local, ou en phase de l'être. Cela représente au total 32 pépinières supplémentaires qui produisent désormais du jeune plant.

L'année 2023 a également été marquée par le temps fort d'une double visite de pépinières en Savoie, à la pépinière Millet et la pépinière de Belledonne (juillet 2023).

Afin d'accroître la capacité d'accompagnement de porteurs de projets de pépinières, l'Afac avait développé en 2022 une formation de formateurs. Si elle demande d'être poursuivie, cette stratégie d'essaimage a porté ses fruits, puisque plusieurs correspondants locaux ont pu accompagner des pépinières émergentes. A titre d'exemple, on peut citer les actions conduites par Lucie Hardouineau, correspondant Végétal local du Sud-Ouest à Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, avec d'une part la formation de nouvelles structures à la collecte et d'autre part à la mise en culture, ou encore avec Joséphine Bouvard de la Mission Haies AURA avec l'appui à la création de nouvelles pépinières Végétal local.

*Ci-contre :*

**Visite d'une pépinière en Savoie, 11 juillet 2023**





### Témoignage de Armelle POUMAILLOUX, gérante de la pépinière Plants d'Argoat (Côtes d'Armor)

Armelle a créé récemment sa pépinière. Elle a fait partie des tous premiers porteurs de projet à bénéficier de l'appui de l'Afac, dans le cadre de la formation aux techniques de pépinières mise en place en 2021-2022 dans la région d'origine Massif Armoricain, avec comme intervenant Florent Dupont, gérant de la pépinière Fraxinus Sp. Ce tutorat technique s'est poursuivi les années suivantes pour continuer d'accompagner les six nouvelles pépinières bretonnes, en cours d'installation.

« Ces quatre journées de formation et le passage de Florent dans ma future pépinière, m'ont permis de poser toutes les questions notées au fil du temps. Florent acceptait qu'on l'appelle, si besoin, pour lui poser des questions techniques. Ce suivi a été essentiel pour préciser les choix techniques et organisationnels de cette première

année de lancement de production. Pour moi, ce fut une année chargée car en parallèle, je suivais une démarche de préparation à l'installation (PPP) avec la chambre d'agriculture et je continuais de travailler pour mon ancien employeur ponctuellement. Ces quatre journées étaient également une bouffée d'oxygène et très importantes pour apprendre à nous connaître entre porteurs de projets, ce qui s'est avéré très important par la suite pour maintenir des liens de collaboration.

Puis, au cours des années suivantes les échanges techniques avec Florent se sont maintenus, notamment à l'occasion de sa visite de ma pépinière. Ces échanges ont été extrêmement bénéfiques : mon terreau n'était pas adapté, divers retours techniques, encouragements. J'ai également assisté au passage de Florent chez un autre porteur de projet, Benoit Le

Quentrec, c'était intéressant de voir d'autres choix.

En conclusion, je me suis rendue compte que je partais extrêmement confiante dans le lancement de cette nouvelle activité alors qu'un minimum d'apprentissage technique était nécessaire. Les formations proposées par l'Afac avec l'intervention de Florent m'ont permis de gagner énormément de temps, d'énergie. Le groupe qui s'est formé à cette occasion est le balbutiement d'un collectif qui va sans doute se structurer davantage dans les prochaines années. Cette structuration collective nous paraît une piste très intéressante à creuser : nos pépinières sont encore fragiles, avec des pressions importantes, de l'épuisement parfois. Elles nécessitent d'être confortées dans leur lancée, au risque de disparaître sinon. Structurer un collectif solidaire avec un appui technique, c'est aussi

la garantie de produire mieux et en plus grande quantité, c'est construire la base d'une production locale pour que d'autres puissent par la suite, s'appuyer dessus. »



### Témoignage de Corentin Rivière, dirigeant de l'Envirothèque

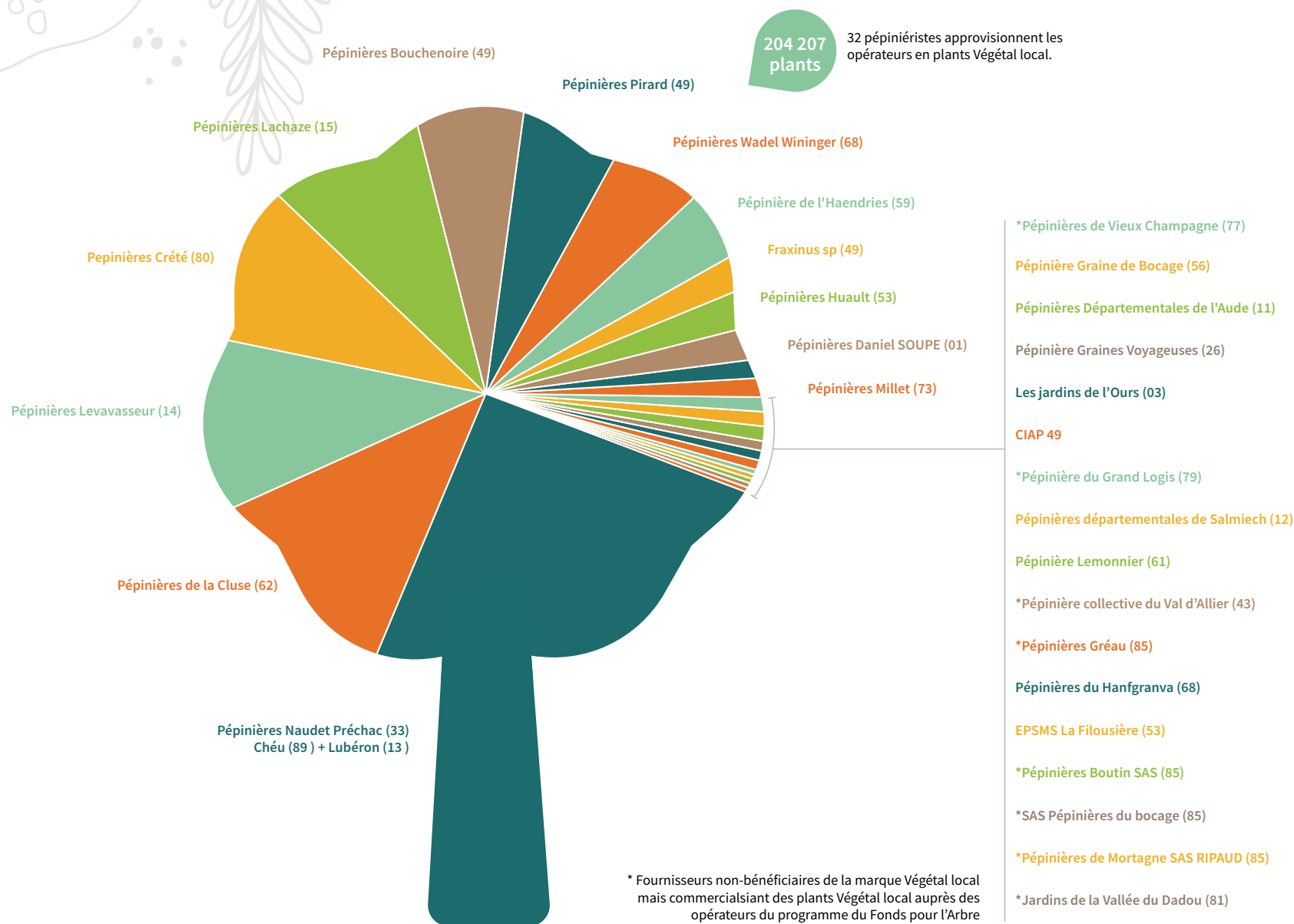
Corentin Rivière a participé à la formation aux techniques de production de jeunes plants animée par Sylvie Monier, en septembre 2020 dans les locaux de la LPO à Chavanod.

*« Ce temps d'échanges, animé par Sylvie Monier a représenté un vrai dynamiseur pour notre projet. Tout d'abord, grâce à une rapide présentation de la filière nous avons senti un réel soutien et de nombreuses opportunités qui nous ont poussé à concrétiser notre projet. Ensuite, la partie technique, constituée de comparatifs entre producteurs déjà installés a permis d'orienter et d'affiner notre process de production. Les apports étaient centrés sur le végétal local et complets, de la collecte à la commercialisation.*

*Enfin, les rencontres avec d'autres producteurs et acteurs de la filière ont permis de nombreuses interactions et d'échanges enrichissants. »*



## d. Les pépiniéristes mobilisés dans le cadre du programme



*Ci-contre :*  
**Répartition des pépinières selon la part de plants Végétal local fournis aux opérateurs du programme**











## IV - LES AFAC RÉGIONALES

---

©Photo : Karolina Samborska



Ci-dessus :  
Sensibilisation gestion durable des haies, Saint-Lô 2023  
©Afac Haies et Bocage de Normandie - Étienne Levavasseur



# 1. Qu'est-ce qu'une Afac régionale et quels sont ses objectifs ?

*Reconnaissant l'importance d'être au plus proche des partenaires et des exécutifs en régions pour pouvoir mener des actions coordonnées au profit de l'arbre hors forêt, la structuration régionale du réseau Afac-Agroforesteries renforce et complète les actions portées par l'Afac-Agroforesteries nationale. Cette structuration régionale se concrétise par la création d'Afac régionales, sur la base d'un socle de valeurs et d'un projet associatif partagé du Réseau Afac. L'objectif à moyen terme sera de pouvoir se constituer en Fédération dès lors que l'ensemble des Afac Régionales seront constituées.*

## Pour les opérateurs de l'arbre et la haie, une Afac régionale permet de :

- Être représentés auprès des instances régionales pour promouvoir et défendre la cause de l'arbre hors forêt auprès des élus et des décideurs,
- Participer à la conception des politiques régionales de l'arbre et la haie et accompagner leur mise en œuvre,
- Monter des programmes régionaux de développement de l'arbre et la haie, dotés de moyens financiers, et participer à la mise en œuvre de ces programmes,
- Échanger avec des pairs, partager son expérience, monter en compétence en bénéficiant de journées d'échanges techniques entre opérateurs,
- S'appuyer sur le retour d'expérience entre structures en trouvant des complémentarités et des synergies entre opérateurs,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Éviter des concurrences entre structures.

## Pour les institutions et financeurs d'une région, une Afac régionale permet de :

- Simplifier la concertation et les échanges avec toutes les parties prenantes du développement de l'arbre hors forêt, en s'appuyant sur l'Afac régionale comme interlocuteur principal pour l'élaboration des programmes et dispositifs régionaux en faveur de l'arbre hors forêt,
- Simplifier la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales de l'arbre hors forêt grâce au retour d'expérience des acteurs de terrain réunis au sein de l'Afac régionale,
- Accroître la couverture territoriale du développement de l'arbre et la haie grâce à une logique d'essaimage de compétences entre structure de l'Afac régionale,
- Faciliter la complémentarité d'intervention thématique entre ces structures,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche, l'enseignement et le développement au sein de la région.



## MISSION :

Chaque Afac régionale vise à promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors forêt à l'échelle régionale dans une triple approche agricole, environnementale, et de développement territorial.

## MEMBRES :

Une Afac régionale réunit et représente la diversité des structures d'une région qui mènent des actions en faveur de l'arbre hors forêt, qui se reconnaissent dans le projet associatif du Réseau Afac, et qui s'engagent à partager leur expertise au profit de cette politique globale de développement de l'arbre hors forêt.

## AVANTAGES D'UNE STRUCTURATION RÉGIONALE : la plus-value d'un collectif

Dans un contexte de fort développement du Réseau Afac (plus de 300 organismes membres), la structuration régionale du Réseau Afac procure de nombreux avantages. Cet échelon régional est en effet indispensable pour :

- Renforcer les connaissances : en tissant des coopérations avec le monde de la recherche pour explorer

des sujets nouveaux, en produisant de la donnée et des références régionales, en construisant des programmes d'actions sur des questions spécifiques à une région,

- Penser l'articulation des politiques régionales et nationales : en bénéficiant d'une veille sur les politiques nationales, en faisant remonter des propositions de la région sur ce cadre national, etc.
- Déployer régionalement les grands projets structurants portés par le Réseau Afac : Label Haie, filière ligneuse Végétal local, Paiements pour services environnementaux, etc,
- Favoriser les échanges techniques entre opérateurs d'une même région, mutualiser les expériences de façon à progresser collectivement,
- Communiquer et donner de la visibilité au sujet de l'arbre hors forêt.

## UNE COMPLÉMENTARITÉ DE STRUCTURES, D'EXPERTISES ET DE RÉSEAUX :

Les professionnels des organismes adhérents d'une Afac régionale ont des métiers et des expertises complémentaires (production, conseil, recherche, développement, enseignement) et agissent tout au long du cycle de vie d'un arbre de «la graine à la plaquette bocagère» dans les quatre grands domaines d'intervention du Réseau Afac :

- les filières «AMONT» de collecte de graines et de production de plants d'arbres et d'arbustes,
- la plantation et la régénération naturelle assistée,
- la restauration et la gestion durable de l'arbre hors forêt,
- les filières «AVAL» de valorisation des productions directes (biomasse, bois d'œuvre, fruits, fourrage, etc) et des services indirects rendus par l'arbre hors forêt.

Les organismes membres d'une Afac régionale sont également issus d'une grande diversité de réseaux thématiques. Il peut s'agir par exemple d'organismes :

- de l'environnement (CPIE, Parcs naturels régionaux, Conservatoires d'espaces naturels, FNE, Fédération de chasseurs, CPIE, Syndicats de rivières, CAUE, LPO, etc),

- de l'agriculture (Chambres, CUMA, Groupements d'agricultures biologiques, Civam, ADEAR, coopératives, organismes de conseils, lycées agricoles, etc)
- de collectivités territoriales (Départements, Métropoles, Communautés urbaines, Communautés de communes, Communes)
- d'organismes dédiés à l'arbre hors forêt (pépinières, associations, SCIC de valorisation du bois de bocage, etc).

La réunion entre tous ces réseaux et toutes ces approches permet d'une part de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires finaux, et d'autre part de garantir le caractère d'intérêt général des politiques de développement de l'arbre et de la haie promues et mises en œuvre par le Réseau Afac dans les territoires.

# 2.

## Portrait des Afac Régionales constituées





*Ci-dessus :*  
**Atelier sur la régénération naturelle assistée et la  
végétation spontanée le 21 avril 2022, à Lagraulet du Gers**  
©Afhc Occitanie



## a. L'AFAHC Occitanie

L'AFAHC Occitanie est structurée en un réseau de 13 opérateurs départementaux, spécialistes de l'arbre hors forêt, depuis plus de 30 ans pour certains, qui agissent en faveur de l'arbre et de la haie dans leur territoire. Ce maillage permet une identification claire des interlocuteurs régionaux et départementaux, que ce soit pour les partenaires (techniques ou financiers), les personnes désireuses de planter (collectivités, agriculteurs, particuliers, ...) ou les autres entités régionales. Le travail d'échange et de mutualisation des connaissances au sein du réseau permet une montée en compétences de chacun des salariés des opérateurs.

*Ci-dessous :*

**Atelier autour de la place de l'arbre dans la PAC, mai 2023**

©AfaHC Occitanie



*Ci-dessus :*

**Séminaire AFAHC Occitanie, juin 2023**

©AfaHC Occitanie



# 30 ANS

C'EST LE TEMPS DEPUIS  
LEQUEL CERTAINS  
OPÉRATEURS SONT  
SPÉCIALISTES DE L'ARBRE  
HORS FORÊT

“ A travers le projet régional  
« Occitarbre », soutenu par la  
Région Occitanie dans le cadre  
de son Plan Arbre Carbone Vivant, nous  
menons des actions de concertation, de

structuration et de mutualisation au sein  
du réseau. Ce projet rassemble tous les  
opérateurs départementaux et montre  
la cohésion du réseau, avec une entraide  
entre les structures les plus anciennes  
et les plus récentes. Notre séminaire  
interne a eu lieu en juin 2023 à Meyrueis  
en Lozère et a permis de rassembler une  
quarantaine de salariés du réseau pour  
des échanges fournis autour de la place  
de l'AFAHC Occitanie avec ses partenaires  
et face aux enjeux du territoire.

**PASCALINE SILANDE,**  
coordinatrice



Ci-dessus :

Journée d'échange avec les fédérations départementales  
et régionale des chasseurs, mars 2023  
©Afhc Occitanie



## AFAHC OCCITANIE

SITE INTERNET : [www.afahcoccitanie.fr](http://www.afahcoccitanie.fr)

PRÉSIDENTE : Nathalie Hewison, directrice  
d'Arbres et Paysages d'Autan

COORDINATRICE DU RÉSEAU : Pascaline  
Silande - COORDINATRICE PROJETS :  
Adèle Vantorhoudt

CONTACT : [contact@afahcoccitanie.fr](mailto:contact@afahcoccitanie.fr)  
- 06 23 65 83 12 ou 06 34 78 78 97

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 22

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE : 2 juin 2023

## b. L'AFAC Pays de la Loire

L'Afac Pays de la Loire réunit plus de 45 organismes agissant en faveur de l'arbre et la haie, avec une forte complémentarité d'approches, d'expertise et de réseaux représentés. Cette Afac très dynamique est investie sur tous les fronts pour faire avancer la cause de l'arbre : elle participe au déploiement des projets structurants portés par le Réseau Afac (tel que le Label Haie, la filière ligneuse Végétal local). Elle représente les acteurs de l'arbre et la haie auprès des institutions et est force de propositions pour faire progresser les politiques publiques du bocage. Elle anime différents groupes de travail thématiques et elle facilite la montée en compétence et le partage d'expérience entre ses membres.



*Ci-dessus :*  
**Atelier technique PGDH-partie en salle, 2023**  
©Tiphaine Lalloué - Syndicat Chère Don Isaac



*Ci-dessus :*  
**Atelier technique essences, 2023**  
©Afac Pays de la Loire



# 10

## ATELIERS TECHNIQUES ORGANISÉS EN 2023 POUR MONTER EN COMPÉTENCES ET VALORISER L'EXPERTISE DU RÉSEAU

“ Lors des rencontres régionales d'octobre 2022, nous avons lancé un questionnaire pour savoir quelles thématiques les participants voulaient aborder et approfondir. Nous avons par ailleurs constaté un besoin d'échanger entre les techniciens du réseau notamment sur les aspects techniques et les financements. On s'est dit que c'était une bonne porte d'entrée pour renforcer notre travail en réseau, favoriser la montée en compétence, et également faire connaître l'Afac Pays de la Loire et aller à la

rencontre de nouveaux adhérents. Nous avons donc construit un programme 2023 de 10 ateliers techniques, sur des sujets très diversifiés : le PGDH, le Label Haie, les paramètres qui influencent le choix des essences, la taille de formation, les haies de bord de route, le choix du paillage, la restauration des arbres têtards.

Les ateliers sont calibrés sur une demi-journée et se prolongent par un repas pour favoriser la convivialité. Dans la mesure du possible, ils se déroulent sur le terrain et tournent entre les différents départements. Et surtout, la marque de fabrique de ces ateliers techniques c'est que les intervenants sont des opérateurs de l'Afac Pays de la Loire, ce qui nous permet de valoriser toutes ces compétences.

**SANDRINE ÉMERIAU,**  
coordinatrice



Ci-dessus :  
**Atelier technique Label Haie, 2023**  
©Afac Pays de la Loire



### AFAC PAYS DE LA LOIRE

SITE INTERNET : [www.afac-paysdelaloire.org](http://www.afac-paysdelaloire.org)

PRÉSIDENT : Cyrille Barbé, gérant de l'EIRL De la Haie à la Forêt

COORDINATRICE : Sandrine Emeriau

CONTACT: [contact@afac-paysdelaloire.org](mailto:contact@afac-paysdelaloire.org)  
- 06 28 47 64 25

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 47

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 30 juin 2023



## c. L'AFAC Haies et Bocages de Normandie

L'AFAC Haies et Bocages de Normandie est de plus en plus reconnue et sollicitée par les acteurs normands. Elle rassemble près de 50 structures qui ont décidé d'adhérer à l'association en 2023, parmi lesquelles une part grandissante de collectivités et de syndicats de bassins versants. Ces structures s'ajoutent aux Parcs Naturels Régionaux (PNR), aux établissements scolaires, aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou encore aux pépiniéristes et paysagistes, qui forment le réseau normand. Grâce à ce dernier, l'AFAC Haies et bocages de Normandie soutient techniquement les acteurs du bocage ; depuis le montage de programmes de plantation, jusqu'au soutien de création de filières bois, en passant par le partage d'outils, que sont la marque Végétal Local, les Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) et le Label Haie. Cet éventail d'actions est fortement appuyé par les structures adhérentes et leurs retours d'expériences, ainsi que par le travail conjoint avec les services de l'État et les financeurs majeurs des politiques publiques liées au bocage : la Région Normandie, les Départements, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), ou encore les Agences de l'Eau.



*Ci-dessus :*  
**Formation Végétal local Terrain-Afac, Marchesieux 2023**  
©Afac Haies et Bocage de Normandie - Patrice CROCY



## 150 C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES À LA GESTION DURABLE DES HAIES GRÂCE AUX ÉVÈNEMENTS DE CES DERNIERS MOIS

“ Parmi nos actions, nous sommes régulièrement sollicités pour réaliser des sensibilisations en pied de haie, à destination de divers publics : agriculteurs, techniciens ou encore élus. Cela nous permet de rencontrer des acteurs du réseau, d'échanger avec eux et de leur transmettre des informations au sujet de la gestion

durable du bocage. Les événements sur le terrain permettent une proximité avec le territoire qui est essentielle : ils favorisent une mise en pratique des conseils apportés par l'association, et la réponse directe aux nombreuses questions que se posent les acteurs du bocage. En l'espace de 6 mois, plus de 150 personnes ont été sensibilisées, et 3 autres événements sont déjà programmés pour cet hiver. Ils viennent s'ajouter à une formation d'une dizaine de techniciens au Label Haie ainsi qu'à une sensibilisation dédiée aux paysagistes afin de leur présenter la marque Végétal local, qui auront lieu en fin d'année 2023.

**MARINE LEVRARD,**  
coordinatrice



Ci-contre :  
**Sensibilisation gestion durable des haies –  
Atelier présenté par Laurent NEVOUX, Caen La  
Mer 2023**  
©Afac Haies et Bocage de Normandie - Étienne Levavasseur



Ci-dessus :  
**Sensibilisation gestion durable des haies, Saint-Lô 2023**  
©Afac Haies et Bocage de Normandie - Étienne Levavasseur



**AFAC HAIES ET BOCAGES DE  
NORMANDIE**  
SITE INTERNET : [www.facebook.com/Afac.Haies.  
et.bocages.de.Normandie/](https://www.facebook.com/Afac.Haies.et.bocages.de.Normandie/)  
[https://www.linkedin.com/company/afac-haies-et-  
bocages-de-normandie/](https://www.linkedin.com/company/afac-haies-et-bocages-de-normandie/)  
PRÉSIDENT : Etienne LEVAVASSEUR,  
Pépinières LEVAVASSEUR  
COORDINATRICE : Marine LEVRARD  
CONTACT : [responsable@afac-normandie.fr](mailto:responsable@afac-normandie.fr) -  
06 27 62 81 57  
NOMBRE D'ADHÉRENTS : 48  
DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE : 13 mai 2022



## d. L'AFAC Hauts-de-France

L'Afac Hauts-de-France est un collectif multi-acteurs (universitaires, bureaux d'études, collectivités, parcs naturels, pépinières et associations) dont la transdisciplinarité permet de croiser les regards, de travailler sur la multiplicité et le transfert de compétences. L'expertise d'un réseau unique et les services compétents permettent d'accompagner le déploiement des agroforesteries en région. Les rencontres locales permettent d'intensifier les échanges et de gagner en compétence sur les sujets agroforestiers grâce à un réseau convivial et dynamique.

*Ci-dessous :*

**Réunion de montage du projet déposé dans le cadre du Fonds vert**

©Afac Hauts-de-France



*Ci-dessus :*

**Atelier collecte de graines**

©Afac Hauts-de-France

# 30 MOIS

## C'EST LA DURÉE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VÉGÉTAL LOCAL DÉPOSÉ AUPRÈS DU FONDS VERT PAR L'AFAC HAUTS-DE-FRANCE

“ Pendant un an, nous nous sommes réunis régulièrement entre structures de l'Afac Hauts-de-France en vue de construire un projet ambitieux de développement de la filière Végétal local à l'échelle de notre région.

Après une phase d'identification et d'analyse des enjeux et des leviers, nous avons formalisé une feuille de route et un programme d'actions qui a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du dispositif Fonds vert. S'il est retenu, ce projet débutera en 2024, sous le pilotage de l'Afac Hauts-de-France et avec la participation de six organismes partenaires aux missions et compétences complémentaires. Nous comptons beaucoup sur ce projet structurant pour démontrer la force de notre travail en réseau et pouvoir développer cette approche sur d'autres thématiques.

**ALAN GUILLOU,**  
coordinateur



Ci-dessus :  
Journée régionale de l'arbre, organisée par l'Afac Hauts-de-France, le 23 janvier 2023  
©Afac Hauts-de-France



### AFAC HAUTS-DE-FRANCE

SITE INTERNET : <https://www.facebook.com/AFAC.Agroforesteries.HDF>

PRÉSIDENTE : Françoise Gion, directrice de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache

COORDINATEUR : Alan Guillou

CONTACT : afachautsdefrance@gmail.com - 06 24 53 56 92

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 24

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 23 juin 2023



## e. L'AFAC Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, plus grande région de France, riche de la diversité de ses filières agricoles et de ses paysages, des opérateurs de la haie avaient l'habitude de travailler en partenariat. Pour aller plus loin, ils ont engagé une large concertation afin de créer une Afac régionale Nouvelle-Aquitaine rassemblant l'ensemble des opérateurs et des acteurs quelle que soit leur « entrée haie ». Pendant un an, avec le soutien d'un étudiant d'Agro Paris Tech, tous ces acteurs ont été contactés afin d'estimer leurs intérêts, leurs attentes et de les associer au projet. Le premier temps fort a été une journée de travail en présentiel au sortir du covid, fin 2021, puis une AG constitutive en octobre 2022. Le Conseil d'administration et le bureau de l'Afac Nouvelle-Aquitaine sont issus de cette diversité thématique et du territoire néo-aquitain, ce qui permet à l'Afac Nouvelle-Aquitaine de bénéficier de plus de 30 ans d'expérience et de réalisations.



*Ci-dessus :*

**Table ronde lors de l'AG du 1er juin 2023: « la haie, les agroforesteries, pour aménager et valoriser nos territoires par une démarche collective »**

©Afac Nouvelle-Aquitaine

# +50

C'EST LE NOMBRE DE PARTICIPANTS À LA PREMIÈRE AG ET DÉJÀ 4 RÉSEAU RÉGIONAUX ADHÉRENTS !

“ Outre les démarches administratives indispensables pour mettre sur les rails notre jeune association, nous avons tout de suite souhaité engager des actions concrètes :

- Nous avons signé l'Appel de la haie
- Nous sommes partenaire du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique pour la mise en œuvre de la feuille de route régionale « Végétal local » en y intégrant notamment des activités des trois correspondants « Végétal local » présents dans nos structures-membres et soutenus par le Fonds pour l'Arbre
- Et surtout, nous finalisons notre propre feuille de route pour 2024 et à plus long terme :

- Faire connaître et reconnaître l'Afac Nouvelle-Aquitaine auprès des pouvoirs publics, des acteurs institutionnels et des collectivités

- Poursuivre la mobilisation pour l'adhésion de l'ensemble des opérateurs et acteurs

- Se doter de moyens humains en recherchant des soutiens financiers. Nous avons sollicité le Fonds pour l'Arbre

- Organiser un premier temps de rencontre pour les techniciens

- Poursuivre l'organisation des rencontres statutaires et techniques dans notre grande région en associant un partenaire local : AG Constitutive à Angoulême au lycée agricole, CA à Limoges avec la CRANA, AG à Villeneuve sur Lot avec l'URCPIE, notre prochain CA se tiendra en Gironde avec un focus technique « viticulture »

- S'investir pour la haie tant au niveau national qu'auprès des autres Afac régionales et de leurs coordinations.

**FRANÇOISE SIRE,**

*pour Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine, qui assure la Présidence de l'Afac Nouvelle-Aquitaine*



Ci-dessus :

Conseil d'Administration de l'Afac Nouvelle-Aquitaine  
©Afac Nouvelle-Aquitaine



## AFAC NOUVELLE-AQUITAINE

PRÉSIDENTE : Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine représentée par Daniel Barillot, son Président

CONTACT : afacna@gmail.com

NOMBRE D'ADHÉRENTS : 32

DATE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 1er juin 2023



# 3.

## Perspectives de constitution de nouvelles Afac

*Une première Afac régionale s'est constituée en Occitanie en août 2009. Puis, la création de nouvelles Afac régionales s'est accélérée avec la création de l'Afac Pays de la Loire en juillet 2018, de l'Afac Haies et Bocages de Normandie en octobre 2020, de l'Afac Hauts-de-France en février 2021 et enfin de l'Afac Nouvelle-Aquitaine dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 13 octobre 2022.*

*Plusieurs autres projets de création d'Afac régionales ont également émergé en 2022 :*

- en Bretagne,
- en Centre-Val de Loire
- en Bourgogne-Franche-Comté.

*Dans ces trois régions, des groupes de travail préfigurant une Afac régionale ont été constitués et se sont réunis à plusieurs reprises en 2022 et au premier semestre 2023 afin de réfléchir aux objectifs, aux priorités stratégiques, à la gouvernance et aux moyens d'action de chacune de ces futures Afac régionales. Ces échanges se poursuivent et devraient aboutir à la création de ces trois nouvelles Afac régionales, au deuxième semestre 2023. Pour chacune de ces trois Afac régionales en préfiguration, un dossier de demande d'aide n°6 a été déposé dans le cadre de l'appel à projet 2023-2024 du Fonds pour l'Arbre.*



Ci-dessus :  
**Assemblée générale constitutive de l'Afac Nouvelle-Aquitaine, le 13 octobre 2022, à au Lycée agricole de l'Oisellerie, en Charente**  
©Afac Nouvelle-Aquitaine





Ci-dessus :  
**État de l'avancement de la constitution d'Afac régionales en juillet 20234 (en vert foncé, les Afac constituées, et vert clair les projets de création d'Afac régionale).**



*L'Aide n°6 du programme du Fonds pour l'Arbre vise à apporter un soutien aux Afac Régionales nouvellement constituées pour appuyer leur construction et leur développement régional à travers une reconnaissance forte de l'ensemble des acteurs, pour leur mission fédérative autour d'un projet commun régional en faveur de l'arbre et de la haie. Cette aide a pour objectif de consolider l'échelon régional du Réseau Afac, indispensable pour assurer au Fonds pour l'Arbre un lien de proximité avec les acteurs et les enjeux de terrain ainsi qu'une cohérence d'échelle des actions portées à travers ce programme. L'aide allouée (entre 3 000 et 10 000€/structure) sera évaluée en fonction du budget disponible, du plan de financement et de la pertinence du projet.*







A group of people are working in a field, planting young trees. In the foreground, a man in a brown jacket is using a yellow-handled shovel to dig a hole. To his right, another person in a dark jacket is also working. In the background, other people are visible, some in orange safety vests. The field is next to a canal, and there are houses and trees in the distance. The sky is overcast.

# FONDS POUR L'ARBRE

## S'UNIR POUR LES HAIES

[www.fondspourlarbre.fr](http://www.fondspourlarbre.fr)



©Photo : Karolina Samborska